

TABLE DES MATIÈRES

PAGE DE TITRE	i
REMERCIEMENTS	ii
AVANT-PROPOS	iii
RÉSUMÉ	iv
TABLE DES MATIÈRES	v
Liste des tableaux et des figures	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER	
LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZOOThÉRAPIE ET SA SITUATION	
ACTUELLE	9
1.1 Le contexte historique	9
1.1.1 L'histoire de la relation entre l'homme et l'animal.....	10
1.1.2 La domestication des animaux.....	13
1.1.3 Les premiers essais en zoothérapie.....	16
1.2 La zoothérapie	18
1.2.1 La distinction entre AAA et TAA dans l'acte thérapeutique.....	18
1.2.2 Les connaissances scientifiques /TAA.....	19
1.2.3 Les connaissances normatives /TAA.....	25
1.2.4 Les principales différences entre certaines méthodes d'intervention thérapeutiques établies et la zoothérapie.....	27
1.2.5 Les publications en zoothérapie.....	29
1.3 L'acte thérapeutique en zoothérapie /TAA	30
1.3.1 Les modes d'intervention.....	31
1.3.2 Les indications thérapeutiques et les bénéfices.....	32
1.3.3 Le choix de l'animal.....	33
1.3.4 Les contre-indications et les risques à l'acte thérapeutique.....	35

CHAPITRE 2	
UN QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE RELATIF À UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE ÉMERGENTE.....	38
2.1 La pertinence d'une réflexion déontologique spécifique à la zoothérapie.....	38
2.1.1 La qualité des actes professionnels.....	39
2.1.2 La protection du public.....	42
2.1.3 La reconnaissance sociale.....	43
2.2 Le cadre conceptuel.....	45
2.2.1 L'éthicologie de Pierre Fortin.....	45
2.2.2 La définition du concept opératoire de responsabilité à la jonction de l'éthique et de la déontologie.....	47
2.2.3 L'éthique et la déontologie.....	53
2.3 La problématique de recherche.....	58
2.3.1 La formulation de l'hypothèse de la triple responsabilité.....	58
2.3.2 La problématique de recherche résultante.....	61
CHAPITRE 3	
LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	66
3.1 L'entrevue comme outil de collecte de données.....	67
3.1.1 Le choix des entrevues semi-dirigées.....	67
3.1.2 Le choix des participants et les critères de sélection.....	70
3.1.3 Le déroulement des entrevues.....	72
3.2 L'élaboration du questionnaire d'enquête.....	75
3.2.1 L'identification des thèmes prioritaires de l'enquête.....	75
3.2.2 La grille d'analyse et d'interprétation.....	78
3.2.3 Le questionnaire d'enquête.....	83
3.3 L'acceptabilité éthique et scientifique de la recherche.....	84
3.3.1 Les exigences d'une éthique de la recherche.....	85
3.3.2 Le formulaire de consentement éclairé.....	86
3.3.3 Les critères de rigueur d'une recherche.....	88

CHAPITRE 4	
L'INTERPRÉTATION DES ENTREVUES À L'AIDE DE LA GRILLE	
ÉTHICOLOGIQUE.....	90
4.1 Les données préliminaires.....	90
4.1.1 Le profil sociométrique des participants de l'enquête.....	91
4.1.2 Le résumé des entrevues.....	94
4.2 Les résultats de l'analyse éthicologique.....	108
4.2.1 La grille éthicologique telle que nous l'avons appliquée.....	109
4.2.2 L'analyse au moyen des tableaux.....	111
CHAPITRE 5	
LES PROLÉGOMÈNES POUR UNE DÉONTOLOGIE DE LA	
ZOOTHÉRAPIE.....	125
5.1 La réflexion sur le besoin de repères déontologiques en zoothérapie.....	126
5.1.1 La définition des principes éthiques pour guider l'acte professionnel.....	128
5.1.2 La triple responsabilité de l'intervenant et son rapport à la responsabilité professionnelle.....	131
5.2 Les valeurs privilégiées en zoothérapie.....	133
5.2.1 Les valeurs cardinales en zoothérapie.....	133
5.2.2 Les valeurs comme facteurs de cohésion des groupes.....	134
5.3 L'animal comme sujet moral ou la dignité de la créature.....	135
5.3.1 Les droits des animaux.....	136
5.3.2 Le refus de l'instrumentalisation.....	138
5.4 La professionnalisation de la zoothérapie.....	139
5.4.1 La relation au savoir qui précise les connaissances requises dans l'exercice de la profession.....	141
5.4.2 La relation au pouvoir qui détermine le degré d'autonomie dans l'exercice de la profession.....	142
5.4.3 La relation entre personnes qui recèle le sens premier de l'acte thérapeutique.....	143

CONCLUSION	147
BIBLIOGRAPHIE	155
APPENDICES	161
APPENDICE 1 – LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L’ANIMAL	162
APPENDICE 2 – LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LES INFECTIONS NOSOCOMIALES	164
APPENDICE 3 – ÉVALUATION COMPLÈTE DE LA GESTION DES RISQUES ...	165
APPENDICE 4 – LE RÉSUMÉ ADRESSÉ AUX PARTICIPANTS	172
APPENDICE 5 – LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	174

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Valeurs nommées par les répondants et concepts désignant des attitudes ou modes d'action importants à leurs yeux.....	100
Tableau 2	Exemple de la pratique de la zoothérapie.....	111
Tableau 3	Formation.....	111
Tableau 4	Risques.....	115
Tableau 5	Relation professionnelle avec l'animal.....	119
Tableau 6	Droits des animaux.....	120
Tableau 7	Relation avec les autres intervenants.....	122

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Répartition des répondants selon leur sexe.....	92
Figure 2	Répartition des répondants selon leur âge.....	92
Figure 3	Répartition des répondants selon leur niveau de scolarité.....	93
Figure 4	Répartition des répondants selon leur type d'emploi en lien avec la zoothérapie.....	93
Figure 5	Répartition des répondants selon leur rapport avec la zoothérapie.....	94

INTRODUCTION

La zoothérapie fait de plus en plus partie de notre environnement institutionnel, dans les milieux de la santé et des affaires sociales, et dans le monde de l'éducation. Ainsi récemment, la Commission scolaire de Montréal achetait un centre canin afin d'aider les élèves en difficulté et les élèves handicapés, en leur permettant de faire l'apprentissage des métiers de toiletteur et d'éleveur de chiens. Pour sa part, l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal permet aux visiteurs d'amener des animaux pendant leur visite, tandis que des bénévoles, des employés ou des spécialistes en zoothérapie mettent en contact des clients et des animaux¹. Le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUL) fait aussi partie des établissements qui ont décidé de faire une place à la zoothérapie. Le projet « Magie d'un rêve », notamment, permet à un enfant du département d'oncologie de passer une journée avec un chien dans une chambre « de rêve ». Un site Internet très complet explique le projet². Par ailleurs, des cliniques privées de zoothérapie ont vu le jour, sous la direction de psychologues, notamment à Québec et à Montréal. Dans ces différentes expériences, les animaux sont de bons motivateurs et générateurs d'espoir.

¹ Institut de gériatrie de Montréal (page consultée le 8 février 2006). *Les animaux domestiques*, [en ligne]. Adresse URL : <http://www.iugm.qc.ca/200/animaux.htm>

² Centre hospitalier universitaire de Québec (page consultée le 8 février 2006). *La Magie d'un rêve*, [en ligne]. Adresse URL : <http://www.oricom.ca/zoothérapie.chuq/> lien par un moteur de recherche tel : google.

Mon intérêt pour la zoothérapie est né de l'amour porté aux animaux, conjugué à l'orientation académique et éventuellement professionnelle pour la relation d'aide. Avant de débiter un baccalauréat en psychosociologie, une grande curiosité envers la zoothérapie m'habitait déjà. J'ai entrepris mes études en étant convaincue qu'un jour, cela pourrait devenir une orientation de carrière. J'ai d'ailleurs suivi des cours d'équitation pour me familiariser avec les chevaux qui sont de bons intermédiaires en zoothérapie. J'ai parallèlement entrepris des recherches sur la formation et les obligations des zoothérapeutes. J'ai découvert notamment qu'il n'y a pas d'ordre professionnel qui régule l'appellation « zoothérapeute ». Certaines personnes se regroupent en association, mais sans plus. Mon attention a également été attirée par quelques accidents qui se sont produits durant des séances de zoothérapie. Je me suis à nouveau questionnée sur les exigences de base pour pratiquer la zoothérapie, pour finalement constater qu'elle n'est pas formellement réglementée, contrairement aux autres pratiques professionnelles du domaine de la santé et de l'intervention psychosociale. C'est alors qu'est née ma préoccupation pour la dimension déontologique de la zoothérapie et pour la réflexion sur les valeurs en cause dans cette intervention complémentaire à divers actes professionnels, mais comportant des enjeux spécifiques.

* * *

La zoothérapie n'est connue que depuis une dizaine voire une vingtaine d'années au Québec, mais cette méthode d'intervention a des origines historiques anciennes, comme nous l'évoquons dans le premier chapitre de ce mémoire. Nous verrons que des expériences mettant en interaction des animaux et des hommes dans une visée de type thérapeutique ont

été menées bien avant le vingtième siècle, diverses approches ou méthodes ayant été expérimentées sur une période d'environ 300 ans. Nous verrons également que, grâce aux connaissances acquises, la zoothérapie s'impose progressivement comme une technique thérapeutique sérieuse, un avenir prometteur lui est donc assuré. Elle commence à faire l'objet de recherches scientifiques. Certains programmes de formation spécialisés commencent à émerger dans différents milieux sans que ceux-ci ne soient réglementés et chapeautés par un organisme gouvernemental. Elle tend vers la maturité, ce qui implique, dans le cadre d'une profession, de se doter d'un encadrement sur lequel les professionnels qui utilisent cette méthode et les clients qui en bénéficient pourraient avoir confiance. Mais cette maturité ne s'atteint pas sans remise en question et sans réflexion. Le but de cette recherche est de mettre en relief les enjeux présents lorsqu'il est question de pratique professionnelle de la zoothérapie et le besoin de réflexion sur cette pratique.

Le professionnalisme préoccupe de plus en plus les gens car les comportements non souhaitables des professionnels font souvent la manchette dans les médias écrits ou visuels. Avoir confiance en nos professionnels, c'est souvent avoir confiance au système qui les encadre. Lorsque nous consultons un professionnel, c'est que nous voulons combler un besoin qui demande une expertise. La question qui se pose alors se formule ainsi : comment s'assurer que la relation que nous allons entretenir avec le professionnel restera saine et sécuritaire? Avec des gens mal intentionnés, il n'y a malheureusement aucune façon de s'assurer de la chose, mais avec la majorité des autres professionnels, on se fie sur les études, sur les accréditations, sur l'expérience de la personne, sur les références fournies, etc. Cette réflexion prendra en compte tous les aspects du professionnalisme pour faire un tour

d'horizon mettant en lumière la pensée actuelle des gens qui pratiquent la zoothérapie dans leur souci d'être professionnels.

L'un des aspects majeurs du professionnalisme traite de responsabilité, un concept central de l'ethos de notre société individualiste, qui prône à la fois la liberté de la personne et son respect, le souci de soi-même et le souci de l'autre. Lorsque nous traitons de responsabilité dans ce mémoire, nous explorons un terrain connu, celui de la responsabilité professionnelle, mais aussi nouveau : en intégrant un animal dans une relation thérapeutique, on élargit le concept de responsabilité pour inclure la relation à trois qui s'établit entre le thérapeute, le client et l'animal. Ce concept de triple responsabilité constitue l'intuition ou l'hypothèse à laquelle nous tenterons de donner une signification, une consistance dans notre recherche qui est de type exploratoire et utilise une méthodologie permettant l'exploration.

Étant donné que la zoothérapie est un nouveau mode d'intervention, les gens qui en sont les pionniers portent une vision de ce qu'elle est et de ce qu'elle pourrait devenir. Ils travaillent à élaborer, non seulement une pratique, mais aussi une culture, une conception de cette thérapie, des valeurs qui lui donnent un sens, un vocabulaire commun, des rêves partagés. La culture de la zoothérapie, c'est une manière commune de voir, de penser, de sentir, d'être, d'agir spécifique au groupe d'intervenants, qui les unit au-delà de leurs différences individuelles. Le fait que les zoothérapeutes tendent à se regrouper signifie qu'ils partagent des points communs : cela peut être l'amour des animaux, mais surtout le fait de croire en cette nouvelle méthode d'intervention. Cela indique aussi qu'ils croient

que la zoothérapie peut se développer dans la culture plus globale de la société, si nous lui offrons les conditions nécessaires. C'est dans cet esprit que nous situons notre recherche de maîtrise en éthique : elle consiste à explorer les enjeux éthiques de la zoothérapie en prenant appui sur la « culture actuelle » des zoothérapeutes, en vue de dégager des lignes directrices pour une éventuelle déontologie.

* * *

Ce mémoire se divise en cinq parties distinctes. Dans le premier chapitre, nous dressons un portrait de l'évolution de la relation entre l'homme et l'animal, ainsi que celle de la zoothérapie de ses débuts jusqu'à maintenant. Ensuite, la zoothérapie fait l'objet d'une définition indiquant le sens qui sera privilégié dans ce mémoire; cette définition est d'autant plus importante que même pour les intervenants qui ont participé à cette étude, l'unanimité ne se fait pas sur la signification de la zoothérapie. De plus, la zoothérapie se divise en deux orientations distinctes qui n'ont pas les mêmes objectifs thérapeutiques : nous expliquons chacune des deux approches et justifions le choix que nous faisons entre les deux dans notre travail de recherche. D'entrée de jeu, certaines connaissances sont considérées comme essentielles pour la pratique de la zoothérapie que ce soit dans les livres ou selon l'auteur du mémoire. L'inventaire de ces connaissances fait aussi partie de la deuxième partie du chapitre 1. Également dans la deuxième partie, nous avons essayé de mettre en relief les principales différences entre la zoothérapie et d'autres méthodes d'intervention thérapeutiques. Enfin les publications ayant pour sujet la zoothérapie sont abordées. Dans la troisième partie du chapitre 1, nous avons défini l'acte thérapeutique en zoothérapie. Cette partie comprend les modes d'intervention, les indications thérapeutiques

et les bénéfiques, le choix de l'animal, les contre-indications et les risques de l'acte thérapeutique.

Le chapitre 2 se veut un tour d'horizon du questionnement éthique d'une nouvelle pratique émergente. Nous avons ainsi voulu démontrer la pertinence d'une réflexion sur la déontologie propre à la zoothérapie du point de vue de la qualité des actes professionnels, de la protection du public et de la reconnaissance sociale. C'est dans ce chapitre que la nécessité d'un travail éthique exploratoire préalable à la déontologie est expliquée et que l'enjeu de la responsabilité est identifié. Le chapitre 2 introduit le concept opératoire de la responsabilité utilisé dans ce mémoire. Nous introduisons la notion de triple responsabilité qui sera analysée dans le chapitre 5. Seront présentés pour conclure le chapitre 2, l'exposé de la problématique de recherche avec la justification de l'enquête, la question de recherche et les objectifs de recherche.

Le chapitre 3 est consacré à la méthodologie de la recherche. Cette partie se veut l'explication complète du protocole de recherche, nécessaire sur le plan académique et potentiellement utile pour les personnes intéressées à mener une telle recherche dans un autre milieu. Elle permet aussi de vérifier le sérieux et la rigueur avec lesquels cette recherche a été menée. La première partie du chapitre 3 est consacrée à l'entrevue comme outil de collecte de données. L'auteure explique le pourquoi du choix des entrevues semi-dirigées, la sélection des participants et le déroulement des entrevues. Dans la deuxième partie, les points importants du questionnaire sont abordés. Nous exposons les repères qui ont servi à la formulation des questions, de quelle façon les réponses aux questions sont

analysées grâce à la grille éthicologique et la présentation du questionnaire avec l'explication des questions. La dernière partie comprend les exigences d'une éthique de la recherche, le formulaire de consentement éclairé et les critères de rigueur d'une recherche.

Dans le chapitre 4, le portrait sociométrique des participants est exposé, ce qui nous permet d'avoir une meilleure perception des gens qui ont participé à la recherche. Les entrevues sont ensuite résumées pour permettre aux lecteurs d'avoir une idée générale des informations recueillies lors des entrevues. Les résumés sont présentés par thèmes selon les questions auxquelles ils correspondent. Ensuite, les informations sont classées et analysées selon les quatre instances de la grille éthicologique pour faire ressortir les enjeux importants de la pratique de la zoothérapie. La grille est présentée sous forme de tableaux pour permettre une vision d'ensemble. Chacun des thèmes est ensuite expliqué pour bien comprendre l'analyse réalisée à l'aide de la grille.

Le chapitre 5 est consacré à la réflexion pour l'élaboration de prolégomènes à une déontologie en zoothérapie. Il y a d'abord une réflexion sur le besoin de repères en déontologie dans le domaine de la zoothérapie. L'explication en profondeur de la triple responsabilité prend aussi place dans ce chapitre. Dans une deuxième partie, l'accent est mis sur l'importance des valeurs privilégiées en zoothérapie. Nous montrons ensuite l'importance du lien entre les valeurs identifiées. En troisième lieu, nous expliquons le statut moral que nous attribuons à l'animal. Dans cette partie, il est question plus précisément des droits des animaux et de l'instrumentalisation de ceux-ci. Pour finir ce chapitre, la professionnalisation de la zoothérapie fera l'objet d'une analyse selon les trois

critères centraux du code des professions soit : la relation au savoir, la relation au pouvoir et la relation aux personnes. Le mémoire se termine par une conclusion résumant l'ensemble de la démarche et des résultats. La réponse complète à la question de recherche se retrouve aussi dans cette partie du texte. La dernière partie de la conclusion évoque les limites de la recherche et ses retombées.

CHAPITRE 1

LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZOOTHÉRAPIE ET SA SITUATION ACTUELLE

Pour bien situer le développement de la zoothérapie, il est important de comprendre de quelle façon la relation entre l'homme et l'animal a évolué. C'est à la suite d'une longue « fréquentation » que les animaux ont pris une place différente dans la vie des êtres humains. Après avoir décrit à grands traits l'évolution de cette fréquentation, nous serons en mesure de suggérer à quel point la zoothérapie constitue une nouvelle étape historique dans la relation entre l'homme et l'animal. À la suite de ce survol historique, la présentation des connaissances actuelles en matière de zoothérapie qui occupe la seconde partie de ce chapitre, devrait être plus significative.

1.1 Le contexte historique

La relation que l'homme entretient avec l'animal remonte à la nuit des temps, pour reprendre l'expression consacrée. Bien avant que l'ancêtre de l'homme ne soit en mesure de parler, il entretenait déjà une relation avec l'animal. D'abord établi selon le mode prédateur-proie, la relation a évolué vers des rapports plus complexes où l'animal devient progressivement un compagnon et un facilitateur pour l'homme. Voyons brièvement quelques jalons de cette histoire.

1.1.1 L'histoire de la relation entre l'homme et l'animal

L'animal étant apparu sur terre plusieurs millions d'années avant la forme primitive de l'être humain que nous sommes, *Homo sapiens*, il a dû s'adapter à la présence des hominiens. Quand nos ancêtres « immédiats » sont apparus il y a environ 100 000 ans, leurs liens avec les animaux se résumaient à la chasse et à la pêche. Ensuite, ils vinrent à comprendre que les animaux pouvaient être une bonne source d'information.

Certains de ces hommes finirent par comprendre qu'on peut faire autre chose des animaux que les exterminer et les manger. Suivant le Renne dans sa migration vers le nord pour rester à proximité des glaces, il y a 10 à 15 000 ans, les hommes magdaléniens légèrent leurs coutumes aux Esquimaux et aux Samoyèdes¹.

L'homme suivait les migrations des herbivores pour s'en nourrir, le loup aussi. On peut tout à fait imaginer que le premier a observé les techniques de chasse du second et s'est posté sur le trajet des bêtes poursuivies par lui².

Après une première période de cohabitation entre l'homme et l'animal, certaines espèces furent domestiquées : nous pensons ici aux élevages préhistoriques de boeufs. Nous reviendrons plus loin sur la domestication des animaux, car il nous paraît intéressant d'intercaler ici certains éléments d'évolution culturelle.

Nous voulons notamment insister sur la place occupée par les animaux dans la mythologie, pour mettre en relief le fait que les sociétés humaines se sont très tôt donné des représentations complexes de l'animal, faites d'un mélange de crainte, de fascination et de respect, qui allaient bien au-delà de la relation utilitaire. Dans plusieurs cultures religieuses actuelles, l'animal occupe toujours une place symbolique centrale, et le mystère animal

¹ Henri Termier et Geneviève Termier, *Les animaux préhistoriques*, Collection Que sais-je?, Presses Universitaires de France, 1977, p. 119.

² Jean-Pierre Digard, dans Boris Cyrulnik, Jean-Pierre Digard, Pascal Picq et Karine-Lou Matignon, *La plus belle histoire des animaux*, Collection Points, Éditions du Seuil, Paris, 2000, p. 99.

demeure encore aujourd'hui, malgré tous les efforts de la science. La fonction symbolique de l'animal remonte même à la préhistoire, au moment où la magie constituait un élément central des rites religieux. C'est ainsi que des magiciens étaient chargés de communier avec les animaux pour que la chasse soit bonne.

Le pouvoir des magiciens étant attribué à leur déguisement, qui avait pour rôle d'établir une communion mystique, une fusion d'essence entre eux et les animaux sur lesquels ils se proposaient d'agir, l'association d'idées établie entre l'aspect à la fois humain et animal du magicien et la puissance magique amenait tout naturellement à concevoir sous la même forme hybride les divinités qui disposaient d'une puissance analogue et dont le magicien, au moins dans l'exercice de ses fonctions, était en quelque sorte l'incarnation³.

Il y avait aussi des rites religieux pour assurer la fécondité des animaux eux-mêmes. Sachant bien que la chasse ne pouvait être bonne que s'il y avait du gibier, certains rituels visaient à favoriser la fécondité de l'espèce chassée. Pendant la même période, des animaux étaient sacrifiés à une puissance supérieure. Des crânes et des os disposés dans des cavernes datant de la dernière ère glaciaire laissent entrevoir des dispositions particulières et surtout des parties d'animaux choisies.

Tous ces dépôts d'ossements d'ours étaient certainement intentionnels. Les crânes étant généralement accompagnés des deux premières vertèbres cervicales, ils n'avaient pas été déposés décharnés, mais à l'état de pièces de venaison; d'autre part, ils représentaient par leur cervelle, comme les os des membres par leur viande et leur moelle, les parties les plus succulentes du gibier. C'était donc, selon toute vraisemblance, des offrandes à quelque puissance surnaturelle⁴.

Les animaux avaient donc déjà une signification sacrée, au moment où la relation utilitaire entre l'homme et l'animal débutait. Ils permettaient, dans plusieurs cultes, d'établir un lien avec le surnaturel et avec les dieux. Plus tard dans l'histoire, l'Égypte des pharaons fut reconnue comme une civilisation adorant un nombre important d'animaux. Le

³ Félix Guirand, *Mythologie générale*, Librairie Larousse, Paris, 1935, p. 2.

⁴ *Ibid.*, p. 4.

plus connu est sans doute le chat, dont les représentations prennent place sur de nombreux manuscrits, bas-reliefs et peintures de cette époque. Plusieurs des dieux et déesses égyptiens étaient aussi représentés par une tête d'animal surmontant un corps humain. Les Égyptiens n'étaient pas les seuls à adorer les animaux. Les Celtes, plus particulièrement les Gaulois avaient eux aussi des animaux sacrés. Par contre, certains peuples les sacrifiaient pour rendre les dieux favorables à la tribu. Ils utilisaient davantage les « pouvoirs » des animaux pour apaiser les dieux.

Toutes les cultures et toutes les époques ne considèrent pas les animaux de la même manière et il serait trop long d'explorer davantage les différentes pistes que nous avons signalées. Pour les besoins de notre recherche, nous reviendrons brièvement au survol des relations homme-animal qui nous conduisent plus directement à celles que nous avons aujourd'hui. L'évolution de la relation de l'homme avec le cheval est intéressante à cet égard. Afin de satisfaire leurs besoins alimentaires, les chevaux se sont rapprochés des hommes pour piller leurs cultures. Plutôt que de voir uniquement le côté négatif de la chose, nos ancêtres en ont profité pour apprivoiser, puis domestiquer les chevaux, dont le travail a largement contribué au progrès de l'agriculture, des transports et des guerres : les cavaleries ont été des armes très puissantes pendant de très nombreuses années voire des siècles. Selon certaines sources historiques, la maîtrise de la monte ne s'est pas faite sans embûches, mais les dates précises de cette avancée ne sont pas connues. Les chevaux ont également suivi l'homme dans les grandes explorations qui ont marqué l'expansion de l'Europe. Ainsi le « Mustang » a été introduit en Amérique par des explorateurs et relâché dans la nature par la suite. À titre de symboles vivants de la conquête de l'Ouest, ils sont

protégés par une loi : ces chevaux « Mustang » coûtent aux Américains près de 17 millions de dollars par année. Entre 1876 et 1880, deux espèces de chevaux sauvages ont été exterminés pour ne laisser que le cheval de Przewalski. Aujourd'hui, il reste quelques spécimens de cette espèce sauvage dans des parcs zoologiques. Maintenant, les chevaux domestiques servent encore un peu pour le travail, mais ils font partie en majorité de la catégorie des animaux de loisirs. La zoothérapie leur ouvre en quelque sorte une nouvelle « carrière ».

1.1.2 La domestication des animaux

Une question se pose lorsque l'on considère l'ampleur du phénomène de la domestication des animaux : pourquoi l'être humain a-t-il domestiqué les animaux? René Thévenin essaie d'y répondre dans son livre *L'origine des animaux domestiques*. L'auteur fait référence à Geoffroy St-Hilaire qui soutient que les animaux ont été domestiqués pour trois grandes raisons qui correspondent aux trois utilités principales de l'animal pour l'être humain : l'alimentation, l'usage industriel et le travail, et l'aide matérielle. La majorité des espèces animales domestiquées se retrouvent dans l'une ou l'autre des fonctions, certaines se retrouvant même dans les trois. L'exemple le plus connu est celui du boeuf dont on mange la chair, qu'on attelle à une charrue (moins souvent maintenant avec l'avancée de la technologie) et dont la peau sert à l'industrie manufacturière. Par contre, dans l'ouvrage *La plus belle histoire des animaux*, Jean-Pierre Diguard apporte une nuance importante quant à l'idée répandue d'un processus conscient et planifié de domestication de l'animal, d'une motivation consciente et dirigée qui aurait orienté les différentes étapes de la domestication.

Selon lui, « l'homme a probablement domestiqué le loup sans se demander pourquoi il le faisait! Le projet s'est construit au fur et à mesure d'un voisinage qui s'est étalé sur plusieurs milliers d'années »⁵. C'est par la suite et progressivement que les utilités diverses des animaux ont été découvertes et exploitées. Selon lui, les hommes ont donc domestiqué les animaux plus par curiosité, au début, que par utilité.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le premier animal domestiqué fut le loup. Les chercheurs s'entendent pour dire que sa domestication date de la fin de l'époque paléolithique. Mais les loups faisaient déjà partie de la vie des hommes depuis 700 000 ans. Le loup que nous connaissons maintenant est celui qui est demeuré à l'état sauvage, tandis que certains loups qui ont vécu en contact avec l'homme ont évolué pour s'adapter aux nouvelles contraintes de leur mode de vie; ce sont les ancêtres du chien actuel. Fait intéressant, il y a de cela 7000 ans, le nombre des animaux domestiques était beaucoup plus élevé que celui d'aujourd'hui et, de surcroît, les espèces étaient plus variées. De fait, les humains ont sans doute fait des essais sur la majorité des animaux rencontrés. Certains de ces animaux sont restés domestiqués tandis que d'autres sont retournés à l'état sauvage, comme certains chevaux, les gazelles et les guépards. Le guépard constitue le seul félin avec le chat à avoir pu être domestiqué; il l'avait d'abord été pour la chasse, mais à cause de son pelage, il est devenu ensuite la proie. Le nombre de guépards a d'ailleurs beaucoup diminué à cause du commerce des fourrures. La réduction du nombre d'espèces d'animaux domestiques s'est effectuée au fil du temps. Selon Geoffroy St-Hilaire, l'importation des

⁵ Jean-Pierre Digard, dans Boris Cyrulnik, Jean-Pierre Digard, Pascal Picq et Karine-Lou Matignon, *La plus belle histoire des animaux*, Collection Points, Éditions du Seuil, Paris, 2000, p. 98.

animaux domestiques venant d'ailleurs explique en partie cette diminution. Il faut dire que les Européens ont été de grands exportateurs, qu'ils transportaient dans leurs voyages leurs animaux domestiques. Les animaux qui se sont le mieux adaptés aux divers climats et aux diverses fonctions « domestiques » sont ceux qui sont restés auprès des hommes, les autres sont retournés à l'état sauvage ou n'ont pas survécu.

Pour bien comprendre les conséquences de la domestication des animaux par l'homme, il est important de bien définir ce concept. Jean-Pierre Diguard fait une grande différence entre un animal familiarisé à l'homme et un animal domestiqué. Pour lui,

Un animal apprivoisé, c'est-à-dire familiarisé par l'homme, peut ne pas être domestiqué dans la mesure où il ne fait l'objet d'aucune sélection par l'homme. Car la domestication, c'est justement l'état d'un animal qui ne vit et ne se reproduit que sous le contrôle de l'homme⁶.

Pour se maintenir, la domestication doit forcément être un processus continu, entretenu, sans cesse renouvelé, sinon les animaux peuvent retourner à l'état sauvage⁷.

Il y a aussi des espèces qui ont été produites de manière expérimentale, notamment par croisement entre des espèces interfécondes jusqu'à créer des hybrides. Les mulets par exemple ne seraient pas nés par eux-mêmes dans la nature, s'ils n'avaient pas été croisés. Nous devons donc demeurer conscients des influences que nous avons sur les animaux. Mais, dans la perspective de notre recherche, il faut aussi mettre l'accent sur l'influence positive qu'ils ont eue sur nous. Nous avons commencé par partager le même espace, ensuite nous sommes entrés en relation de diverses façons. Ces relations avec l'homme ont pris une autre dimension lorsque les humains se sont rendus compte des bienfaits que les animaux leur apportaient. Au début, les animaux servaient surtout pour le travail, mais

⁶ *Ibid.*, p. 102.

⁷ *Ibid.*, p. 103.

parallèlement une relation affective s'est établie, un échange d'amour. C'est de cet échange qu'est né l'intérêt que l'homme a développé pour l'animal en lui-même. Du souci pour le bien-être que l'animal lui apporte, l'être humain a développé un souci pour le bien-être animal.

1.1.3 Les premiers essais en zoothérapie

Bien que les premières explorations ou recherches systématiques consacrées aux bienfaits des animaux pour les êtres humains aient débuté dans les années 1950, déjà en 1792, William Tuke utilisait les animaux à des fins thérapeutiques dans la ville de York en Angleterre.

[...] the York Retreat included animals as part of the living environment and encouraged patients to care of them. A forerunner of positive reinforcement programs, the York Retreat stressed positive, rather than punitive, means to control behavior. A writer of that era remarked that an animal not only provided pleasure to the patients, but “ ...[it] sometimes tends to awaken the social and benevolent feelings” as well⁸.

Aux États-Unis, les premiers essais se sont déroulés en 1842, dans un hôpital des Forces aériennes à New York. La direction de l'hôpital intégrait des animaux de ferme, des petits reptiles et des amphibiens dans les frontières de l'hôpital et encourageait les patients à interagir avec eux. En 1867, à Bethel en Allemagne, les animaux étaient utilisés pour le traitement des épileptiques; les animaux de la ferme et les animaux sauvages étaient intégrés aux animaux de compagnie et le programme équestre obtenait de très bons résultats.

⁸ Odean Cusak, *Pets and Mental Health*, The Haworth Press, New York, 1988, p. 2.

Tel que mentionné ci-dessus, c'est dans les années 1950 que les animaux ont été utilisés dans des psychothérapies et que des psychologues et psychiatres ont étudié sérieusement les bienfaits des animaux sur les êtres humains. Boris M. Levinson fut un des pionniers dans ce domaine avec son chien « Jingles »; fortuitement, la découverte qu'un jeune garçon asocial et renfermé peut avoir une relation positive avec son chien le mena vers d'autres recherches.

This breakthrough enabled Levinson to treat the youngster, and eventually contributed to his recovery. Jingles acted as an intermediary between the child and Levinson, and enabled the youngster to develop trust in the therapeutic milieu. With the publication of Levinson's article describing his expérience, pet therapy formally began⁹.

Durant les années 1970, un couple fit une recherche sur les bienfaits des chiens sur de jeunes patients à l'hôpital universitaire de l'état de l'Ohio. Sam et Elizabeth O'Leary Corson ont sélectionné les enfants les plus renfermés pour un projet pilote, en vue de cerner les effets de l'interaction avec les chiens. Des 50 enfants participant au projet, 47 ont montré une amélioration et ont quitté l'hôpital par la suite.

Plus près de nous, dans l'Actualité de novembre 1989, un article sur la zoothérapie mentionnait que le Québec était en avance en matière d'implantation de la zoothérapie dans les institutions. En 1983, est né au Québec l'Institut canadien de zoothérapie grâce à la mise « sur pied de visites récréatives dans les centres d'accueil. Celles-ci ont eu un tel effet sur la santé et le bien-être des personnes âgées que Caroline Bouchard [...] s'est résolument

⁹ *Ibid.*, p. 3.

ournée vers cette thérapie »¹⁰. Le sujet que nous abordons est donc d'actualité et intéresse un bassin important d'intervenants québécois.

1.2 La zoothérapie

La zoothérapie se définit comme une méthode d'intervention utilisant les animaux à des fins thérapeutiques. Cette technique souhaite mettre en valeur les bienfaits des animaux, leur présence et leurs actions, sur les êtres humains tant du point de vue physique que psychologique. Odean Cusack, dans son livre *Pets and Mental Health*, exprime sa définition comme suit :

The terms pet-facilitated therapy, animal facilitated therapy and adjunctive pet therapy refer to the use of animal (usually pet or companion animal) as aids or accompaniments to more traditional therapies¹¹.

1.2.1 La distinction entre AAA et TAA dans l'acte thérapeutique

Tout d'abord, il est bien important de faire la différence entre l'Activité Assistée de l'Animal (AAA) et la Thérapie Assistée de l'Animal (TAA). François Beiger, fondateur de l'Institut français de zoothérapie, définit l'AAA comme suit : « l'AAA est une activité permettant d'améliorer la qualité de vie en augmentant la motivation et la participation aux loisirs éducatifs et récréatifs »¹². Prenons à titre d'exemple un intervenant en zoothérapie accompagné d'un chien effectuant une visite dans un hôpital pour une période déterminée. Les AAA sont plutôt de type informel et de loisirs, elles s'effectuent souvent auprès de

¹⁰ Sylvie Louis, « Les thérapeutes à quatre pattes », *L'Actualité*, novembre 1989, volume 14, numéro 11, Section psychologie, p. 165.

¹¹ *Ibid.*, p. 2.

¹² François Beiger (page consultée le 5 janvier 2006). *La zoothérapie de A comme animal, à Z comme zoothérapie*, [en ligne]. Adresse URL : <http://www.institutfrancaisdezoothérapie.com>

groupes et les intervenants n'ont pas nécessairement des objectifs thérapeutiques établis à atteindre avec chacun des clients. François Beiger définit la TAA comme « une technique d'intervention faisant appel à l'animal en lui faisant jouer un rôle d'intermédiaire entre le zoothérapeute et la personne dans le besoin »¹³. Prenons comme exemple un ergothérapeute qui utilise les chevaux pour simuler le mouvement de marche d'un humain et ainsi stimuler des muscles atrophiés chez une personne atteinte de paralysie cérébrale.

Dans cette recherche, l'AAA ne fera pas l'objet de notre étude, bien que nos conclusions de recherche s'adressent à l'ensemble de la communauté des intervenants en zoothérapie. En effet, l'AAA n'engage pas un professionnel dans une relation thérapeutique formelle avec un client. Bien qu'il y ait des précautions à prendre et des connaissances à posséder pour mener une AAA, l'absence d'objectifs thérapeutiques diminue la probabilité et la gravité des risques potentiels, donc de fautes professionnelles dans une telle activité. Cette recherche traitera donc particulièrement de la TAA qui, elle, met en lien un professionnel et son client. Le fait d'utiliser un animal dans une relation thérapeutique fait mieux ressortir les différentes dimensions du professionnalisme, dont la prévention des risques, et constitue un meilleur terrain pour mener une recherche sur les enjeux éthiques et déontologiques de la zoothérapie.

1.2.2 Les connaissances scientifiques / TAA

Essentiellement, les gens qui interviennent en TAA sont des professionnels en psychologie, en ergothérapie ou d'autres domaines qui font une place à l'utilisation des

¹³ *Ibid.*, (site web de la note 12).

animaux dans leurs interventions. Ils sont donc formés dans un domaine des sciences de la santé et sont des experts dans celui-ci. Il ne faut pas oublier, par contre, que l'intervention avec les animaux met en jeu plein d'autres aspects dans lesquels ces personnes n'ont pas nécessairement reçu de formation académique.

La psychologie animale constitue un savoir scientifique de base à acquérir en zoothérapie, d'autant plus que l'humain n'a aucune « appréhension directe de la conscience ou de la pensée animale »¹⁴. Connaître les schèmes de comportement instinctifs et appris des animaux, bien différents des nôtres, consiste entre autres à prévoir et à éviter les comportements indésirables lors de situations thérapeutiques inattendues. Jean-Claude Filloux écrit à propos de l'importance de la formation scientifique en ce domaine :

Les actes et les attitudes des animaux ne permettent-ils point aussi d'inférer analogiquement ce qui se passe dans leur esprit ? [...] Certes, beaucoup d'observateurs se sont laissés glisser sur cette pente dangereuse, et l'époque n'est pas si lointaine où l'on dissertait avec grand sérieux sur l'« âme des bêtes », en leur prêtant à plaisir toutes nos émotions, toutes nos facultés intellectuelles et notre propre vision du monde¹⁵.

Nous sommes en effet souvent tentés de comprendre les comportements de nos animaux et de les associer aux réactions que nous aurions dans les mêmes situations. L'objectif de la psychologie animale est de prévoir les réponses de l'animal dans des situations prévues et non de faire de l'anthropomorphisme en prêtant aux animaux les mêmes émotions que celle que nous éprouvons. Il importe également de bien différencier les comportements innés des animaux et de ceux qui sont appris afin de prévoir des

¹⁴ Jean-Claude Filloux, *Psychologie des animaux*, Collection Que sais-je?, Presses Universitaires de France, Paris, 1965, p. 5 et 6.

¹⁵ *Ibid.*, p. 6.

programmes d'éducation de l'animal adaptés aux besoins de la zoothérapie. En connaissant davantage leur psychologie, nous pouvons mieux profiter des bienfaits que les animaux peuvent nous procurer.

Des connaissances éthologiques sont également nécessaires en zoothérapie, l'éthologie étant l'étude comparative du comportement animal dans son milieu naturel et dans son milieu « humain ». L'ouvrage de Jean-Luc Renck et Véronique Servais intitulé *L'éthologie : Histoire naturelle du comportement*, constitue une bonne présentation historique et scientifique de cette discipline qui n'a vu le jour qu'au cours du XX^e siècle. On y apprend notamment que Charles Darwin a été l'un des premiers chercheurs à explorer le lien entre le comportement de l'homme et de l'animal dans une perspective évolutive et à mettre en lumière l'existence de schèmes de comportements communs :

Aussi longtemps que nous considérons l'homme et tous les autres animaux comme des créations indépendantes, nous sommes empêchés dans ce désir naturel qui nous pousse à déterminer aussi loin que possible les causes des comportements expressifs. Avec cette doctrine, toute chose s'explique aussi bien que son contraire, aussi s'est-elle avérée dommageable tant pour l'étude des expressions que pour les autres branches de l'histoire naturelle. Chez l'homme, certains comportements expressifs, comme le hérissément des pilosités sous l'effet d'une extrême terreur, ou le découvremment des dents sous l'influence d'une grande fureur, sont difficilement compréhensibles sauf si l'on croit que l'homme a existé précédemment dans une condition plus primitive et animale. [...] Celui qui admet que les structures et les habitudes de tous les animaux ont évolué graduellement considérera le chapitre de l'Expression sous un jour nouveau et intéressant. (Charles Darwin, *L'expression des émotions chez l'homme et les animaux*, 1872)¹⁶.

C'est à Konrad Lorenz et à Nikolaas Tinbergen que revient le mérite d'avoir fait de l'éthologie une science indépendante et cela, entre les années 1930 et 1950. Plusieurs chercheurs contemporains des deux pionniers ont étudié en profondeur les mécanismes du

¹⁶ Jean-Luc Renck et Véronique Servais, *L'éthologie : Histoire naturelle du comportement*, Éditions du Seuil, Collection Points, Paris, 2002, p. 42.

comportement animal, dont Pavlov, Skinner et Watson. La différence principale entre les deux pionniers et les autres chercheurs réside dans le regard porté sur l'animal, dans la méthode et dans la manière d'interpréter les résultats des recherches. À ce propos, Lorenz cité par Jean-Luc Renck et Véronique Servais, n'était pas toujours doux avec ses collègues :

Étant donné que l'apprentissage par la réussite joue un rôle capital chez les animaux supérieurs et chez l'homme, l'école béhavioriste a fourni un travail très intéressant. Il est absolument nécessaire de le souligner ici, parce que l'on attribue à tort aux éthologistes la réputation de dénier toute valeur à la recherche béhavioriste. En réalité, ce qu'en tant qu'éthologistes nous reprochons aux béhavioristes aussi bien sur le plan méthodologique que sur le plan pratique, ne porte pas sur ce qu'ils font – ils le font de manière exemplaire – mais sur ce qu'ils ne font pas [114]¹⁷.

Aux béhavioristes orthodoxes américains, qui essaient sérieusement d'exclure de leur méthode toute observation directe de l'animal, ainsi qu'à d'autres gens « sans yeux », mais doués d'intelligence, c'est une noble tâche que de prouver ce que nous avons vu, de telle façon qu'ils doivent le croire. Et que tout un chacun doive le croire [113]¹⁸.

C'est donc en prônant une approche résolument différente de l'animal qu'est née l'éthologie. Cette science ne veut pas étudier de quelle manière les animaux apprennent dans un contexte de laboratoire, mais bien de quelle façon les animaux se comportent dans la nature et comment ils évoluent pour s'adapter aux conditions de vie qui changent. L'éthologie fut vraiment reconnue lorsqu'en 1973, Lorenz, Tinbergen et Von Frisch reçurent le prix Nobel de médecine et de physiologie « pour leurs travaux sur les causes et l'organisation des schèmes comportementaux »¹⁹. L'éthologie n'a pas perdu de sa vitalité car encore aujourd'hui la Conférence éthologique internationale a lieu tous les deux ans, depuis son inauguration en 1950. Toutes les revues éthologiques qui ont vu le jour sont encore publiées aujourd'hui. Il va sans dire que l'éthologie est une science très importante

¹⁷ *Ibid.*, p. 63.

¹⁸ *Ibid.*, p. 63.

¹⁹ *Ibid.*, p. 93.

lorsqu'on vit ou travaille avec des animaux et qu'on essaie de comprendre ce qu'ils peuvent nous dire autrement qu'en mots.

La biologie et la physiologie animales fournissent aussi des connaissances importantes. Pour utiliser un chien dans une intervention, il est important de connaître sa morphologie. La plupart des mammifères possèdent des systèmes digestifs, olfactifs et visuels comparables à ceux des humains, mais certains aspects peuvent différer et il faut en tenir compte. Par exemple, l'odorat des animaux non opérés est très développé ce qui peut provoquer des comportements non désirables en présence d'autres membres de leur espèce. De même, les manifestations de maladies ou de malaises et les premiers soins à apporter exigent de solides connaissances de base.

Un animal communique ses malaises plus subtilement qu'un humain, il faut donc acquérir une bonne connaissance des signes pour pouvoir interpréter un état de difficulté quelconque chez l'animal. Dans la plupart des cas, les premiers soins peuvent permettre de soulager l'animal. Lorsque des traitements plus spécialisés sont requis, les premiers soins peuvent permettre aux vétérinaires de traiter immédiatement le malaise et de prévenir qu'il dégénère en maladie plus grave.

La psychologie animale est une discipline complémentaire de l'éthologie, comme le mentionne Jean-Claude Filloux, « L'homme ne peut compter sur aucune appréhension directe de la conscience ou de la pensée de l'animal : la psychologie de l'animal sera donc

avant tout la science du comportement animal »²⁰. La psychologie animale essaie d'interpréter un comportement et de l'identifier à un stimulus pour mieux le comprendre. Elle questionne aussi l'intelligence des animaux, leur capacité à apprendre, etc. Verser dans l'anthropomorphisme, c'est-à-dire associer un sentiment humain à un comportement animal est un danger qui guette les deux domaines de recherche et, partant, les intervenants non avertis qui font leurs premières armes en zoothérapie. Cela étant dit, lorsqu'on parle de psychologie animale, il faut bien voir que les animaux ne constituent pas de simples automates selon une conception répandue dans les milieux intellectuels au XVII^e siècle. Filloux cite à ce propos Malebranche, un auteur « mécaniste » qui affirmait que : « Les animaux mangent sans satisfaction, crient sans souffrance, se reproduisent sans le savoir, ne souhaitent rien et ne craignent rien »²¹. Cette vision des animaux n'est plus partagée aujourd'hui; nous leur reconnaissons, quant à nous, un stade de conscience nommé la « conscience sensitive ». Un animal aura conscience qu'il est à un endroit donné, à un moment donné, mais cette conscience ne lui permet pas de réfléchir sur ses propres schèmes comportementaux qui lui ont permis de se rendre à cet endroit. En leur accordant un minimum de conscience, il est alors possible d'étudier de manière plus nuancée, plus subtile le comportement animal et d'établir avec lui des relations plus étroites.

²⁰ Jean-Claude Filloux, *Psychologie des animaux*, Collection Que sais-je?, Presses Universitaires de France, 1950, p. 5.

²¹ *Ibid.*, p. 116.

1.2.3 Les connaissances normatives / TAA

Dans cette partie, nous abordons un autre domaine de connaissances qui devrait faire partie de la formation du zoothérapeute, soit celui des connaissances normatives. Nous signalons deux grandes catégories de normes touchant l'univers de la thérapie assistée de l'animal. Il y a d'abord les droits des animaux et les réglementations concernant l'accessibilité des animaux à certains lieux ainsi que les normes à respecter lorsque ceux-ci ont accès à des lieux particuliers.

Même si les droits des animaux font encore l'objet de débats philosophiques, éthiques et juridiques, comme nous le verrons plus loin dans notre recherche, des étapes importantes ont été franchies en vue de la protection des animaux et elles doivent être connues. En 1978, à l'UNESCO à Paris, La Déclaration universelle des droits de l'animal a été proclamée solennellement. Elle se veut une prise de position idéologique concernant les rapports qui devraient exister entre l'homme et l'animal. La difficulté de mettre cette pensée en pratique est bien expliquée sur un site Internet où se retrouvent le texte de la déclaration et un exposé de l'éthique qui l'anime :

Mais cette éthique devait être exprimée avec clarté et fermeté dans le monde actuel, déjà trop perturbé, menacé de destruction, et où violence et cruauté explosent à chaque instant. Si l'homme a pu établir peu à peu un code de droits pour sa propre espèce, il ne dispose cependant d'aucun droit particulier en regard de l'univers. Il n'est en effet que l'une des espèces animales de la planète, et l'une des plus récemment apparues²².

Faisant nous-mêmes partie intégrante de cette biodiversité, nous devons veiller à maintenir l'équilibre entre nos droits, la préservation des autres espèces et du milieu écologique,

²² Fondation Ligue Française des Droits de l'animal (page consultée le 7 avril 2006). *La déclaration universelle des droits de l'animal*, [en ligne]. Adresse URL : <http://www.citerre.org/droianimauxmct.htm>

sinon nous mettons notre propre survie en jeu. Dans son ouvrage *Mal de terre*, l'auteur Hubert Reeves arrive lui aussi à cette conclusion. Tous nos choix et nos actions, s'ils ne changent pas radicalement, vont mener à la destruction de la vie humaine. La Déclaration universelle des droits de l'animal contient quatorze articles qui souhaitent contribuer à faire régner cet équilibre (voir Appendice 1).

En zoothérapie, l'animal est un allié car il permet d'atteindre des objectifs thérapeutiques précis. Il faut donc que celui-ci soit traité comme tel. Toute charte possède d'abord un préambule qui permet de comprendre sur quelles bases cette déclaration a été faite.

Considérant que tout animal possède des droits.

Considérant que la méconnaissance et le mépris de ces droits ont conduit et continuent de conduire l'homme à commettre des crimes envers la nature et les animaux.

Considérant que la reconnaissance par l'espèce humaine du droit à l'existence des autres espèces animales constitue le fondement de la coexistence des espèces dans le monde.

Considérant que des génocides sont perpétrés par l'homme et menacent d'être perpétrés.

Considérant que le respect des animaux par l'homme est lié au respect des hommes envers eux.

Considérant que l'éducation doit apprendre dès l'enfance à observer, comprendre, respecter et aimer les animaux²³.

C'est donc ces principes de base qui devraient guider la cohabitation des espèces, et donner un sens global à la relation avec l'animal dans le contexte de la zoothérapie.

En ce qui concerne les normes et réglementations concernant l'accès des animaux à certains lieux, le Comité sur les infections nosocomiales du Québec s'est penché sur la question des risques de transmission de zoonoses dans les établissements d'hébergement et les centres de soins de longue durée en 2003. Le comité arrive à la conclusion que si un

²³ *Ibid.*, (site web de la note 22).

animal est en santé et que la vaccination est à jour « [...] il n'y a pas d'étude démontrant que les animaux de compagnie utilisés dans le cadre d'un programme de zoothérapie représentent un plus grand risque qu'un humain »²⁴. Par contre, les membres du comité émettent une parenthèse pour les « nouveaux » animaux de compagnie (serpents, furets, iguanes, etc.) Dans des cas isolés, les animaux peuvent être porteurs d'une bactérie et la transmettre à un autre être humain. Ils en viennent donc à conclure que le risque de transmission de zoonoses à des humains par des animaux utilisés à des fins thérapeutiques peut se produire, mais que cela est très peu probable. Il faut bien sûr que des mesures préventives soient observées (voir Appendice 2).

1.2.4 Les principales différences entre certaines méthodes d'intervention thérapeutiques établies et la zoothérapie

La différence évidente entre la zoothérapie et les autres méthodes d'intervention en santé est bien sûr la présence d'un animal au sein de la relation. Certaines techniques doivent être adaptées à la présence d'un animal tandis que dans d'autres occasions l'animal est perçu comme un catalyseur. Prenons pour exemple une relation thérapeutique entre un enfant, un psychologue et un chien. Le chien peut être introduit pour rendre l'enfant confortable et l'aider à se confier au professionnel. Il n'effectue pas de tâches spécifiques sauf d'offrir un amour inconditionnel et d'offrir une présence significative qui n'a pas pour

²⁴ Paul Le Guerrier, M.D. membre du CINQ (page consultée le 7 avril 2006) *Avis du comité sur les infections nosocomiales du Québec : Risques de transmission de zoonoses par les animaux utilisés en centre d'hébergement et de soins de longue durée*, [en ligne]. Adresse URL : [http://www.inspq.qc.ca/documents/InfectionsNosocomiales/InfectionsEtAnimauxDeCompagnie\(CINQ\).pdf](http://www.inspq.qc.ca/documents/InfectionsNosocomiales/InfectionsEtAnimauxDeCompagnie(CINQ).pdf)

rôle de « juger » l'enfant. Dans ce cas, les techniques ou les modes d'intervention n'ont pas besoin d'être sensiblement modifiés pour faire place à l'animal.

Prenons un exemple à l'autre extrémité du continuum, exemple qui met en présence un enfant, un ergothérapeute et un cheval. Le cheval sert en quelque sorte « d'outil » ou « d'appareil » pour accomplir les exercices requis, mais dans un autre cadre et avec des techniques bien différentes du contexte habituel de l'intervention. En plus de motiver le jeune par sa vitalité, les exercices doivent être adaptés en vue d'être exécutés sur le dos du cheval. De plus, le pansage et le brossage de l'animal sont des activités ayant des propriétés thérapeutiques très recherchées par les ergothérapeutes et les physiothérapeutes. Ces techniques sont évaluées en fonction des objectifs thérapeutiques établis. Dans la plupart des cas, l'animal agit également comme motivateur. Il permet de surpasser les plateaux que les clients ont déjà atteints et à la thérapie de continuer à évoluer.

Comme dans toutes autres situations thérapeutiques, les objectifs doivent être ciblés et les exercices ou les méthodes d'intervention choisis et justifiés. Une intervention peut être complète, qu'elle soit faite avec des « outils » conventionnels ou avec un animal. L'animal dans une relation thérapeutique ajoute un plus à l'intervention, il ne soustrait rien. Par contre, le thérapeute devra faire face à des obligations supplémentaires. Celles-ci ont été énumérées en faisant un tour d'horizon des connaissances nécessaires à l'utilisation des animaux à des fins thérapeutiques.

1.2.5 Les publications en zoothérapie

Il est très important de faire un tour d'horizon des écrits et des recherches en lien avec la zoothérapie pour pouvoir situer la place de cette nouvelle technique dans les préoccupations des chercheurs. La France et les États-Unis ont à ce jour publié un plus grand nombre d'ouvrages que le Québec. *Pets and Mental Health*, publié en 1988 aux États-Unis et écrit par Odean Cusack, fait partie des livres spécifiques traitant de la zoothérapie. Boris M. Levinson a également écrit un ouvrage qui fait état de ses premières découvertes; la seconde édition, parue en 1997 aux États-Unis, constitue un bon livre de référence qui aborde plusieurs points importants de la zoothérapie. Ensuite, un livre publié en 2000 aux États-Unis : *Handbook on Animal Assisted Therapy : Theoretical Foundations and Guidelines for Practice*, se veut un guide de référence pour ceux et celles qui oeuvrent dans le domaine de la zoothérapie. Il couvre un grand nombre de sujets tels que : le choix de l'animal, son effet sur le bien-être du patient, la façon de concevoir un programme de zoothérapie, etc. Au Québec, ce n'est qu'en 2004 qu'un livre fut publié sur la zoothérapie, *Entre l'humain et l'animal*, il fait un tour d'horizon de ce qu'est la zoothérapie et des quelques services offerts au Québec. Ce livre raconte aussi des expériences vécues et fait état des résultats de diverses expériences. D'autres livres traitent de la zoothérapie et se retrouvent dans la bibliographie de ce travail. Dans l'ensemble des publications que nous avons pu consulter, on ne retrouve pas de volumes consacrés au sujet de l'éthique dans la pratique de la zoothérapie. Il y a donc une place certaine pour une recherche comme la nôtre qui s'orientera dès lors vers une méthodologie exploratoire.

Bref, les recherches ne sont donc pas nombreuses dans ce domaine d'intervention. Dans les références utilisées, il est fait mention de quelques recherches concernant les bienfaits de la zoothérapie, mais le corpus d'informations est limité. Les quelques recherches portent sur la pression sanguine, l'hyperactivité, le traitement de certains troubles du comportement, etc. Par exemple, des recherches concernant les effets de la présence animale sur le système cardio-vasculaire montrent que les animaux ont un effet bénéfique sur la pression artérielle. Très souvent cependant, les méthodologies de recherche sont qualitatives, empruntant souvent l'approche de l'analyse du discours des clients s'exprimant sur l'amélioration de leur état de santé. Cet état de la documentation justifie certainement l'emploi du terme « profession en émergence » pour décrire la zoothérapie.

1.3 L'acte thérapeutique en zoothérapie / TAA

Avant de décrire certains paramètres importants de l'acte thérapeutique en zoothérapie, il est intéressant de présenter brièvement les « principaux acteurs », les animaux. Plusieurs animaux sont utilisés pour la zoothérapie, par contre certains d'entre eux sont plus appropriés pour certaines personnes. Les animaux domestiques courants comme les chiens et les chats ont été en quelque sorte les « précurseurs » de tout ce qui est accompli maintenant en zoothérapie. Ils ont été les premiers à être utilisés, mais surtout à être identifiés et étudiés comme des aidants potentiels aux thérapies conventionnelles. Les chevaux sont de plus en plus reconnus pour les bénéfices qu'ils apportent en thérapie. Tout récemment, les dauphins se sont ajoutés à la liste des animaux qui présentent un intérêt thérapeutique certain. Tous ces animaux sont des motivateurs de premier ordre, en plus du

potentiel thérapeutique spécifique qu'ils possèdent; plusieurs écrits mettent en effet l'accent sur l'aide psychologique que les animaux peuvent apporter dans le cadre de la vie courante, cette influence de l'animal se transposant en zoothérapie.

1.3.1 Les modes d'intervention / TAA

Il existe différents modes d'intervention en zoothérapie et ces derniers dépendent beaucoup de l'animal utilisé. Dans le cas des chevaux, l'équitation thérapeutique peut être divisée en deux parties selon Alan M. Beck, « *hippotherapy and therapeutic riding* ».

Therapeutic riding or equine-assisted psychotherapy activities including riding and vaulting are designed to coordinate with the overall psychotherapeutic treatment of the patient. The goals include improving self-confidence, social competence, and improving quality of life, but not specially learning riding skills (Fitzpatrick & Tebay, 1997). Riding is used with a variety of physical disabilities including cerebral paralysis (Bertoti, 1988; Cambell, 1990; Copeland, 1991; Piper, 1990). Hippotherapy, in contrast to therapeutic riding, is provided by trainer physical and occupational therapists to improve neuro-motor function using horses. It is based on the idea of transfer of movement from horse to patient » (American Hippotherapy Association, 1995)²⁵.

Cette définition n'est pas tout à fait complète car au Québec, il existe trois formes d'équitation thérapeutique : la thérapie assistée du cheval, l'hippothérapie et l'équithérapie. La thérapie assistée du cheval est davantage utilisée pour résoudre des problèmes d'ordre psychosocial. L'hippothérapie, quant à elle, vise spécifiquement le mouvement de marche du cheval pour le traitement. L'équithérapie englobe toutes les autres utilisations du cheval à des fins thérapeutiques.

La delphinothérapie est assez rare dans les pays nordiques où les dauphins ne vivent pas dans leur habitat naturel. Elle peut être utilisée avec des personnes présentant des

²⁵ Alan M. Beck, dans Aubrey Fine, *Handbook on Animal Assisted Therapy : Theoretical Foundations and Guidelines for Practice*, Academic Press, San Diego, 2000, p. 32.

troubles de langage, de communication, de concentration, mais aussi avec des personnes vivant avec des déficits physiques. En ce qui concerne l'utilisation des autres animaux de compagnie et de ferme, il n'y a pas de termes spécifiques pour les identifier. Le terme « zoothérapie » sert donc à identifier l'ensemble de ces différentes méthodes d'utilisation d'animaux très divers qui présentent un potentiel thérapeutique qui leur est propre. Ces méthodes sont de l'ordre de la psychothérapie, de la physiothérapie et de l'ergothérapie en général. Chaque espèce possède des caractéristiques spécifiques qui permettent d'obtenir un effet bénéfique spécifique selon la clientèle ciblée.

1.3.2 Les indications thérapeutiques et les bénéfices

Tel que mentionné précédemment, les chevaux sont de plus en plus reconnus pour leur potentiel dans leurs actions auprès de personnes atteintes de troubles physiques ou neurologiques. Les ergothérapeutes misent beaucoup sur la diversité des manœuvres qu'ils proposent à un client pendant la préparation du cheval. Les périodes à dos de cheval sont aussi recommandées, car le mouvement de marche de l'animal reproduit notre démarche et stimule des muscles et des nerfs bien spécifiques. L'hippothérapie se base surtout sur ce mouvement du cheval pour travailler. Cette thérapie a un effet positif sur les personnes qui ne sont pas en mesure de stimuler eux-mêmes ces muscles et qui souffrent d'une atrophie. Les chevaux sont aussi des animaux très imposants; le fait de les côtoyer et de les monter permet à certaines personnes de dépasser certains blocages et d'établir des relations enrichissantes avec les professionnels de la santé. Ils permettent donc d'atteindre des

objectifs autant du point de vue physique que psychologique. Comme tous les animaux, ils sont aussi de très bons motivateurs.

Les dauphins jouent aussi un rôle au niveau physique et psychologique. De plus, le fait que les séances se déroulent dans l'eau permet aux participants d'obtenir des bénéfices uniques. Il est reconnu que l'eau permet de faire certains exercices plus facilement, car elle enlève la pression de l'air. Même si nous ne le sentons pas, l'air possède un poids beaucoup plus dense que nous ne le pensons. De son côté, le chien est reconnu pour l'amour inconditionnel qu'il offre à son maître; mis en présence d'une autre personne, il offre aussi cet amour. Le chien est beaucoup utilisé avec les enfants présentant des troubles affectifs ou violents. Il permet d'établir une relation de confiance avec le thérapeute en ouvrant des portes qui étaient demeurées fermées. Les ergothérapeutes et les physiothérapeutes encouragent les clients à flatter les petits animaux car ce mouvement stimule des muscles spécifiques souvent ciblés dans les thérapies.

1.3.3 Le choix de l'animal

Le choix des animaux est très important car en plus de tenir compte de l'espèce, il faut aussi évaluer l'individu. Il faut tenir compte du type d'activités que l'animal devra exécuter. Il faut aussi vérifier si l'animal a besoin d'un entraînement spécifique. Lynette A. Hart, dans le livre *Handbook on Animal Assisted Therapy : Theoretical Foundations and Guidelines for Practice*, met aussi l'accent sur les préférences des thérapeutes et des bénévoles.

Volunteers and health professionals providing AAA/TAA have the obligation to back off from their own strong preferences and instead identify the particular preferences of the people they are serving and the characteristics of the animal they are considering (Zasloff, 1996)²⁶.

Tout en tenant compte de leur propre préférence, ceux-ci doivent composer avec les choix du client et l'animal qui possède les meilleures ressources thérapeutiques pour le client. Les chiens sont les animaux les plus souvent utilisés pour la zoothérapie, ceux-ci doivent être sélectionnés en fonction de leur bagage génétique. En effet, certaines races possèdent des caractéristiques qui constitueraient une précieuse aide pour quelques personnes. Selon l'auteur Lynette A. Hart, certaines races prédisposent les chiens à être plus affectueux et joueurs que d'autres, caractéristiques qui peuvent influencer le choix de l'animal.

Different breeds of dogs differ in their genetic behavioral predispositions to be affectionate, be aggressive, snap at children, or be playful. Of course, dogs within a breed vary across a wide range for each of these behaviors. Several books deal with breed specific characteristics and may address specific traits such as excitability, affection demand, and aggressive dominance (Hart & Hart, 1988)²⁷.

En plus des caractéristiques de la race, un expert devrait examiner les comportements du chien dans des situations non-courantes pour pouvoir analyser ses réactions. Les animaux ne réagissent pas tous de la même façon à une situation de stress; or ce sont ces situations qui peuvent être potentiellement dangereuses. Un animal qui est toujours dans un environnement stable peut nous paraître sans danger car rien ne laisse présager un possible comportement de violence. Par contre, lorsque celui-ci est placé dans une situation de danger, il peut réagir de façon très violente pour se protéger. Un expert canin est le bienvenu dans le choix d'un chien pour la zoothérapie. Il est un expert du comportement canin et interprète beaucoup mieux que quiconque les signes et comportements d'un chien.

²⁶ Lynette A. Hart, dans Aubrey Fine, *Handbook on Animal Assisted Therapy : Theoretical Foundations and Guidelines for Practice*, Academic Press, San Diego, 2000, p. 89.

²⁷ *Ibid.*, p. 92.

Il en va de même pour les chevaux. Ces derniers sont des animaux très imposants et un accident peut avoir de graves conséquences. Il faut choisir un animal calme avec un bon tempérament. Il doit être patient avec les enfants et accepter de recevoir des demandes parfois inexactes et multiples. Dans le cas de l'hippothérapie, le cheval doit aussi présenter une démarche bien spécifique. Sa démarche doit reproduire le mouvement qu'un humain produit en marchant. Le but de l'hippothérapie étant de stimuler les muscles et les nerfs qui servent habituellement à la marche chez l'homme.

Dans la sélection des animaux, les principaux critères de choix concernent la sécurité et l'atteinte des objectifs. Le choix doit être très rigoureux et si la personne qui utilise les animaux n'a pas la capacité elle-même de bien évaluer un animal, elle doit se rapporter à un expert dans le domaine.

1.3.4 Les contre-indications et les risques à l'acte thérapeutique

Certaines personnes peuvent présenter des contre-indications pour l'utilisation de la zoothérapie en général ou pour un animal en particulier. La zoothérapie peut ne pas convenir aux personnes présentant des allergies et des maladies qui touchent le système immunitaire. Il est bien important d'en prendre note et de recueillir l'information adéquate sur les clients auxquels s'adresse la thérapie. Si l'allergie ne concerne que les poils de chien et de chat, les autres animaux restent disponibles pour une séance de zoothérapie. Dans le cas des maladies qui touchent le système immunitaire, certaines personnes ne possèdent pas les anti-corps pour combattre une infection causée par une morsure ou par une plaie. Il faut donc être bien sûr que la situation dans laquelle nous plaçons cette

personne lui apporte le moins de risques possible. Tous les risques ne peuvent être évités, car un accident peut toujours arriver. En prenant conscience des dangers potentiels d'une situation, nous pouvons être en mesure de les prévenir ou de ne pas exposer une personne fragile à des risques inutiles. Les mêmes précautions doivent être prises lorsque nous travaillons avec les chevaux. Certaines personnes ont des os très fragiles et la capacité de récupération après une chute est très faible. De plus, la guérison à la suite d'un incident semblable peut s'étendre sur une longue période de temps. Les chevaux ne doivent pas nécessairement être mis de côté, mais nous devons nous assurer que la situation ne sera pas préjudiciable au client. Il y a maintenant sur le marché des selles adaptées pour les personnes handicapées et si le risque est encore trop grand, les exercices au sol peuvent aussi être de bons outils.

La présence d'un animal en thérapie augmente le besoin d'encadrement. Ainsi lorsque nous mettons en contact une personne et un animal, il faut s'assurer que nous sommes aptes à diviser notre attention. Dans la pratique, de plus en plus de personnes sont conscientes de cette situation et forment des équipes pour mieux contourner cette difficulté. Pendant qu'une personne est chargée de surveiller les animaux, l'autre se concentre sur la séance de thérapie. Une mauvaise expérience en zoothérapie n'entraîne pas seulement des risques de morsures ou de blessures. Les risques se situent aussi au niveau de l'atteinte des objectifs. Une situation imprévisible peut apporter une détérioration de l'état de la personne et remettre en question la poursuite de la thérapie. Faire de la zoothérapie implique que les gens connaissent les dangers et savent comment les minimiser. À titre d'exemple, l'Association canadienne d'équitation thérapeutique fait une vérification des installations

d'un centre avant de donner son accréditation. Cette vérification concerne les éléments de sécurité de base et les dispositifs qui devraient être à portée de main lors d'une séance d'équitation thérapeutique. (voir Appendice 3)

Après avoir décrit la progression de la relation entre l'homme et l'animal ainsi que l'apparition de la zoothérapie, et après avoir fait état des principales connaissances de base nécessaires à son exercice, nous sommes maintenant en mesure de développer le questionnement éthique qui se situe au cœur de notre recherche.

CHAPITRE 2

UN QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE RELATIF À UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE ÉMERGENTE

La popularité croissante de la zoothérapie soulève des questions importantes d'ordre éthique, questions liées à la spécificité de l'intervention et aux risques potentiels qu'elle implique. La récente émergence de cette technique thérapeutique explique cependant la rareté des recherches dans ce domaine, en particulier sur le plan éthique et déontologique. Dans un premier temps, nous allons montrer la pertinence d'une réflexion tournée vers la déontologie; ensuite, nous allons introduire les éléments centraux de notre cadre conceptuel, puis nous présenterons notre problématique de recherche.

2.1 La pertinence d'une réflexion déontologique spécifique à la zoothérapie

Le questionnement éthique concernant une nouvelle pratique professionnelle est très important. En nous inspirant de l'ouvrage rédigé par Yves Boisvert et collègues, *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*¹, nous situons l'éthique comme un mode de régulation de l'action où l'action est orientée à partir d'une réflexion sur le sens de l'action exprimé par des valeurs. L'éthique devient régulatrice des mœurs sociales quand elle sert de fondement aux autres modes de régulation que sont le droit et la déontologie. Si la réflexion sur les valeurs fondamentales d'une profession est toujours pertinente, elle l'est

¹ Yves Boisvert, Magalie Jutras, Georges A. Legault et Allison Marchildon, *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Liber, Montréal, 2003, 135 pages.

encore plus quand il s'agit d'une profession naissante à la recherche d'une légitimité sociale. En d'autres termes, en s'intéressant aux pratiques professionnelles, la réflexion éthique porte sur les valeurs qui leur donnent du sens, mais elle met aussi en cause la capacité des intervenants de se situer dans ce qui est considéré comme socialement acceptable et souhaitable. Cette réflexion n'a donc pas pour seul but de réfléchir sur les valeurs qui orientent la relation entre le professionnel et le client, mais elle s'intéresse aussi aux relations que ce nouveau domaine d'intervention veut entretenir avec la société. Bref, en montrant son intérêt pour la qualité des actes professionnels dispensés, la protection du public et la reconnaissance sociale, la zoothérapie sera en mesure de faire valoir le sérieux de sa démarche et le souci des autres véhiculés par cette nouvelle thérapie.

2.1.1 La qualité des actes professionnels

Qu'attendons-nous d'un professionnel lorsque nous lui rendons visite? Georges A.

Legault répond à cette question en affirmant que :

Les attentes que vous avez reflètent votre conception de la relation professionnelle. Une personne qui préfère vivre la relation professionnelle selon le mode paternaliste n'aura pas les mêmes attentes qu'une autre qui opte pour un modèle de consommation. Chacun des modèles propose une façon d'être au service du client. Le client, lui, s'attend à ce que le professionnel agisse en « vrai professionnel », autrement dit, il s'attend à ce que le professionnel exerce ses fonctions avec professionnalisme².

Le professionnalisme est très différent des caractéristiques qui définissent une profession, selon Legault. Quand nous définissons une profession, nous ne faisons qu'énumérer les caractéristiques propres à cette profession, sans formuler un jugement sur le sens moral de

² Georges A. Legault, *Professionnalisme et délibération éthique : manuel d'aide à la décision responsable*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1999, p. 40.

celle-ci. Par contre, comme le mentionne Legault, le professionnalisme permet une réflexion sur les caractéristiques de la profession.

Définir le professionnalisme, c'est entrer dans l'univers de « ce qui devrait être » et non de ce qui est. En effet, lorsqu'on cherche à préciser nos attentes à l'égard d'un professionnel, on ne décrit pas ce qu'il fait, mais ce qu'il devrait faire parce qu'il est un professionnel. Préciser le professionnalisme, c'est identifier les différentes qualités qui devraient animer l'exercice de la profession³.

Le professionnalisme est basé sur des valeurs et vise un idéal. Il prône les comportements les plus susceptibles d'assurer la qualité des services offerts. C'est de cette façon que le professionnalisme renvoie à l'éthique, il propose de guider les actions afin de promouvoir le mieux-être de tous. Le questionnement sociétal sur les valeurs constitutives du professionnalisme a été l'un des facteurs de l'émergence des codes d'éthique. Ainsi, depuis la réforme du système de santé et des services sociaux, le gouvernement du Québec a exigé que tous les établissements se dotent d'un code d'éthique. « Le recours à des codes apparaît comme une solution pour refléter les valeurs que tous les chercheurs ou personnes du groupe devraient partager »⁴. Nous vivons dans une société pluraliste et le consensus sur les valeurs est très difficile à obtenir. Que ce soit à cause du pluralisme des valeurs ou d'une perte de moralité, la régulation par les codes d'éthique est devenue pratiquement inévitable, comme le mentionne Diane Duquet, citée par Legault :

On peut [...] se dire que l'adoption de règles visant à assurer le respect de l'éthique est un symptôme d'une carence morale; toutefois, si l'on accepte la pluralité des individus, des formations et des cultures, on voit mal comment il est possible de s'en passer au strict plan opérationnel⁵.

³ *Ibid.*, p. 41.

⁴ *Ibid.*, p. 46.

⁵ *Ibid.*, p. 47.

Dans le cas d'un nouveau domaine d'intervention comme la zoothérapie, le questionnement sur les valeurs en vue de définir un « code d'éthique », c'est-à-dire les balises qui devraient guider l'intervention, ne signifie pas que les gens n'ont pas confiance au point de départ. Nous le comprenons au contraire comme une volonté d'identifier, de partager, puis de rendre « officielles » les bases morales communes d'une nouvelle thérapie, en vue de contribuer à sa reconnaissance dans l'ensemble des soins de santé.

En ce sens, il faut bien distinguer les codes d'éthique des codes et des comités de déontologie. L'approche déontologique de la régulation, qui s'applique de manière quasi juridique, ne permet pas de « contrôler » toutes les actions des professionnels, et il n'est pas certain qu'un tel contrôle soit souhaitable. Elle se rapproche de la régulation juridique, et comme le mentionne Legault, cette dernière a ses limites. « L'approche légale ne peut assurer le « professionnalisme » que dans des situations extrêmes. Elle ne peut donc assurer le « professionnalisme » au quotidien [...] »⁶. C'est pourquoi la question de l'éthique est soulevée dans les milieux professionnels, car elle se veut une manière de réguler les services dans le quotidien. Lorsque des professionnels se questionnent sur les valeurs de base de leur profession, ces valeurs ne peuvent être dictées par personne d'autre que les membres de cette profession. Selon Legault, « Identifier et nommer les valeurs fondatrices de la relation professionnelle est une première étape pour assurer le professionnalisme. Cette étape peut très bien conduire à l'élaboration de chartes sur les valeurs fondatrices de la pratique »⁷. Les codes de valeurs sont des indicateurs, mais ne servent jamais à prescrire

⁶ *Ibid.*, p. 47.

⁷ *Ibid.*, p. 48.

un comportement. Ils orientent la réflexion vers un questionnement d'un autre ordre. Il ne s'agit pas de se questionner sur le respect de l'obligation légale ou morale, mais de se demander « quelle action pourrait être considérée comme la plus raisonnable pour nous, dans les circonstances »⁸. En ce sens, l'éthique est un bon moyen de s'assurer de la qualité des actes professionnels, car elle se renouvelle plus vite et plus souvent que les lois. En s'assurant de la qualité des actes professionnels par la réflexion éthique, les membres d'une profession ou d'un groupe professionnel s'assurent de conserver toute la crédibilité qu'ils possèdent ou de l'acquérir. En sachant que des moyens sont mis sur pied pour assurer l'efficacité d'actes professionnels guidés par des valeurs préconisées par les professionnels eux-mêmes, les gens sont plus enclins à accorder leur confiance aux intervenants.

2.1.2 La protection du public

Selon les lois et les institutions qui encadrent les actes professionnels, il y a plusieurs façons pour les clients d'un professionnel de faire valoir leurs droits s'il y a un litige. Si l'on fait exception des tribunaux, réservés aux poursuites extraordinaires, les ordres professionnels sont des ressources pour les utilisateurs de services qui veulent obtenir de l'information ou bien déposer une plainte concernant un professionnel. Sur le site de l'Ordre des travailleurs sociaux par exemple, on trouve de l'information sur la mission de l'Ordre, sur les valeurs fondamentales de la profession et sur la façon de déclarer un litige entre un professionnel et un client. L'utilisateur d'un centre hospitalier trouve sur place un service de plainte, les formulaires du service étant accessibles un peu partout dans l'hôpital.

⁸ *Ibid.*, p. 49.

Toutes ces mesures réglementaires ont pour but de s'assurer que les services offerts soient de bonne qualité.

Dans le cas de la zoothérapie, rares sont les zoothérapeutes qui possèdent déjà une formation dans un autre domaine et qui font partie d'un ordre professionnel. Parfois, ils oeuvrent au sein d'un établissement qui se porte garant de leurs actes. Il n'en est pas de même pour un intervenant qui fait de la consultation dans sa résidence privée et qui n'est cautionné par personne. C'est un problème pour le client, mais aussi pour l'intervenant. En ce sens, tout en valorisant la réflexion éthique autonome et l'adhésion « libre » des zoothérapeutes à un code de valeurs, il faut voir que la protection du public suppose un certain encadrement juridique et réglementaire. (probablement la constitution d'un ordre professionnel)

2.1.3 La reconnaissance sociale

Il est plus facile de mettre en valeur un nouveau domaine d'intervention lorsque celui-ci est crédible aux yeux des gens qui risquent potentiellement de l'utiliser. Plusieurs projets de zoothérapie ont vu le jour au Québec comme ailleurs; ils se développent rapidement, puisque la demande du public est croissante. Par contre, dans certaines régions, les projets se font très rares. Cela s'explique-t-il par un manque de connaissances du domaine d'intervention ou par l'absence de demande? Il est possible qu'un mélange des deux facteurs puisse expliquer cette situation. Il peut aussi y avoir de la méfiance en raison de rumeurs qui circulent. Il est vrai que certaines personnes ont été victimes d'accidents : la zoothérapie, comme tout autre domaine d'intervention, comporte des risques.

Ce que la réflexion éthique apporte à cet égard, premièrement, c'est de sensibiliser les intervenants aux risques potentiels, aux conséquences des actes thérapeutiques et de les responsabiliser quant à la prévention des accidents. Ensuite, elle permet d'élaborer un code d'éthique mettant l'accent sur la responsabilité et la prévention; la diffusion publique de ce mode de régulation ne peut que contribuer à faire connaître la zoothérapie comme une thérapie encadrée dont les bénéfices l'emportent largement sur les risques.

Par ailleurs, la faiblesse relative de la demande, malgré la croissance régulière de la pratique peut être la conséquence de la peur du changement ou de la perception que la zoothérapie n'est pas une discipline « sérieuse ». Sur ce plan, il est intéressant de noter que de plus en plus de recherches se penchent sur l'efficacité de la zoothérapie et contribuent ainsi à sa reconnaissance sociale. Nous vivons dans une société où la science est à l'honneur : tout savoir ou savoir-faire qui n'est pas « démontré » par la science a peu de crédibilité. Par contre, une certaine ouverture se fait de plus en plus sentir, notamment à la suite de l'échec des thérapies biomédicales à lutter efficacement et à éliminer les effets néfastes des maladies très répandues comme certains types de cancers. Plusieurs explorent les approches alternatives ou holistiques, en recherchant un équilibre entre les dimensions psychologiques, physiques et spirituelles, notamment en matière de gestion du stress. Tous ces facteurs font en sorte que la zoothérapie est un domaine d'intervention de plus en plus viable dans notre société. Sur le plan de l'image publique de la zoothérapie, la diffusion dans les médias de projets canadiens ou québécois qui contribuent effectivement à la bonne santé du public devrait permettre une plus grande reconnaissance sociale. En effet, les

émissions diffusées à la télévision mettent souvent en scène des expériences filmées en Europe et ne représentent pas notre réalité. Mais c'est une autre question. Revenons à notre recherche centrée sur la réflexion éthique visant le développement du professionnalisme en zoothérapie.

2.2 Le cadre conceptuel

Dans les paragraphes précédents, nous avons examiné la pertinence d'une réflexion de type déontologique en zoothérapie. Du même coup, nous avons aussi délimité le champ de notre recherche qui est celui de la réflexion éthique préoccupée par le professionnalisme et par les valeurs donnant un sens à l'action. Avant d'exposer notre démarche méthodologique, il est nécessaire de poursuivre l'explication de nos repères conceptuels.

2.2.1 L'éthicologie de Pierre Fortin

La première référence théorique qu'il importe de mentionner est l'ouvrage de Pierre Fortin *La morale, l'éthique, l'éthicologie*. Nous avons d'abord emprunté à cet ouvrage la méthode d'analyse des discours moraux qu'est l'éthicologie. Cette méthode a été créée en 1972 par Pierre Fortin, professeur d'éthique à l'Université du Québec à Rimouski, à la suite du constat qu'un long travail restait à faire pour expliquer rigoureusement les discours moraux et éthiques. Voici l'explication donnée par l'auteur :

Pour arpenter les terres du Bien et du Mal, pour examiner une constellation de valeurs, pour explorer le labyrinthe des motivations ou encore pour escalader les monts escarpés de la Loi, il est nécessaire de bien se « tenir » afin que ses découvertes ne tiennent pas des illusions du mirage. En cours d'exploration, le temps est souvent à l'orage.[...] Voilà pourquoi, questionner la morale, ce n'est pas seulement étudier des auteurs plus ou moins lointains, analyser des théories plus ou

moins séduisantes, c'est d'abord et avant tout s'observer soi-même, se questionner, sonder ses propres assises, et parfois même ébranler ses sécurités⁹.

L'éthicologie a donc été créée pour éclairer les discours moraux et éthiques et, comme le dit l'auteur : « Elle répond principalement aux exigences de clarté et de lucidité qui s'imposent dans le domaine de l'appréciation de l'action »¹⁰. Il mentionne aussi que :

[...] l'enjeu n'est pas le même pour le moraliste, pour l'éthicien et pour l'éthicologue : le premier s'engage dans une démarche normative; le second poursuit une réflexion sur le fondement et les finalités de la norme; le troisième s'implique dans un travail de décapage et de déconstruction du discours des deux premiers¹¹.

Les paramètres de la méthode éthicologique que nous utilisons dans cette recherche seront exposés au chapitre suivant, à l'occasion de la présentation de notre méthodologie de recherche. La grille d'analyse éthicologique, qui comporte quatre instances, sera en effet utilisée pour analyser des entrevues réalisées auprès d'intervenants en zoothérapie. Une brève définition des quatre instances est toutefois pertinente ici. La première est l'instance pratique : elle est en lien direct avec l'action qui fait l'objet du discours moral, ou qui s'en inspire au sens où l'« on dégage l'attitude, l'état d'esprit, le comportement, l'action ou la pratique [...] »¹². La deuxième est l'instance régulatrice. « C'est ce à partir de quoi on propose ou impose une action, une attitude, un état d'esprit ou un comportement, de façon à témoigner d'une ou de quelques valeurs privilégiées. Une loi, une règle, une norme, un principe moral peuvent être considérés comme autant de principes régulateurs »¹³. La troisième est l'instance axiologique, qui réfère aux valeurs présentes dans les discours, aux

⁹ Pierre Fortin, *La morale, l'éthique, l'éthicologie*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1995, p. 4.

¹⁰ *Ibid.*, p. 6.

¹¹ *Ibid.*, p. 8.

¹² *Ibid.*, p. 101.

¹³ *Ibid.*, p. 101.

valeurs principales et secondaires qu'il faudra identifier et classer. La valeur en éthicologie est définie comme : « [...] ce qui vaut, c'est ce à quoi, individuellement ou collectivement, on accorde de l'importance; c'est ce qui a du poids pour un individu ou une collectivité. La valeur peut être matérielle, affective, intellectuelle, morale ou religieuse. Elle constitue une priorité, une préférence, une référence [...] »¹⁴. Pour finir, l'instance légitimatrice qui représente « une manière de penser la vie, le monde, l'histoire, l'être humain [...] »¹⁵, et que nous allons aussi appeler *réservoir de sens*, selon l'expression de Fortin.

Toujours selon Fortin, le concept d'enjeu se définit comme suit : « jeu de relations entre des règles, des normes qu'il faut appliquer à une action ou une pratique particulière, en référence à des valeurs qui inspirent cette réglementation et un réservoir de légitimation (*de sens*) qui sert à justifier ces valeurs et ces règles ».¹⁶ Nous verrons, dans les chapitres 3 et 4 qui exposent notre démarche méthodologique et nos résultats de recherche, comment nous adaptons le cadre conceptuel de Fortin pour mener à bien notre recherche.

2.2.2. La définition du concept opératoire de responsabilité à la jonction de l'éthique et de la déontologie

Nous avons évoqué précédemment comment les risques inhérents à la zoothérapie mettent en cause la responsabilité des intervenants et leur devoir de prévenir les torts envers les personnes. Au moment d'élaborer le cadre conceptuel de notre recherche, nous avons ainsi ciblé la notion de responsabilité parce qu'elle se situe au cœur de toute réflexion

¹⁴ *Ibid.*, p. 100.

¹⁵ *Ibid.*, p. 100.

¹⁶ *Ibid.*, p. 98.

éthique tournée vers le professionnalisme, et aussi parce que nous soupçonnions que la responsabilité prend une signification particulière en zoothérapie (ce que nos analyses subséquentes ont permis d'établir). Nous avons donc élaboré un concept de responsabilité adapté aux besoins de notre recherche en prenant appui sur différentes sources en éthique, ainsi que sur notre compréhension de la pratique zoothérapeutique. Le concept « opératoire » de responsabilité est présenté sous deux aspects : l'intervenant est responsable de ses actes face à ses semblables et il détient aussi la responsabilité du bien-être des animaux qu'il utilise.

Voyons d'abord le premier aspect. Le premier auteur qui a nourri notre réflexion est Denis Müller qui expose les composantes d'une éthique de la responsabilité. Son propos permet d'enraciner la réflexion sur la responsabilité dans l'expérience du sujet moral. Pour Müller, le point de départ de la responsabilité est que les sujets se sentent responsables. C'est même à ses yeux un sentiment constitutif du sens moral :

Lorsque surgissent en nous le sens moral et le sentiment émotionnel de notre responsabilité personnelle, nous éprouvons une sollicitation irréprouvable, indépendante de nos chances de succès ou des conséquences prévisibles de nos actes ¹⁷.

Selon cette vision, la responsabilité morale est d'abord une affaire individuelle, singulière : elle relève de la conscience de chaque sujet moral, du choix qu'il fait parfois même à l'encontre des normes établies ou des valeurs dominantes de la société. Cela étant dit, être responsable n'implique pas que l'individu se situe en marge de la société; au contraire, le

¹⁷ Denis Müller, *Les éthiques de responsabilité dans un monde fragile*, Éditions Fides, Montréal, 1998, p. 36.

sujet moral est responsable face à la société ou au groupe auquel il appartient, autant qu'il peut l'être à ses propres yeux :

L'irréductible singularité de la responsabilité personnelle ne signifie pas le retrait ou le déni par rapport aux formes instituées de la responsabilité sociale, communautaire ou collective. L'apprentissage patient des systèmes et des instances, permettant l'exercice adulte d'une responsabilité commune, consolide bien plutôt la singularité de la responsabilité personnelle, en lui permettant d'exister en confrontation et en dialogue avec autrui¹⁸.

Toujours selon Müller, l'éthique de responsabilité est orientée vers la pratique, elle se manifeste dans l'orientation que nous donnons à nos décisions pour tenir compte des conséquences de nos actes. En ce sens, être responsable, c'est être conscient et assumer la paternité de nos décisions. C'est ainsi que nous comprenons ce passage de l'auteur :

Une éthique forte de la responsabilité, même si elle ne saurait subordonner l'obligation morale à la seule considération téléologique des enchaînements de l'agir, se doit de prendre en compte la réalité des conséquences de nos actes concrètement posés. Elle implique également de distinguer les risques « naturels », constitutifs de notre existence finie et mortelle, et les risques créés par l'homme, envers lesquels ce dernier demeure éthiquement redevable, que ce soit, selon les cas, au plan individuel, au plan collectif ou à tous les deux¹⁹.

Le dernier extrait de Müller nous met sur la piste d'une autre source importante de notre vision de la responsabilité, soit la théorie du philosophe Hans Jonas, auteur du *Principe responsabilité*. La théorie de Jonas est très riche et consistante du point de vue philosophique, et nous n'avons pas la prétention d'en faire un exposé complet ni d'en présenter l'essentiel. Nous en retenons une idée principale, celle du rapport entre pouvoir, savoir et responsabilité. L'idée que l'homme est responsable de ses actes renvoie à l'idée de pouvoir, au fait d'être en position de force face à une personne qui « subit » son action, comme c'est le cas dans la relation thérapeutique. Dans cette dernière, en effet, même si le

¹⁸ *Ibid.*, p. 37.

¹⁹ *Ibid.*, p. 42.

thérapeute aborde la relation dans une volonté de dialogue et de partage de la décision, il détient nécessairement un pouvoir d'agir sur une personne qui est dans le besoin et est nécessairement vulnérable.

La notion de responsabilité renvoie également à celle de savoir, le pouvoir que détient le professionnel étant fondé sur un savoir qu'il est le seul à détenir en profondeur. Réfléchissant sur le pouvoir « excessif » lié au savoir scientifique et technique, Jonas parle du « nouveau rôle du savoir en morale »²⁰.

Le gouffre entre la force du savoir prévisionnel et le pouvoir du faire engendre un nouveau problème éthique. Reconnaître l'ignorance devient ainsi l'autre versant de l'obligation de savoir et cette reconnaissance devient ainsi une partie de l'éthique qui doit enseigner le contrôle de soi toujours plus nécessaire de notre pouvoir excessif²¹.

Le fait de détenir un savoir place donc le sujet moral face à un double devoir : « l'obligation de savoir » qui équivaut au devoir de maîtriser les connaissances et les techniques en vue de réduire au minimum les risques pour autrui; mais aussi le devoir de « reconnaître l'ignorance » qui peut être source de torts irréparables causés à autrui. Dans l'ignorance, la responsabilité envers autrui consiste à s'abstenir de faire quoique ce soit.

À nos yeux, la conception de la responsabilité proposée par Jonas porte autant sur les actions humaines de portée globale qui menacent l'environnement naturel et les générations futures que sur les décisions quotidiennes des intervenants en santé. Les personnes intéressées par la zoothérapie ont donc la responsabilité d'aller chercher tout le savoir nécessaire à l'exercice sécuritaire de leurs actes thérapeutiques, mais ils ont aussi le devoir de prudence et d'abstention quand les frontières du savoir et de savoir-faire sont atteintes.

²⁰ Hans Jonas, *Le principe responsabilité*, 3^e Édition. Éditions Flammarion, Paris, 2003, p. 33.

²¹ *Ibid.*, p. 33.

Bref, l'ignorance ne peut jamais servir d'excuse pour les torts causés à des personnes vulnérables.

Dans son livre *La responsabilité médicale*, Guy Nicolas donne une définition de la responsabilité juridique, qui est également pertinente à notre recherche sur la professionnalisation de la zoothérapie :

[...] pour que la responsabilité d'un médecin soit engagée, [...] il faut que se trouvent réunis trois éléments constitutifs : une faute, un dommage et le lien de causalité qui doit réunir ces deux composantes²².

C'est donc dire que la faute doit causer un préjudice à la personne, mais qu'est-ce qu'une faute? Nicolas cite Marcel Planiol pour qui la faute est un : « manquement à une obligation préexistante »²³. Dans le cas de la zoothérapie, nous en sommes encore à formuler les obligations ou les principes qui doivent guider la pratique, mais certaines règles sont certainement déjà valides. Nous pensons notamment aux chartes des droits et libertés de la personne, aux lois qui encadrent la prestation des services de santé, au code civil du Québec, pour ne pas mentionner les codes de déontologie qui régissent certains professionnels oeuvrant en zoothérapie. Bref, la responsabilité légale du zoothérapeute est déjà engagée, même si elle ne repose pas sur des obligations formelles spécifiques, sans compter que sa responsabilité morale est liée au fait d'intervenir auprès de personnes dont le bien-être ou le mieux-être dépendent de son action.

En plus de la responsabilité envers ses clients, le zoothérapeute a également une responsabilité face aux animaux dont le bien-être dépend directement de son action. En plus

²² Guy Nicolas, *La responsabilité médicale*, Collection Dominos, Éditions Flammarion, Paris, 1996, p. 27.

²³ *Ibid.*, p. 26-27.

de partager en tant que citoyen le devoir civique et légal des bons soins aux animaux, une responsabilité particulière lui incombe, responsabilité d'ordre professionnel. La responsabilité civique découle de la domestication des animaux qui ne sont plus en mesure d'assurer leur subsistance et leur reproduction en milieu naturel. L'homme a donc la responsabilité minimale de subvenir à leurs besoins physiques de base, mais il lui incombe aussi, sur le plan moral, de se soucier de leurs besoins psychiques : l'animal a besoin d'un environnement tranquille et dépourvu de stress, il a besoin de repos et il a besoin d'« amour ». L'animal sous la domination de l'homme, transpose ce qu'il attend des autres animaux de la meute ou du groupe dans ses relations avec l'homme. Étant donné les faibles connaissances que nous possédons sur la communication dans le règne animal, il est très difficile de communiquer avec les animaux sur la « véritable nature » de leurs besoins. Par contre, comprendre les bases de l'ensemble des besoins permet de créer un environnement propice au bien-être animal et, en zoothérapie, propice au travail d'équipe avec l'animal.

En intégrant l'animal parmi les êtres qui appellent la responsabilité du zoothérapeute, nous comprenons la responsabilité comme un devoir envers tout être vivant vulnérable capable d'éprouver du bien-être mais aussi de la souffrance. Le sujet moral envers qui s'exerce la responsabilité n'est donc plus seulement « autrui », notre semblable humain; c'est aussi l'animal qui se trouve au centre de l'acte zoothérapeutique. Ces deux aspects de la responsabilité feront donc l'objet de notre réflexion, celle-ci va de l'éthique à la déontologie.

2.2.3 L'éthique et la déontologie

Voyons maintenant en quel sens le concept de responsabilité se situe à la jonction de l'éthique et de la déontologie. Au début de ce chapitre, nous avons posé que le professionnalisme, défini comme conscience professionnelle, mettait en oeuvre la réflexion éthique autonome au quotidien. Nous voulons maintenant montrer que l'éthique vise aussi à mettre en place de grands principes, soutenus par des valeurs, en vue de guider la pratique. Ces principes visent le long terme, car ils ne font pas référence à une situation particulière, mais à un ensemble de possibilités. Ils expriment le sens de l'action professionnelle. Pour aborder cette dimension de l'éthique, nous prenons appui sur une citation de Jacques Ellul, qui nous permet d'introduire la distinction entre l'éthique et la morale. Réfléchissant sur la « crise de l'éthique » actuelle, Ellul mentionne en effet dans l'ouvrage, *Le temps de la responsabilité* :

[...] Tout le monde est d'accord pour dire que l'éthique victorienne, ou l'éthique chrétienne classique sont totalement dévaluées, qu'il n'y a plus aucune possibilité d'application de l'éthique ancienne dans une société comme la nôtre. Par conséquent, il n'y a plus d'éthique. C'est pour cela qu'on en parle de plus en plus. On cherche à remplacer un manque. Bien entendu, cela ne veut pas dire que l'homme aujourd'hui est plus immoral qu'autrefois, mais lorsqu'il a des points de référence, l'homme *sait* quand il fait un acte mauvais. Aujourd'hui dans le brouillard universel, on ne sait plus ce qui est à droite et ce qui est à gauche (sans allusions!). Dès lors, on crée des comités d'éthique, on soulève des problèmes éthiques, ou bien on glorifie l'absence d'éthique comme un progrès pour la liberté [...] ²⁴.

En nous référant aux définitions proposées par plusieurs auteurs québécois, dont Pierre Fortin et Georges A. Legault, nous disons que la crise dont parle Ellul est celle de la Morale, qui prône un ensemble de règles ou d'obligations, et non pas celle de l'éthique qui cherche à donner un sens à l'action, à lui attribuer une finalité actuelle qui s'exprime en termes de valeurs partagées :

En éthique, les valeurs occupent une place centrale dans la décision et dans l'action. Définies en termes d'idéaux collectifs, elles guident celui qui doit « évaluer », justement, l'impact que sa décision ou son

²⁴ Jacques Ellul, dans Frédéric Lenoir, *Le temps de la responsabilité*, Éditions Fayard, Paris, 1996, p. 19.

action aura sur les autres et sur la collectivité. Cette perspective implique qu'il est difficile de déterminer le « bien » de façon absolue et définitive dans des règles ou des normes. L'éthique conduit plutôt à s'interroger sur les raisons, les origines et les fondements de ses décisions et de ses actions : pourquoi? dans quel but? pour quelle raison? avec quelle intention est-ce que j'agis? Ces questions permettent à l'individu de cerner les valeurs qui le définissent et qu'il souhaite mettre en pratique²⁵.

C'est ainsi que l'éthique produit du sens, qu'elle exprime la raison d'être de l'action, sa justification, son explication. Cette conception de l'éthique reconnaît la grande diversité des raisons d'agir humaines, elle se présente comme une possibilité de régulation des actions qui respecte le pluralisme moral de nos sociétés.

Le but premier de l'éthique est donc de réfléchir sur la finalité de l'action, sur ce qu'il est « juste » de faire dans une situation donnée. Dans la tradition historique de la philosophie morale, les auteurs recherchaient le Bien ou le Juste, ils cherchaient à exprimer la finalité de l'action qui correspond à la nature humaine, qu'elle soit rationnelle, spirituelle ou sociale de l'humain, à proposer la « façon de vivre », la « façon d'être heureux » correspondant à une conception de l'être humain, à ce « qu'il est réellement ». Dans le contexte des sociétés pluralistes, ces options philosophiques relèvent de chaque personne, de sa culture, de ses choix.

Or l'éthique professionnelle n'est pas seulement une affaire de réflexion individuelle, elle met en cause tous les acteurs qui seront influencés par l'action. En ce sens, le professionnel ne décide jamais que pour lui-même. Il n'y a pas de « vérité » dans le domaine de l'éthique professionnelle, il n'y a pas de meilleure solution « en soi ». Le travail de l'éthique consiste à mener une délibération dans le dialogue, à confronter nos lectures individuelles du bien, des valeurs mises en cause dans l'action, et de déterminer

²⁵ Yves Boisvert, Magalie Jutras, Georges A. Legault et Allison Marchildon, *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Éditions Liber, Montréal, 2003, p. 44.

ensemble quelle orientation d'action il est possible de mieux argumenter, laquelle est la plus raisonnable.

C'est ainsi que nous concevons l'éthique appliquée dans les comités d'éthique des centres hospitaliers, qui est une éthique de l'ici et du maintenant. C'est une démarche exigeante, qui dépend largement de la procédure de délibération adoptée par les acteurs en présence; l'une des approches les plus structurées de la délibération éthique de groupe est celle de Georges A. Legault²⁶. Le débat soulevé par les approches de l'éthique de la discussion, dont celle de Legault, porte notamment sur la composition du groupe et sur la procédure de délibération, comme en témoigne cette citation de Karl-Otto Apel :

Dans le cas de l'éthique, c'est au niveau des discussions pratiques que cela devrait être délégué, c'est-à-dire au niveau où, dans le cadre de discussion renvoyant à une situation particulière, les intérêts de toutes personnes concernées et le savoir de tous les experts [...] sont introduits, ne serait-ce défendus, dans la discussion²⁷.

Nous n'allons pas plus loin dans la discussion de cette question qui dépasse largement l'objet de notre recherche.

L'éthique est donc la recherche du « Bien » en situation, en contexte. Mais elle est aussi la recherche du bien commun à l'ensemble du groupe ou de la société, la recherche des principes pour guider les actes professionnels, qui expriment le sens de l'acte professionnel aux yeux de tous. Ainsi, le principe de responsabilité fondé sur le pouvoir d'agir et le savoir spécifique du professionnel indique aux usagers et aux citoyens que ce

²⁶ Georges A. Legault, *Professionnalisme et délibération éthique*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1999, 290 pages.

²⁷ Karl-Otto Apel, *Discussion et responsabilité : 2. Contribution à une éthique de la responsabilité*, Collection Passages, Éditions du Cerf, Paris, 1998, p. 58.

dernier reconnaît qu'il est l'auteur des actes potentiellement dommageables pour autrui et qu'il s'engage à les prévenir du mieux qu'il le peut. C'est en ce sens que l'éthique est un mode de régulation de l'agir humain en général et de l'acte professionnel en particulier : elle propose une démarche de réflexion commune sur le sens de l'intervention thérapeutique, et du vivre ensemble, une démarche qui se réalise idéalement dans une délibération commune, dans le dialogue, hors de toute autorité qui impose une morale. Une démarche consciente de l'évolution de la société, des mentalités et des modes d'intervention en santé. C'est dans l'esprit d'une telle démarche inspirée de l'éthique appliquée de Georges A. Legault²⁸ que nous situons notre recherche sur les enjeux éthiques de la zoothérapie. Ces repères conceptuels étant posés, une dernière distinction s'impose pour bien cadrer notre recherche, entre l'éthique et la déontologie.

En ce qui concerne la déontologie, ce mot provient du grec *deon* ou *deontos* qui signifie « devoir ». La déontologie est définie comme « l'ensemble des règles et des devoirs régissant une profession »²⁹. Pour compléter notre recherche en utilisant la signification des mots, le mot « devoir » signifie selon le dictionnaire *Le Nouveau Petit Robert* (1995) : « ce que l'on doit faire; obligation éthique particulière, définie par le système moral que l'on accepte, par la loi, les convenances, les circonstances »³⁰. Une règle, quant à elle, est définie comme « ce qui est imposé ou adopté comme ligne directrice de conduite; formule

²⁸ Georges A. Legault, « L'éthique appliquée comme éthique d'une société démocratique », dans Georges A. Legault, Alejandro Rada-Donath et Guy Bourgeault (dir.), *Éthique de société*, Les Éditions GGC, Sherbrooke, 2000, p. 57-93.

²⁹ Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), *Le Nouveau Petit Robert*, Éditions Dictionnaires Le Robert, Paris, 1995, p. 633.

³⁰ *Ibid.*, p. 320.

qui indique ce qui doit être fait dans un cas déterminé »³¹. La déontologie est un mode de régulation qui se base sur des lois et des normes qui s'imposent, sous peine de sanction, à tous les membres d'un groupe professionnel. C'est bien le cas des codes de déontologie, qui sont consignés dans des textes de facture juridique et dont le non-respect peut entraîner des pénalités allant jusqu'à la perte du droit de pratique. On parle alors d'hétérorégulation, de régulation imposée de l'extérieur, par apport à l'autorégulation qui caractérise l'éthique³². La distinction qu'il nous paraît utile de faire pour rapprocher l'éthique et la déontologie, ce que nous nous proposons de faire dans cette recherche en matière de zoothérapie, est apportée par Pierre Fortin, dans le passage qui suit :

Il est important de corriger la trajectoire de la demande en matière de déontologie pour ne pas réduire la réflexion déontologique à l'approche juridique de l'intervention. Pour peu que l'on s'engage sérieusement dans le processus d'élaboration ou de révision d'un code, on s'aperçoit très vite qu'on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion plus large sur les valeurs que l'on privilégie individuellement et collectivement, sur les finalités de l'activité professionnelle, sur la « mission » de l'institution dans laquelle on travaille, etc. On découvre alors que le code peut être un instrument très utile au service de la responsabilité, pourvu qu'il fasse appel à la qualité du jugement moral de ceux et celles qui s'y réfèrent : en elle-même, la règle est vide, inutile, insignifiante même, si elle est détachée de la valeur qui lui donne toute sa signification³³.

Bref, l'éthique et la déontologie ne sont pas incompatibles, dans la mesure où l'on aborde la déontologie avec l'intention de questionner le sens des principes et des valeurs qui la constituent, dans une perspective de révision ou de création d'un code.

³¹ *Ibid.*, p. 956.

³² La distinction est empruntée à Guy Giroux, « La demande sociale d'éthique : autorégulation ou hétérorégulation? », dans Guy Giroux (dir.), *La pratique sociale de l'éthique*, Les Éditions Bellarmin, Paris, 1997, p. 27-47.

³³ Pierre Fortin, *La morale, l'éthique, l'éthicologie*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1995, p. 13.

2.3 La problématique de recherche

Nous sommes maintenant en mesure de circonscrire notre problématique de recherche, et de formuler la question de recherche à partir de laquelle ont été élaborés la visée et les objectifs.

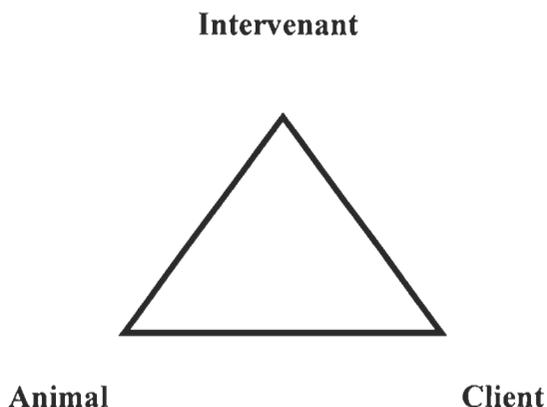
2.3.1 La formulation de l'hypothèse de la triple responsabilité

Les lectures préparatoires que nous avons faites en vue d'élaborer notre problématique de recherche nous ont appris un aspect fondamental de la zoothérapie : lorsque l'intervenant utilise un animal, il intègre un troisième « sujet » dans la relation thérapeutique³⁴. L'animal constitue une présence active dans la relation, il n'est pas introduit comme un instrument, comme un simple outil; c'est son comportement et sa présence « différente » en tant qu'être vivant, qui est au cœur de l'effet thérapeutique. C'est la raison première de sa présence au sein de la relation thérapeutique entre le soignant et le soigné, il devient lui-même, dans une certaine mesure, un soignant.

Cette réflexion nous a amenée à formuler une hypothèse originale à propos de la spécificité éthique de la zoothérapie : nous avançons en effet que la responsabilité morale du zoothérapeute doit être conçue comme une *triple responsabilité*. Comme tout autre intervenant en santé, le zoothérapeute est d'abord responsable de la relation avec son client, il est de plus responsable de sa relation avec l'animal, et aussi de la relation que l'animal va

³⁴ Voir à ce propos l'article de Georges-Henri Arenstein, *L'animal catalyseur en zoothérapie* dans lequel il décrit la relation zoothérapeutique comme un triangle où « chacun des trois éléments joue le rôle de principe actif. » Georges-Henri Arenstein (page consultée le 28 avril 2006). *L'animal catalyseur en zoothérapie*, [en ligne] Adresse URL : <http://www.authenticite.qc.ca/articlesetreflexions.htm#lac>

développer avec son client, puisque l'animal n'est pas lui-même capable de responsabilité. On peut représenter cette triple responsabilité par un schéma triangulaire, les trois côtés du triangle représentant chacun une facette de la responsabilité de l'intervenant.



En présentant la notion de triple responsabilité comme une hypothèse, nous ne l'entendons pas au sens strict : notre recherche n'a pas pour but de démontrer ou d'infirmer cette hypothèse. Il s'agit plutôt d'une intuition de départ, de notre conception initiale de l'originalité du champ de pratique qu'est la zoothérapie. Cette conception est structurante au sens où elle va inspirer l'ensemble de notre démarche de recherche. Au point d'arrivée, nous revenons sur le chemin parcouru en proposant une relecture du concept de triple responsabilité, qui aura été plus ou moins renforcé par nos résultats de recherche. Si le concept de triple responsabilité nous paraît si important, c'est que la zoothérapie se distingue fondamentalement des autres modes d'intervention en santé par la présence active de l'animal et que la compétence distinctive du zoothérapeute consiste à établir une relation thérapeutique entre un animal et un client.

Selon la première responsabilité, l'intervenant, en exécutant des tâches spécifiques et en exerçant des habilités particulières, doit rechercher un équilibre délicat entre son action directe auprès du client et l'introduction d'un intermédiaire, d'un catalyseur animal qui ne peut avoir un effet bénéfique que dans certaines conditions précises. Par exemple, certaines observations cliniques demandent que l'intervenant soit seul avec l'enfant et l'ajout prématuré d'un intermédiaire animal peut fausser les données en attirant trop tôt l'attention de l'intervenant et du client vers l'animal. En choisissant d'inclure un animal dans leur intervention en tant que psychologue, par exemple, le zoothérapeute doit s'assurer que son engagement thérapeutique envers le client, soit renforcé par l'intervention d'un animal, laquelle se présente comme un appui aux thérapies déjà existantes et déjà en cours.

Selon la seconde responsabilité, les intervenants doivent s'assurer que les animaux reçoivent les soins requis : les soins vétérinaires, le toilettage, l'éducation, les besoins de base, etc. Que l'intervenant soit propriétaire ou non de l'animal, il lui incombe de veiller au bien-être de celui-ci, un zoothérapeute ne peut se permettre d'« utiliser » un animal en mauvaise santé physique et mentale, dans l'intérêt même de la relation thérapeutique et dans l'intérêt de l'animal.

Au troisième niveau, l'intervenant est responsable de la relation qui va se développer entre l'animal et le client. Il est déjà responsable de sa relation avec chacun d'eux séparément; lorsqu'il les met en relation, il devient « par défaut » responsable de la relation et de ses effets sur les deux entités. L'animal en effet n'est pas doué des facultés lui permettant d'exercer une quelconque responsabilité sur son comportement, qui doit

demeurer « sous contrôle » du thérapeute. Quant au client, par définition vulnérable dans sa situation de besoin et parce qu'il ne détient pas la compétence lui permettant de maîtriser l'animal, il ne peut être tenu responsable du comportement animal; et son propre comportement envers l'animal doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du thérapeute.

Enfin, dans la mesure où elle décrit justement la relation zoothérapeutique, c'est cette triple responsabilité qui fera l'objet d'un éventuel encadrement déontologique et que les zoothérapeutes s'engageront à respecter aux yeux de la société.

2.3.2 La problématique de recherche résultante

Dans le contexte actuel des soins de santé où l'on s'intéresse de plus en plus aux approches dites « alternatives » et aux bienfaits de la zoothérapie en particulier, les expériences se multiplient avec diverses espèces d'animaux auprès de personnes présentant des problématiques variées (personnes solitaires, enfants autistiques, personnes vivant avec une déficience intellectuelle, avec la sclérose en plaques, etc.). Nous ne pouvons plus ignorer la question déontologique, c'est-à-dire que la zoothérapie n'est pas seulement une thérapie comme les autres, qu'elle possède des caractéristiques qui justifient un examen spécifique, en termes d'orientation des actes professionnels, de protection du public et de reconnaissance sociale. Le terme « zoothérapie » est d'ailleurs utilisé pour désigner deux types d'intervention, qui méritent d'être distingués : les activités assistées de l'animal (AAA) et les thérapies assistées de l'animal (TAA). Dans le cadre de cette recherche, nous

nous intéressons aux thérapies assistées de l'animal, parce qu'elles paraissent soulever des enjeux éthiques différents de ceux des AAA.

En effet, l'« instrument » du zoothérapeute en TAA est un être vivant doté de ses propres schèmes de comportement. Son utilisation dans la relation thérapeutique soulève, à première vue, des enjeux spécifiques qui n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie sur le plan éthique. Mentionnons brièvement les exigences de compétence et de recherche qui découlent de la responsabilité spécifique. Ainsi, un manque de connaissances de la psychologie animale peut amener l'intervenant à soumettre l'animal à une situation de stress à laquelle il réagira en adoptant un comportement violent, mettant non seulement en danger la visée thérapeutique, mais aussi la sécurité du patient. Il faut donc posséder les compétences permettant d'évaluer la capacité de gestion du stress d'un animal donné et ses mécanismes de défense, pour être en mesure de prévoir et de prévenir les situations à risque.

Par ailleurs, les besoins des clientèles visées par la zoothérapie sont très variés et posent des défis différents aux intervenants. Certaines clientèles ont des caractéristiques spécifiques qui pourraient ne pas être compatibles avec différents types d'animaux ou même avec différents caractères au sein de la même espèce animale. Un important travail de recherche « clinique » reste à faire en ce domaine. Le simple fait d'aimer les animaux ne peut suffire à justifier leur utilisation par des personnes non qualifiées dans un contexte thérapeutique.

Bref, on assiste à une montée en popularité de la zoothérapie, sans qu'une réflexion éthique structurée ne soit menée sur ces pratiques émergentes. La **question de recherche** porte donc sur les enjeux éthiques liés au caractère spécifique de l'intervention en zoothérapie. Elle se formule ainsi : *Comment gérer de manière responsable la présence d'un intermédiaire vivant doté d'un comportement autonome, dans une relation thérapeutique? Réflexion sur les enjeux éthiques de la zoothérapie.*

Plus précisément, l'**hypothèse de recherche** ou l'intuition repose sur le fait que les enjeux spécifiques de la zoothérapie tiennent à l'utilisation des animaux comme intermédiaires qui « accomplissent » une partie de la relation thérapeutique avec le client; dans la mesure où ils sont mis en évidence, ces enjeux spécifiques devront être pris en considération dans la définition des principes éthiques qui guideront l'acte professionnel.

Il est présumé en effet que, de manière différente de tous les autres professionnels de la santé, l'intervenant qui « utilise » un animal est à la fois responsable de l'animal, du patient et de la relation que l'animal développera avec le patient. Cette triple responsabilité mérite d'être explorée à la lumière des expériences vécues par des thérapeutes et de la documentation spécialisée en zoothérapie, en éthologie, en psychologie animale, etc., pour en dégager les enjeux professionnels et les problématiser sous l'angle de l'éthique.

Objectifs de recherche

Notre recherche se situe dans un domaine de pratique en émergence qui n'a pratiquement pas été étudié sous l'angle de l'éthique. C'est une recherche de type exploratoire, qui vise à produire des matériaux de base pour une éventuelle démarche de

réflexion collective des zoothérapeutes sur leur professionnalisation. Les objectifs et la méthodologie de recherche seront donc définis et réalisés dans cet esprit, qui détermine également le degré d'approfondissement des sources théoriques que nous avons consultées. En faisant le choix d'explorer les enjeux éthiques à travers la parole d'intervenants sur le terrain, nous avons fait aussi le choix d'utiliser nos sources pour produire des concepts opératoires, et non pas pour faire avancer la réflexion théorique en tant que telle, sauf sur la dimension de la triple responsabilité éthique, qui constitue une retombée originale de notre recherche.

Objectif général :

Établir la spécificité des enjeux éthiques propres à l'intervention en zoothérapie, en particulier ceux qui touchent à la responsabilité du thérapeute, en vue d'alimenter une réflexion sur l'éthique professionnelle.

Objectifs spécifiques :

- 1) Mener une revue de la documentation traitant de la zoothérapie en lien avec sa dimension éthique, en vue de saisir l'état des connaissances dans le domaine et l'originalité de sa démarche thérapeutique.
- 2) Procéder à l'élaboration du questionnaire d'entrevue sur la base des variables recueillies précédemment.
- 3) Mener les entrevues auprès d'intervenants en zoothérapie pour connaître les dilemmes d'ordre éthique, notamment quant à la responsabilité qu'ils perçoivent et aux valeurs qu'ils privilégient.
- 4) Formuler sur la base des données recueillies (enquête et documentation) les enjeux éthiques propres à la zoothérapie, notamment en termes de responsabilité et éventuellement de triple responsabilité, en guise de prolégomènes à une déontologie.

Ayant bien situé la problématique de l'éthique dans le contexte d'une réflexion sur une profession émergente telle que la zoothérapie, nous pouvons maintenant exposer la description de notre processus de recherche.

CHAPITRE 3

LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Les méthodes de recherche qualitative ont longtemps été considérées comme ne faisant pas partie de la recherche scientifique. Dans les années 1960 rappelle Jean-Pierre Deslauriers, « L'entrevue semi-dirigée était le fait de la clinique (psychologue, psychiatre, psychanalyste, travailleurs sociaux, psycho-éducateurs) ou du journalisme et n'avait pas encore sa place en recherche »¹. Aujourd'hui, les méthodes de recherche qualitative occupent une place de choix parmi les autres méthodes de recherche et leurs résultats sont considérés.

En un mot, la recherche qualitative, considérée il n'y a pas si longtemps comme marginale, est aujourd'hui de plus en plus reconnue par la communauté scientifique. Ce changement de mentalité ne s'est pas fait, et ne se fait pas encore aujourd'hui, sans heurt et sans confusion. Ainsi, certains croient toujours que la recherche qualitative ne représente au mieux qu'un complément utile pour compléter les données recueillies dans le cadre de démarches quantitatives. [...] Reste néanmoins que les méthodologies qualitatives représentent plus qu'une simple alternative aux méthodologies quantitatives, [...] elles permettent aux chercheurs de collecter des données auxquelles ils ne pourraient avoir accès en n'utilisant que les seules méthodes quantitatives².

La recherche qualitative fait partie du paysage scientifique et permet d'explorer des objets de recherche qui n'auraient pu être analysés en termes quantitatifs. C'est précisément le cas de l'entrevue semi-dirigée que nous avons retenue comme méthode de recherche pour mettre à jour les enjeux éthiques propres à la zoothérapie, tels qu'ils sont vécus par les intervenantes et les intervenants.

¹ Jean-Pierre Deslauriers, dans « Recherches qualitatives », *Revue de l'Association pour la recherche qualitative*, Volume 17, Éditeurs Louis-Jacques Filion, Pierre Paillé et Diane Laflamme, Trois-Rivières, 1997, p. 11.

² Michelle Lessard-Hébert, Gabriel Goyette, Gérard Boutin, *La recherche qualitative : fondements et pratiques*, 2^e Éditions. Éditions Nouvelles, Montréal, 1995, p. 9-10.

3.1 L'entrevue comme outil de collecte de données

L'entrevue s'avère l'outil approprié pour recueillir les données et documenter notre sujet. De fait, les études systématiques sur les aspects axiologiques et normatifs de la zoothérapie étant quasi inexistantes ou pratiquement inaccessibles pour nous, il nous faut aller chercher l'information auprès des personnes qui travaillent sur le terrain. La majorité des écrits en zoothérapie décrivent en effet différentes expériences ou recherches, ainsi que les conditions et les résultats de ces essais thérapeutiques, ou encore ils rapportent des histoires personnelles vécues auprès des animaux. Nous n'avons pratiquement rien trouvé sur la dimension éthique de la pratique zoothérapeutique, c'est-à-dire sur les valeurs portées par les personnes qui utilisent cette forme de thérapie, par exemple sur les raisons qui font en sorte qu'ils « y croient » malgré les difficultés et les risques liés à leur intervention auprès de la clientèle. Deslauriers définit l'entrevue de recherche comme : « [...] une interaction limitée et spécialisée, conduite dans un but spécifique et centré sur un sujet en particulier »³. Cette approche nous paraît convenir à l'objectif de la recherche, compte tenu de l'état actuel des connaissances.

3.1.1 Le choix des entrevues semi-dirigées

Avant de faire notre choix méthodologique, nous avons envisagé différentes options. Deslauriers identifie deux autres modes de collecte de données, l'histoire de vie et de l'observation participante. L'histoire de vie se définit comme :

³ Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative : guide pratique*, Collection Thema, Éditions McGraw-Hill, Montréal, 1991, p. 33.

[...] un récit qui raconte l'expérience de vie d'une personne. Il s'agit d'une oeuvre personnelle et autobiographique stimulée par le chercheur de façon à ce que le contenu du récit exprime le point de vue de l'auteur face à ce qu'il se remémore des différentes situations qu'il a vécues (Chalifoux, 1984, p. 280)⁴.

Elle se concentre davantage sur le vécu sociétal à travers l'histoire racontée par une personne. Nous n'avons pas retenu cette méthode car elle vise à mettre à jour les éléments de l'expérience vécue d'une personne ou d'un groupe de personnes dans sa globalité, sans orienter le propos vers des thèmes prédéterminés. Dans un récit de vie, c'est la personne qui détermine ce qu'il importe de communiquer. Or dans cette recherche, nous cherchons à obtenir des renseignements précis concernant une pratique particulière, d'un point de vue lui aussi particulier.

L'observation participante, de son côté, consiste à prendre part aux activités d'un groupe, d'une association ou d'une personne et à observer ce qui s'y passe. Elle vise la description des phénomènes sociaux tels qu'ils se déroulent en temps réel sous les yeux de l'observateur, en mettant « l'accent sur le terrain et le caractère inductif de la recherche »⁵. Nous n'avons pas retenu cette méthode parce qu'elle vise d'abord à comprendre la vie quotidienne, ce qui ne correspond pas à notre objectif : ce n'est pas la vie quotidienne des personnes qui pratiquent la zoothérapie qui nous intéresse, mais bien la compréhension des enjeux qui découlent de cette pratique, telle que décrite verbalement par les intervenants.

Nous avons donc retenu la technique de l'entrevue semi-dirigée, en conformité avec les propos de Gérald Boutin, dans son ouvrage *L'entretien de recherche qualitatif* :

⁴ *Ibid.*, p. 41.

⁵ *Ibid.*, p. 46.

[...] dans des champs d'investigation encore peu explorés ou encore vierges, l'entretien de recherche représente souvent le seul mode d'accès valable. Il permet, pour ainsi dire, de débroussailler le terrain, de dégager des pistes de recherche, de clarifier des problématiques et, enfin, de poser certains problèmes dans toute leur complexité⁶.

Par contre, plusieurs types d'entretiens peuvent être utilisés, entre lesquels il a fallu choisir. Chacun possède des caractéristiques et des objectifs spécifiques. Boutin en distingue huit : « entretien en profondeur; entretien centré, entretien guidé ou à réponses libres; entretien à questions ouvertes; entretien à questions fermées; entretien actif; entretien long; entretien ethnographique et entretien clinique »⁷. L'entretien à questions ouvertes a été privilégié pour cette recherche. Toujours selon Boutin, ce type d'entrevue est « centré sur les sujets de l'enquête et sur la perception que le répondant en a »⁸; il vise principalement « à découvrir des facteurs de comportement, des types d'attitudes »⁹. Dans cette perspective, le questionnaire d'entrevue sert avant tout de point de repère des sujets importants à traiter dans l'entretien. La personne qui mène l'entrevue peut toujours poser des questions supplémentaires non inscrites au départ, afin d'aller chercher plus d'informations. Par contre, elle doit toujours s'assurer de recueillir les mêmes renseignements d'une personne à l'autre.

Quant au niveau de directivité, l'option semi-dirigée a été choisie, comparativement au niveau dirigé ou non dirigé. L'approche semi-dirigée confère à l'intervieweur un certain contrôle sur le déroulement de l'entrevue à l'aide du questionnaire. Il n'intervient cependant pas pour arrêter promptement les débordements à certaines questions, comme il

⁶ Gérald Boutin, *L'entretien de recherche qualitatif*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2000, p. 3.

⁷ *Ibid.*, p. 26.

⁸ *Ibid.*, p. 26.

⁹ *Ibid.*, p. 26.

doit le faire dans l'entretien directif qui ne laisse pas place aux histoires vécues et aux anecdotes, sauf si elles font directement partie de la réponse aux questions. À l'opposé, l'entretien non directif amène l'interviewé à traiter un sujet sur lequel il peut raconter ce que bon lui semble. Dans cette recherche, un certain nombre de sujets doivent être abordés, mais les expériences de vie sont également les bienvenues, pour explorer plus à fond les perceptions et les expériences pertinentes et ainsi enrichir la recherche.

Dans la pratique, les entrevues se sont déroulées sans problème; dans certains cas, toutefois, un recentrage a été nécessaire pour permettre de traiter toutes les questions et de recueillir toute l'information pertinente, sans trop de débordement.

3.1.2 Le choix des participants et les critères de sélection

Dans le cadre de cette étude, l'échantillon n'a pu être formé de façon aléatoire, comme le voudrait la norme méthodologique idéale. Nous avons donc constitué un échantillon « imparfait », au sens où Jean-Pierre Beaud l'entend :

Il est clair que, dans le domaine de l'échantillonnage comme dans n'importe quel autre domaine, la recherche de la perfection méthodologique constitue souvent plus un frein à la recherche qu'un véritable moteur et qu'il vaut mieux faire de la recherche avec un outil imparfait (un échantillon de volontaires, par exemple), que de ne pas faire de recherche du tout, faute d'avoir trouvé l'outil parfait¹⁰.

Les personnes ciblées doivent en effet posséder des caractéristiques très spécifiques, ce qui élimine la plus grande partie de la « population » constituée par les personnes possédant l'expérience d'intervention en zoothérapie. Les personnes sélectionnées doivent avoir déjà

¹⁰ Jean-Pierre Beaud, dans Benoît Gauthier (dir), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 3^e édition, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1997, p. 186.

pratiqué la zoothérapie avec des chevaux, que ce soit à titre d'intervenant ou de bénévole. Si nous avons décidé de centrer les entrevues sur les intervenants en équitation, c'est qu'ils développent la forme de zoothérapie dont les objectifs proprement thérapeutiques sont les plus poussés, et aussi parce que le cheval représente l'animal potentiellement le plus risqué du point de vue de la sécurité des personnes. Le cheval est en effet un animal très imposant et « réactif ».

Les participants ont été identifiés à l'aide d'une liste de personnes qui ont assisté au premier colloque d'équitation thérapeutique qui s'est tenu le 2 octobre 2004 à Montréal. Des rencontres ont eu lieu sur place avec des personnes afin de vérifier leur niveau d'intérêt pour la participation à cette recherche. De plus, il a été possible de présenter le projet en plénière lors de la tenue du colloque. Les personnes identifiées sur place et d'autres inscrites sur la liste ont ensuite été rejointes par téléphone pour vérifier leur intérêt à collaborer et leur conformité aux critères de sélection. Étant donné la méthode envisagée de collecte de données, soit l'entrevue semi-dirigée, certaines personnes ont été mises de côté à cause de l'éloignement géographique de leur lieu de résidence. Malgré ces contraintes, nous pensons que l'échantillon demeure valable sur le plan méthodologique. En effet, en l'absence de randomisation et de représentativité au sens strict, il est possible de dégager des conclusions valides et même de procéder à une certaine généralisation des conclusions :

[...] on sait effectivement qu'il est souvent difficile, dans le contexte de recherches qui utilisent l'entretien comme outil principal, de procéder à un échantillonnage au hasard. La randomisation exige, comme on le sait, l'existence d'un grand nombre de sujets. De plus, la tenue de l'entretien de recherche repose sur le bon vouloir des participants, ce qui constitue un élément d'auto-sélection¹¹.

¹¹ Gérald Boutin, *L'entretien de recherche qualitatif*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2000, p. 104.

On retrouve ici la nécessité de suppléer aux exigences de la représentativité et de la généralisation par une démarche qui fait appel de façon approfondie à l'expérience individuelle du participant. À ce sujet, le débat est encore ouvert : certains chercheurs qui sont plus près d'une position phénoménologique absolue rejettent la notion de généralisation; d'autres, comme Lincoln et Guba (1985), soutiennent qu'il est possible d'atteindre, même en qualitatif, une certaine forme de généralisation, d'abord en montrant les liens qui existent entre les expériences des divers individus interviewés [...]¹².

C'est dans cette optique que nous avons développé et administré le devis méthodologique et que nous avons interprété les résultats des entrevues.

3.1.3 Le déroulement des entrevues

Au moment du contact téléphonique, le but de la recherche et les objectifs visés ont été expliqués. Un résumé de la recherche a été expédié aux personnes qui demandaient plus d'information et qui désiraient recevoir un document écrit. (voir Appendice 4). Les participants étaient aussi informés que les entrevues seraient enregistrées sur cassette audio afin de pouvoir les analyser, mais qu'en tout temps la confidentialité serait respectée. Ensuite, une décision mutuelle était prise pour fixer la date et l'heure de l'entretien. Les rencontres se sont déroulées au domicile des gens ou dans leur milieu de travail selon leur préférence. Quelques personnes s'étant montrées inconfortables à l'idée de rencontrer chez elles l'auteure, trois entrevues se sont déroulées dans des endroits publics, mais discrets, de la région de Québec. La plupart des participants étant inconnus par l'auteure, l'étape des présentations s'est avérée essentielle en début d'entrevue. Par la suite, le formulaire de consentement écrit était remis aux répondants qui devaient le lire et le signer. Ils devaient ensuite répondre à un questionnaire de données sociodémographiques permettant de dresser

¹² *Ibid.*, p. 104.

un profil des personnes interviewées. L'entretien proprement dit commençait au moment où l'enregistreuse était mise en marche. Un guide ou questionnaire d'entrevue, présenté plus loin dans cette section, a permis de structurer la cueillette des données. La possibilité était offerte aux participants de lire eux-mêmes les questions et d'y répondre immédiatement, ou de laisser l'intervieweur les questionner. Tel qu'expliqué ci-dessus, l'accent était davantage mis sur les thèmes abordés dans le questionnaire plutôt que sur un déroulement précis et préétabli de l'entrevue. Nous avons tout de même porté attention à certaines règles qui permettent au chercheur d'établir une meilleure relation avec la personne interviewée. Chacune des questions était posée et reformulée au besoin. Tout besoin d'éclaircissement de la réponse donnée par la personne interviewée était comblé sur le vif.

Comme il est important qu'à tout moment de l'entrevue la personne interviewée se sente à l'aise, nous avons porté attention aux règles à respecter pour assurer le bon déroulement d'une entrevue.

La règle d'or de tout intervieweur est l'acceptation inconditionnelle de ce que dit la personne; si le chercheur considère qu'il est important de rencontrer telle ou telle personne et que celle-ci prend le temps de répondre à ses questions, il vaut la peine d'écouter ce qu'elle a à dire. [...] La courtoisie et l'intérêt sincère du chercheur pour ce que la personne (interrogée) a à dire donnera à celle-ci un sentiment de satisfaction et augmentera son plaisir à parler, spécialement si elle a l'impression de donner des renseignements importants et si elle n'est pas trop occupée¹³.

Il faut aussi être conscient du fait que notre attitude verbale et non verbale va influencer le déroulement de l'entrevue. La position du corps, par exemple se reculer et croiser les bras, peut susciter une mauvaise impression et amener la personne interviewée à vouloir mettre fin à l'entrevue. Il faut porter attention à une foule de détails qui peuvent influencer

¹³ Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative : guide pratique*, Collection Thema, McGraw-Hill Éditeurs, Montréal, 1991, p. 35.

l'entrevue directement ou indirectement. Pour ce faire, il convient d'amener une meilleure communication entre la personne interviewée et le chercheur. Ces derniers doivent être perçus comme deux personnes interagissant l'une sur l'autre. Boutin écrit à ce propos :

Ainsi sur le plan **verbal**, l'intervieweur peut influencer le sujet par ses hésitations dans l'énoncé de la question, le ton de la voix qui peut être trop monotone ou trop insistante, les tics du style « ok », « ah oui! », « ah bon ! », etc. Il est souvent recommandé d'éviter d'encourager le sujet par des expressions du genre « C'est bien », « Je suis d'accord avec vous ». Cette façon de faire peut laisser croire à la personne qu'on interroge qu'il y a de bonnes et de mauvaises réponses. [...]

Sur le plan **non verbal**, l'attitude physique de l'intervieweur peut jouer un grand rôle. Quelqu'un qui s'agite, montre de la gêne ou un certain malaise crée une atmosphère peu propice à l'échange et surtout à l'expression des sentiments. Il ne s'agit pas de contrôler le moindre froncement de sourcils, mais bien de se faire une idée de l'effet de son comportement sur le sujet¹⁴.

De plus, la relation entre intervieweur et interviewé traverse quatre stades : la méfiance, l'exploration, la coopération et la participation. Chacun de ces stades est important pour la collecte d'information. Le premier stade de méfiance « est une période d'approvisionnement consacrée à l'établissement d'une relation de confiance »¹⁵. Au stade de l'exploration, la relation commence à se faire plus solide. Cette étape passe très vite. Ensuite, à l'étape de la coopération, c'est le moment où la personne décide de s'engager dans l'entrevue et ainsi fournir des informations pertinentes. Pour ce qui est de la dernière étape, elle se présente seulement lorsque les personnes impliquées se rencontrent plus d'une fois, ce qui n'est pas le cas dans cette recherche. Nous avons donc abordé l'enquête en sachant que l'entrevue évolue selon la qualité de la relation qui est créée avec la personne interviewée.

¹⁴ Gérald Boutin, *L'entretien de recherche qualitatif*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2000, p. 71.

¹⁵ Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative : guide pratique*, Collection Thema, McGraw-Hill Éditeurs, Montréal, 1991, p. 35.

3.2 L'élaboration du questionnaire d'enquête

L'élaboration du questionnaire d'enquête procède selon certaines étapes et certaines règles. Il faut notamment porter attention au choix des questions et à l'ordre dans lequel elles sont posées pour être en mesure d'atteindre les objectifs de recherche fixés. Deslauriers mentionne à ce propos que : « La qualité des informations provient souvent du choix de questions qui attirent les bonnes réponses »¹⁶ d'où l'importance de procéder de manière méthodique dans l'élaboration du questionnaire.

3.2.1 L'identification des thèmes prioritaires de l'enquête

Avant de rédiger le questionnaire d'entrevue proprement dit, nous avons d'abord constitué une liste des thèmes prioritaires, c'est-à-dire des sujets susceptibles d'amener les participants à se prononcer sur les enjeux éthiques. Nous avons procédé en menant de front deux démarches complémentaires. Dans une première démarche, les thèmes importants à traiter ont été dégagés à partir des lectures effectuées dans les champs de la zoothérapie et de l'éthique. En voici la liste :

- L'origine et l'évolution de l'intérêt pour la zoothérapie : les hauts et les bas
- Les valeurs (raisons d'agir) qui inspirent leur intervention en zoothérapie
- Leur perception des concepts de thérapie et de santé
- La formation reçue en regard de la formation continue jugée nécessaire à l'intervention
- Le choix du type d'intervention curative et les raisons qui le motivent
- Les différences entre leurs rapports personnels et professionnels avec l'animal

¹⁶ *Ibid.*, p. 38.

- Leur perception du mouvement de défense des droits des animaux
- Leur perception des risques inhérents à la zoothérapie
- Leur perception de la collaboration interdisciplinaire en zoothérapie
- Les situations conflictuelles vécues entre intervenants
- Les principaux dilemmes moraux rencontrés dans leur pratique
- Les accidents intervenus dans leur pratique mettant en cause leur responsabilité
- Leur perception du besoin d'une association ou d'un ordre professionnel
- Les principes éthiques et les valeurs qui devraient servir de guide commun
- L'encadrement de la pratique : lignes directrices éducatives ou code avec sanctions

Une fois établie, cette liste a fait l'objet d'une analyse systématique en fonction des objectifs de notre démarche de recherche. Certains thèmes ont été laissés de côté, car ils risquaient de diriger les entrevues vers une critique de la pratique zoothérapeutique, ce qui n'est pas le but de la recherche : nous visons au contraire à dégager les enjeux éthiques qu'elle soulève en vue de contribuer à mettre en relief, s'il y a lieu, sa spécificité sur le plan déontologique. De plus, l'enquête aurait pu perdre de sa validité et de sa crédibilité, car ces questions risquaient de placer les participants sur la défensive et d'exercer un effet néfaste sur la qualité de la communication avec la chercheuse. Ainsi le thème de l'écart entre la formation reçue et la formation continue jugée nécessaire à l'intervention, a été remplacé par une question de portée générale sur leur perception de la formation actuellement disponible. Il nous paraissait en effet plus positif d'inviter les personnes à se prononcer sur les améliorations possibles à apporter aux formations déjà offertes, plutôt que de les amener sur le terrain de la pertinence et de la suffisance de leur propre formation.

Nous avons également revu le thème évoquant la possibilité d'une responsabilité relative à un accident survenu en leur présence. Encore là, les gens auraient pu devenir méfiants et ne pas répondre à la question; voire mentir sur la situation : nous ne voulions pas laisser l'impression que nous cherchons à identifier des « coupables ». En abordant plutôt la question sous l'angle de leur perception des risques, nous pouvions arriver aux mêmes résultats en termes de collecte d'informations : notre intérêt de recherche porte en effet sur l'identification des risques et non pas sur le fait que les participants ont été impliqués ou non dans un accident.

D'autres modifications ont été apportées à la liste des thèmes prioritaires en vue de constituer le questionnaire d'entrevue. Nous avons, par exemple, regroupé deux thèmes en un, car ils abordaient la même réalité sous deux angles différents : il s'agit de leur perception de la collaboration interdisciplinaire en zoothérapie et des situations conflictuelles vécues entre intervenants. Par ailleurs, le thème du besoin d'association a aussi été mis de côté, car nous souhaitions le voir ressortir par lui-même lors des entrevues. Pour ce qui est de l'interrogation formelle des participants sur leur conception de l'encadrement normatif de leur pratique (par des lignes directrices ou par un code avec sanctions), elle a été laissée de côté, car cette réflexion de second degré dans un champ de pratique en émergence nous paraissait prématurée, quitte à examiner s'il se dégage des perceptions de cette problématique au moment de l'analyse des entrevues. Pour des raisons similaires, nous n'avons pas retenu le questionnement direct des participants sur les principes éthiques qui devraient servir de guide en zoothérapie, puisque ces principes éthiques seront esquissés au terme de l'analyse des enjeux, donc une fois l'analyse des

entrevues complétée. Tous les autres thèmes de la liste ont été retenus en vue de constituer le questionnaire d'entrevue.

Une seconde démarche a été accomplie simultanément à l'épuration de la liste des thèmes, soit la configuration du questionnaire d'entrevue selon la grille d'analyse et d'interprétation que nous avons choisie, soit la méthode éthicologique développée par Pierre Fortin, méthode que nous présentons plus bas. Comme cette méthode propose d'analyser le discours moral selon quatre instances : pratique, normative, axiologique et légitimatrice, il nous est apparu nécessaire de prévoir des questions qui amènent les participants à s'avancer dans le champ de chacune des instances, c'est-à-dire de se prononcer sur leur pratique, les normes qui l'encadrent ou devraient l'encadrer, les valeurs qui les animent et les légitimations qui leur donnent un sens. Bref, le cadre conceptuel éthicologique pose ses propres exigences méthodologiques, et il fallait en tenir compte au moment de constituer le questionnaire.

3.2.2 La grille d'analyse et d'interprétation

Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, le cadre conceptuel est emprunté à Pierre Fortin, plus précisément à son éthicologie. Rappelons qu'il s'agit d'une méthode d'analyse qui permet de déceler et de mettre à jour le contenu moral des discours, qu'il s'agisse de documents écrits par un ou plusieurs auteurs ou de textes consignants la parole des personnes préalablement recueillie en entrevue, par exemple. Nous ne reprendrons pas ici le cadre conceptuel de l'éthicologie; il est toutefois important de

montrer comment nous entendons utiliser cette approche dans le contexte précis de notre recherche.

L'éthicologie se présente comme une méthode « neutre », c'est-à-dire ouverte à tout discours moral, quel que soit son contenu en termes d'option philosophique ou de croyance. Elle propose de reconstituer le discours moral plus ou moins explicite tenu par des personnes sur un sujet donné, en l'analysant à l'aide d'une matrice composée de quatre instances qui représentent, selon Fortin, la structure de base ou les composantes « en cause dans toute dynamique morale ou éthique »¹⁷. Dans le cadre de cette recherche, toutefois, nous ne cherchons pas à distinguer ce qui relève de la morale de ce qui relève de l'éthique, comme le permet la méthode éthicologique. Nous cherchons à mettre en relief les enjeux éthiques issus d'une pratique particulière, la zoothérapie, c'est-à-dire ce qui est fondamentalement *en jeu* dans ce mode d'intervention spécifique : son sens. À cette fin, nous utiliserons deux concepts-clés légèrement différents de ceux qui sont proposés par Fortin : les concepts d'enjeu et de valeur.

Nous retenons d'abord la définition opératoire du concept d'enjeu proposée par Bruno Leclerc, qui explicite ou complète celle de Fortin sans la contredire :

Enjeu éthique : configuration de valeurs, de normes et de pratiques qui est « en jeu » au sens où elle est identifiée comme objet de réflexion et de débat, dans une perspective d'orientation de l'action. Les enjeux sont de nature éthique quand ils mettent en œuvre une orientation ou un aménagement de type autorégulateur des interactions entre pratique, normes et valeurs, c'est-à-dire une orientation déterminée par le sujet moral au terme d'une réflexion critique en contexte¹⁸.

¹⁷ Pierre Fortin, *La morale, l'éthique, l'éthicologie*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1995, p. 99.

¹⁸ Bruno Leclerc, Notes du cours ETH-665-05 *Méthodologies de la recherche en éthique*, UQAR, automne 2005.

Cette définition nous aide à préciser le premier point d'arrivée de notre recherche : les enjeux éthiques de la zoothérapie. Selon la définition retenue, les enjeux éthiques peuvent être compris comme les principaux objets de réflexion des zoothérapeutes sur l'encadrement de leur pratique par des normes et sur l'attribution d'un sens à leur action en termes de valeurs.

Nous empruntons ensuite à Georges A. Legault sa définition du terme « valeur » qui « [...] constitue la fin visée par l'action envisagée dans la décision et se traduit verbalement comme raison d'agir et comme sens de l'action en créant une ouverture de partage de sens pour toutes les personnes impliquées par la décision. »¹⁹ Par conséquent, quand nous parlons de *sens* de l'intervention en zoothérapie, nous entendons sa *finalité*, cette dernière s'exprimant en termes de valeurs.

En adoptant cette définition, nous prenons une certaine distance par rapport à l'auteur de la méthode éthicologique. Comme nous l'avons en effet mentionné au chapitre précédent, Pierre Fortin établit une distinction entre les valeurs proprement morales et les valeurs intellectuelles, esthétiques, économiques et autres. Nous ne croyons pas que la typologie de valeurs proposée par Fortin soit utile dans le cadre de notre démarche, qui n'est pas conçue en vue d'analyser l'ensemble des valeurs des personnes interviewées, mais en vue de mettre à jour leur perception des enjeux posés par leur pratique. Par contre, nous ne percevons pas que la définition de Legault est incompatible avec celle de Fortin qui est

¹⁹ Georges A. Legault, *Professionalisme et délibération éthique : manuel d'aide à la décision responsable*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1999, p. 285.

plutôt littérale (ce qui vaut, ce qui a de l'importance). L'idée que la valeur exprime la finalité de l'action pour le sujet moral permet au contraire de constituer une instance axiologique consistante en elle-même et dans ses relations avec les autres instances. De plus, cette adaptation confère à notre démarche d'analyse une simplicité et une cohérence qui conviennent bien aux objectifs de la recherche.

Dans la même perspective d'adaptation de la méthode éthicologique à nos besoins de recherche, nous choisissons d'en délimiter l'application de la manière suivante : nous ne l'adoptons pas dans sa globalité, mais retenons les quatre instances éthicologiques comme grille d'analyse des entrevues.

Voici d'ailleurs notre formulation de la grille, en termes opératoires :

- *l'instance pratique* renvoie aux éléments descriptifs d'une pratique de type professionnel, aux actions concrètes d'intervention auprès de bénéficiaires;
- *l'instance régulatrice* désigne les normes, les règles en cause, c'est-à-dire celles qui encadrent déjà cette pratique ou qui devraient l'encadrer selon le locuteur;
- *l'instance axiologique* renvoie aux valeurs qui donnent sens à la pratique ou qui justifient les normes, aux yeux du locuteur;
- *l'instance légitimatrice fait référence* aux justifications ou aux discours de légitimation qui sont au fondement de ces valeurs. (Fortin parle de *réservoir de sens*.)

Le choix de la méthode éthicologique a un impact direct sur la conception du schéma d'entrevues. Selon notre compréhension, il faut d'abord questionner les intervenants sur les éléments de discours se rapportant à l'instance pratique : cela permet de constituer une vue d'ensemble de la réalité vécue par les intervenants, une vision qui n'est pas désincarnée puisqu'elle comporte une appréciation de certains aspects négatifs et positifs des expériences singulières vécues. Une fois les premières informations recueillies, le travail de mise à jour de la dimension proprement « morale » débute. Bien qu'il soit généralement assez simple de recueillir en entrevue une description factuelle ou une opinion chez une personne interviewée, il est souvent plus difficile de susciter des prises de position d'ordre moral et d'obtenir les raisons qui motivent ses affirmations. Il faut en effet amener la personne à s'avancer dans le champ normatif et axiologique, à s'exprimer sur les normes et les valeurs qui lui permet de penser la situation vécue en termes d'encadrement ou d'orientation de sa pratique. Enfin, dans la mesure où il est possible de le faire à l'occasion des questions traitant des normes et des valeurs, on incite les personnes à s'exprimer sur la vision du bien ou de la relation professionnelle sur laquelle elles s'appuient pour formuler les valeurs.

Pour bien circonscrire l'utilisation qui est faite de la grille éthicologique dans le cadre de cette recherche, une explication sera donnée avant la présentation détaillée des résultats, au début de la section 4.2. Revenons maintenant à l'élaboration du questionnaire d'entrevue.

3.2.3 Le questionnaire d'enquête

Le questionnaire d'entrevue inséré ci-après a été constitué selon les paramètres méthodologiques exposés précédemment. En outre, nous avons procédé en gardant à l'esprit les règles de construction d'un questionnaire, notamment celles relatives à l'ordre des questions. Deslauriers rappelle à ce sujet que Patton (1980) :

[...] suggère de commencer l'entrevue par des questions portant sur les expériences et les activités présentes. Ce genre de questions ne prête pas à controverse, n'exige pas d'interprétation et peut se traduire par de simples descriptions²⁰.

[...] Les questions qui portent sur le présent semblent plus faciles à répondre que celles qui traitent du passé, et celles qui touchent le futur sont souvent plus imprécises²¹.

Une fois que le contexte est bien situé et que la relation avec les participants est bien établie, on passe aux questions qui demandent l'opinion des répondants sur les sujets importants de la recherche. Le questionnaire comporte dix questions ouvertes; les quatre premières questions servent à identifier de quelle façon la personne interviewée est intéressée par la zoothérapie, ce qu'elle a fait de concret dans ce domaine et pourquoi elle le fait. Les six autres questions permettent au participant de donner son opinion sur des sujets en lien avec la zoothérapie, tels les droits des animaux, les risques encourus, la formation, etc.

Questionnaire

1. Depuis quand êtes-vous intéressé(e) par la zoothérapie?
Comment cela s'est produit?
Pendant cette période avez-vous remis en question votre intérêt pour la zoothérapie?

²⁰ Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative : guide pratique*, Collection Thema, McGraw-Hill Éditeurs, Montréal, 1991, p. 37.

²¹ *Ibid.*, p. 37.

2. Décrivez votre formation et votre pratique en zoothérapie.
3. Qu'est-ce que la zoothérapie représente pour vous?
4. Quelles sont les valeurs qui inspirent votre intervention en zoothérapie?
5. Que pensez-vous de la formation actuellement offerte en zoothérapie?
6. Pour quelles raisons avez-vous choisi d'intégrer les animaux à votre intervention? ou Pour quelles raisons appuyez-vous les gens qui ont intégré des animaux à leur intervention?
7. Existe-t-il pour vous une différence entre un rapport professionnel et un rapport personnel avec un animal? Si oui, quelle est son importance?
8. Les droits des animaux sont-ils importants pour vous, de manière générale et dans votre pratique de la zoothérapie?
9. Selon vous, existe-t-il des risques liés à la pratique de la zoothérapie en général, et à vos interventions en particulier?
10. Comment décririez-vous vos relations avec les intervenants en zoothérapie formés dans d'autres disciplines que la vôtre?

3.3 L'acceptabilité éthique et scientifique de la recherche

Dans cette recherche, nous avons répondu à des critères d'ordre méthodologique, éthique et scientifique. Les critères méthodologiques ont été expliqués au début de ce chapitre. Dans la partie suivante, nous explorons les deux autres critères. En premier lieu, les critères éthiques sont exposés en même temps que la démarche suivie lors de la

recherche sur le terrain. Ensuite, les exigences de rigueur propres à notre recherche font l'objet d'une présentation.

3.3.1 Les exigences d'une éthique de la recherche

Lorsqu'on effectue une recherche en éthique, il est bien important de respecter l'esprit et la lettre des lignes directrices d'éthique de la recherche. Dans le cas de cette étude qui prévoit la tenue d'entrevues, nous avons dû présenter le projet au Comité d'éthique de l'Université du Québec à Rimouski pour approbation. En vue de présenter le dossier à ce comité, nous avons procédé à l'analyse suivante des aspects éthiques de notre propre démarche de recherche. Il est assez difficile d'imaginer à l'avance tous les problèmes qui peuvent survenir en recherche, mais comme le mentionne Deslauriers :

Les problèmes rencontrés ne trouvent pas toujours de solutions faciles, claires et nettes. Le chercheur a la responsabilité de les anticiper et de les résoudre de façon à ce qu'ils ne soient préjudiciables ni à ceux qu'il étudie, ni à la communauté professionnelle à laquelle il appartient²².

Dans cette recherche, les risques pour les participants nous paraissent minimes, les préjudices directs qui pourraient être causés aux répondants du fait de leur participation étant pratiquement inexistantes. Par contre, des risques psychosociaux sont objectivement liés au fait de divulguer sa participation à un accident de travail non déclaré au moment des faits, notamment en cas de bris de confidentialité mettant en cause nos données de recherche. C'est notamment pour cette raison, en plus des motifs méthodologiques mentionnés précédemment, que ce thème n'a pas été abordé dans les entrevues.

²² Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative : guide pratique*, Collection Théma, McGraw-Hill Éditeurs, Montréal, 1991, p. 54.

Les participants ont le droit d'être informés des objectifs et du but de la recherche. « Il ne s'agit pas, bien sûr, de lui donner un cours sur sa méthode de recherche, mais bien de lui faire saisir les orientations générales de la recherche et l'importance de la collaboration des personnes qui sont interrogées dans ce cadre »²³. La personne interviewée étant la source première d'information, on ne doit rien lui cacher qui pourrait mettre en jeu la validité et l'abondance des informations. Dans certaines recherches, les participants ne doivent pas être au courant de tout, car leur connaissance de certains aspects du protocole pourrait biaiser les résultats de l'étude. Dans ce cas-ci, la connaissance du but et des objectifs de la recherche ne pouvait que motiver les gens à y participer de bon coeur. Bref, nous avons abordé l'évaluation éthique de notre protocole de recherche dans l'esprit de cette citation de Léon Bernier :

Dans ce nouveau contexte, où les chercheurs sont appelés à assumer une position d'acteurs parmi les autres et non plus d'« outsiders » aux mains blanches, surgit avec une acuité inédite la nécessité de nous interroger chaque fois sur le pourquoi (et le « pour qui ? ») de nos recherches. L'écueil principal, sur le plan éthique, auquel nous risquons de plus en plus de nous faire prendre, est, en effet, celui de la banalisation, en venant notamment à considérer comme normal, à prendre comme simple opération de « cueillette de données », ce geste tout à fait « extraordinaire » (c'est le qualificatif qu'emploie Bourdieu pour en parler) qu'est (ou devrait être) l'entretien sociologique²⁴.

3.3.2 Le formulaire de consentement éclairé

Le formulaire qui confirme l'entente verbale conclue entre la personne interviewée et la chercheuse figure en Appendice 5. Ce document, signé par les deux parties, représente un contrat stipulant les droits et les devoirs de chacune des parties.

²³ Gérald Boutin, *L'entretien de recherche qualitatif*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2000, p. 96-97.

²⁴ Léon Bernier, dans « L'éthique dans la recherche qualitative », *Revue de l'Association pour la recherche qualitative*, volume 9, Édité par Jacques Hamel et Chantal Deschamps, automne 1993, Trois-Rivières, p. 34.

La personne doit connaître les objectifs poursuivis par le chercheur avant de s'engager dans le projet. [...] La personne doit savoir ce que le chercheur attend d'elle et ce qu'il entend faire avec les renseignements qu'elle lui livrera. Les conséquences anticipées de la recherche doivent être communiquées aussi complètement que possible aux participants. [...] Les personnes doivent connaître et comprendre les conséquences de l'utilisation de la caméra, du magnétophone, et peuvent les refuser si elles le jugent à propos; si elles les acceptent, les résultats obtenus doivent être en concordance avec le droit de l'informateur à la confidentialité²⁵.

Le formulaire que nous avons utilisé permet à la personne interviewée de donner son accord sur tous les points mentionnés plus haut. Notre formulaire de consentement mentionne en effet le but de la recherche et les activités qui y seront réalisées, la nature de la participation des personnes sollicitées y compris le déroulement de l'entretien, le mode de collecte et de conservation des données y compris l'enregistrement des entretiens, et la procédure assurant la confidentialité des données de recherche. Sur ce dernier point, la garantie d'anonymat ne visa pas tant à protéger les personnes des torts sérieux qui pourraient découler d'un bris accidentel de confidentialité, que de favoriser un véritable climat de confiance. En effet :

La garantie d'anonymat va de soi en recherche sociale; c'est maintenant un postulat largement admis qu'en sciences sociales, comme en médecine ou en droit, les gens s'exprimeront plus franchement et seront moins inhibés dans leur comportement s'ils croient que ce qu'ils vont dire ou faire sera traité en toute confidentialité. Cette rationalité alliée au principe du respect de la vie privée des citoyens a créé un consensus chez les chercheurs, à savoir que la confidentialité doit être préservée par tous les moyens possibles²⁶.

Notre document fait également état des risques et des bienfaits de la participation à la recherche, ainsi que du droit de se retirer à tout moment de l'étude si celle-ci ne concorde plus avec la vision qu'ils en avaient au départ ou pour toute autre raison.

²⁵ Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative : guide pratique*, Collection Thema, McGraw-Hill Éditeurs, Montréal, 1991, p. 54.

²⁶ Jean Crête (dir.), Benoît Gauthier, *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 3^e Éd., Presses de l'Université du Québec, Québec, 1997, p. 233.

3.3.3 Les critères de rigueur d'une recherche

Les critères de rigueur dans une recherche servent à évaluer avec quel sérieux et quelle exactitude a été réalisée l'étude. L'exigence de rigueur scientifique s'applique également à toutes les recherches. Même si les procédures de vérification varient selon les méthodologies, certaines exigences devraient toujours être présentes, selon Jean-Pierre Deslauriers :

Toutes les recherches ayant prétention scientifique, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, sont confrontées à cinq exigences identiques, quels que soient les noms que l'on donne à ces exigences et quelles que soient les manières d'y faire face. Ces exigences sont :

- 1- La qualité du rapport des données au réel dont elles sont une trace. [...]
- 2- La qualité du rapport des données aux concepts utilisés pour décrire et analyser le problème. [...]
- 3- La validité interne du plan de la recherche ou sa crédibilité (Guba). Cette exigence pose la question de la consistance du programme de recherche et de son argumentation. [...]
- 4- La validité externe du plan de recherche ou transférabilité des conclusions pose l'exigence d'une connaissance suffisante des caractéristiques des échantillons de sujets, de terrains, de situations et d'observations avant de pouvoir transposer à d'autres échantillons. [...]
- 5- L'objectivité, la neutralité, ou la fiabilité (Guba et Huberman) désignent l'exigence d'examiner l'indépendance de la démarche suivie (dans toutes ses phases et étapes) par rapport aux biais techniques ou instrumentaux, d'une part, et théoriques ou idéologiques du chercheur d'autre part. [...]²⁷

Ces exigences constituent donc les critères de validité et le sérieux d'une recherche. En effet, comme la recherche prétend toujours représenter de quelque manière une portion de la réalité, il est nécessaire d'appuyer les résultats sur une application soignée de la méthode.

Comme le signale Marc-Adélar Tremblay :

Au terme de sa recherche, le chercheur doit utiliser les informations dont il dispose pour expliquer la réalité et fournir une réponse à la question qu'il avait posée. La valeur de cette explication dépend, pour une bonne part, de la qualité des résultats, c'est-à-dire de la sûreté et de la validité des données recueillies. Cela veut dire à la fois authenticité des faits d'observation, stabilité et correspondance à la réalité et absence de biais que ceux-ci soient dus au hasard ou qu'ils soient systématiques²⁸.

²⁷ *Ibid.*, p. 83.

²⁸ Marc-Adélar Tremblay, *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*, McGraw-Hill Éditeurs, Montréal, 1968, p. 229.

Toutefois, même si la méthodologie nous permet de revendiquer la validité scientifique de nos résultats, il ne faut pas oublier que la recherche qualitative évalue une portion du réel qui se situe dans le temps et dans l'espace à un moment donné et à un endroit précis. Toute recherche comporte des limites et c'est précisément cela que nous entendons discuter à la fin du rapport de recherche. Nous verrons notamment que nos conclusions ne sont donc pas transférables à toutes les situations similaires, dans d'autres contextes et en d'autres lieux. Jean-Marie Van Der Maren incite d'ailleurs à la prudence quant à la généralisation des résultats de recherche.

[...] le chercheur ne doit pas oublier que ses conclusions ne sont que des énoncés hypothétiques, c'est-à-dire :

- provisoires, parce que les choses changent tant qu'il y a de la vie;
- conditionnels, parce qu'une relation entre les événements ne se produit et ne peut être observée que si certaines conditions sont présentes;
- relatifs, parce que les énoncés ne sont valables que du point de vue à partir duquel les observations ont été faites;
- conjecturaux, parce que tout énoncé n'est jamais qu'un pari probable inféré sur la base d'une portion raisonnable de toutes les informations qu'il aurait fallu recueillir pour atteindre une certitude²⁹.

Ces précisions méthodologiques étant apportées, nous pouvons maintenant aborder la présentation de nos résultats de recherche.

²⁹ Jean-Marie Van Der Maren., dans « Recherches qualitatives », *Revue de l'Association pour la recherche qualitative*, Volume 17, Éditeurs Louis-Jacques Filion, Pierre Paillé et Diane Laflamme, Trois-Rivières, 1997, p. 88.

CHAPITRE 4

L'INTERPRÉTATION DES ENTREVUES À L'AIDE DE LA GRILLE ÉTHICOLOGIQUE

Les informations recueillies en entrevue auprès des intervenants du milieu de l'équithérapie nous ont permis d'établir des liens significatifs entre leurs pratiques et leurs préoccupations normatives et axiologiques, et de lever un coin du voile sur les légitimations derrière leurs prises de position. Ces résultats sont suffisamment riches pour dégager quelques enjeux éthiques majeurs qui se posent à la suite de la réflexion des personnes qui envisagent la zoothérapie dans une perspective de professionnalisation. C'est du moins la démonstration que nous cherchons à faire dans ce chapitre consacré à la présentation des résultats bruts de l'enquête et à l'analyse détaillée de ces données à l'aide de la grille éthicologique.

4.1 Les données préliminaires

Dans cette première partie du chapitre, nous allons dresser un portrait des informations qui ont été recueillies lors des entrevues. Ces données contiennent le profil sociométrique des participants à l'enquête et le résumé des entrevues. Le profil des participants a été établi à la suite du regroupement des informations contenu dans le formulaire qui a été rempli par les participants lors de l'entrevue. Ensuite, le résumé des entrevues est présenté sous forme de texte selon les dix questions d'entrevue.

4.1.1 Le profil sociométrique des participants de l'enquête

Pour dresser le portrait sociométrique des participants, les informations ont été regroupées en cinq catégories : le sexe, l'âge, le niveau de scolarité, le type d'emploi en lien avec la zoothérapie et le rapport que les personnes entretiennent avec la zoothérapie. Les quatorze répondants se répartissent comme suit. Ce sont des femmes pour la majorité, dans une proportion de 71 %, soit 10 femmes contre 4 hommes (voir Figure 1, p. 92). Ils se situent pour la majorité dans la tranche d'âge des trente à cinquante ans, les catégories des 30-39 ans et des 40-49 ans étant à égalité (voir Figure 2, p. 92). Cinquante pourcent (50 %) des répondants ont complété des études universitaires et tous possèdent un diplôme d'études postsecondaires, la formation professionnelle inscrite à la Figure 3 correspond, par exemple, à un diplôme en agriculture (voir Figure 3, p. 93).

Le tiers des répondants représente des personnes employées par un organisme et encouragées à utiliser la zoothérapie. Près de la moitié correspond à des travailleurs autonomes ou à des entrepreneurs qui développent eux-mêmes leur plan d'action ou sont engagés comme experts pour un projet (voir Figure 4, p. 93). Presque la moitié regroupe des professionnels de la santé qui utilisent la zoothérapie dans leurs interventions; les entraîneurs équestres occupent eux aussi une place importante (voir Figure 5, p. 94).

Ces données sont présentées strictement à titre d'information pour décrire le profil des participants de l'enquête : elles ne constituent pas un reflet exact du monde de la thérapie équestre; si c'est le cas, cela est purement fortuit. En effet, comme nous l'avons expliqué

précédemment, l'échantillon constitué pour cette recherche a été composé de personnes volontaires, sans prétention à l'exhaustivité ou à la représentativité sur le plan sociologique.

Figure 1

Répartition des répondants selon leur sexe

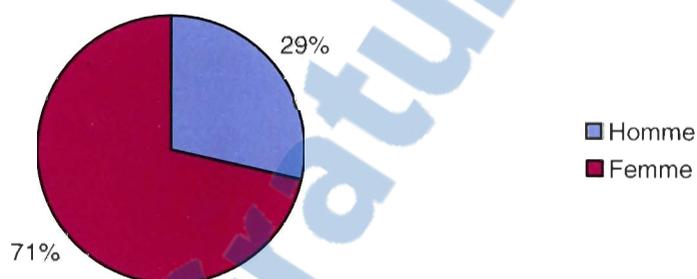


Figure 2

Répartition des répondants selon leur âge

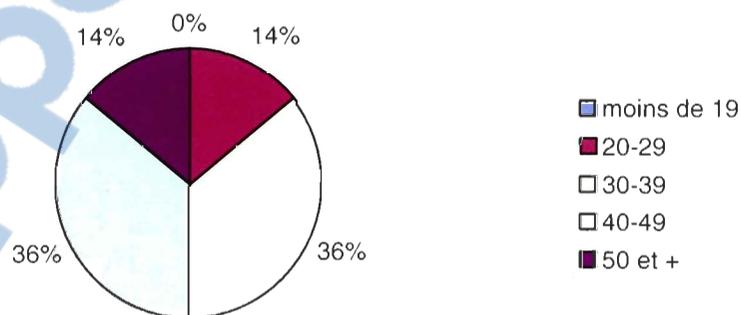


Figure 3

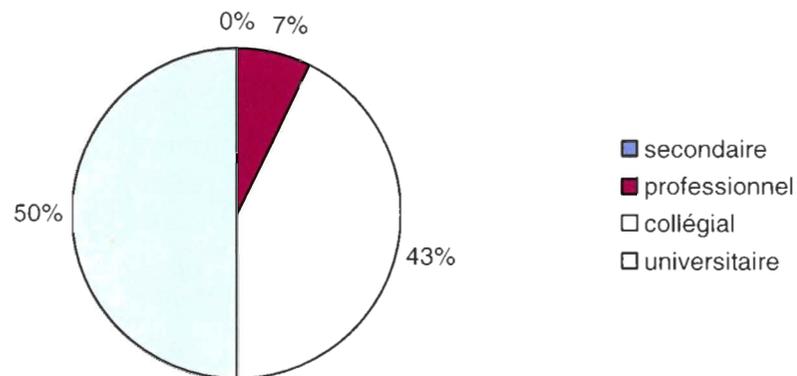
Répartition des répondants selon leur niveau de scolarité

Figure 4

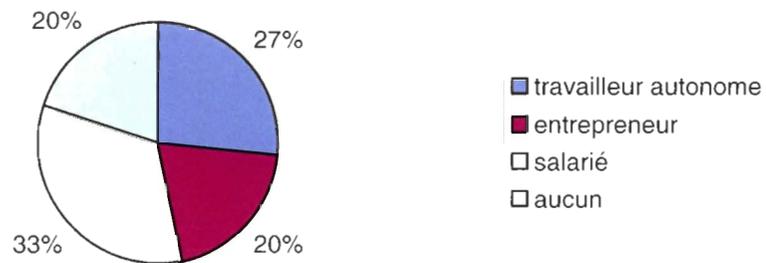
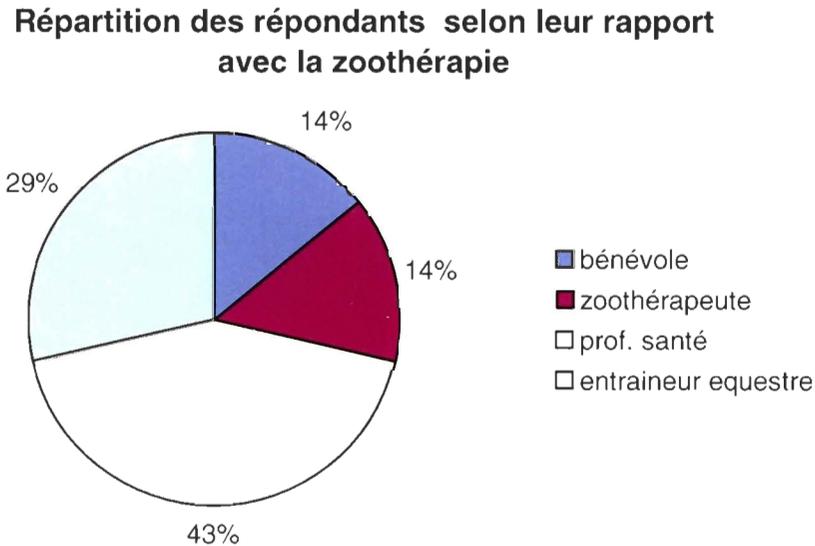
Répartition des répondants selon leur type d'emploi en lien avec la zoothérapie

Figure 5



4.1.2 Le résumé des entrevues

Chacun des participants a répondu, dans le contexte d'une entrevue semi-dirigée, à un questionnaire l'invitant à traiter dix thèmes précis. Avant d'aborder l'analyse éthicologique proprement dite, les réponses des participants sur chacun des thèmes sont résumées dans les paragraphes qui suivent. Il nous paraît utile de brosser un tableau global de la situation des participants et de leurs points de vue, c'est-à-dire de présenter de manière synthétique les informations brutes recueillies sur le terrain, avant de les analyser.

L'origine et l'évolution de l'intérêt (1^{re} question d'entrevue)

Dans la plupart des cas, les gens interrogés s'intéressent à la zoothérapie depuis au moins cinq ans. Quelques personnes y portent intérêt depuis le début des années 1990. Sur les quatorze entrevues réalisées, seulement deux personnes s'y intéressent depuis peu. Il

faut mentionner, par contre, que la majorité des personnes interviewées avait un grand intérêt pour les animaux depuis longtemps. Plusieurs possèdent des animaux et quelques-uns sont propriétaires de chevaux. La majorité des gens avait un intérêt particulier pour la zoothérapie avant de s'y impliquer, soit en cherchant une nouvelle méthode pour faire progresser un client, soit en parcourant les informations diffusées dans les médias électroniques ou imprimés. Par contre, trois personnes ont découvert la zoothérapie indirectement : elles travaillaient dans le domaine équestre et leur écurie a reçu une demande pour offrir de l'équitation thérapeutique. Bien qu'elles n'aient pas développé un intérêt préalable pour la zoothérapie, elles ont accepté de participer au projet et témoignent maintenant de l'expérience formidable qu'elles ont vécue.

En ce qui concerne l'évolution de leur intérêt, les gens interviewés s'entendent pour dire qu'il est grandissant, malgré les difficultés. Nous pensons ici au financement des projets de clinique ou de centres de zoothérapie équestre, financement difficile à obtenir : il faut être courageux pour se lancer dans cette aventure. Plusieurs personnes n'osent tout simplement pas élaborer un projet, de crainte qu'il ne se concrétise jamais. Cependant, ces problèmes ne diminuent pas l'intérêt des intervenants pour la zoothérapie; par contre, cela ralentit le rythme d'implantation des méthodes zoothérapeutiques dans la pratique quotidienne des soins de santé.

La formation générale et la pratique en zoothérapie (2^e question d'entrevue)

Au niveau de la formation, le profil d'ensemble est bien diversifié et regroupe un éventail de métiers ou de professions : ergothérapie, psychologie, travail social, psychoéducation,

orthopédagogie, éducation spécialisée, en plus des personnes agissant à titre d'entraîneur équestre et de préposé aux bénéficiaires. Leur pratique en zoothérapie se situe dans l'une ou l'autre des orientations suivantes : la thérapie avec le cheval et l'équithérapie. Les personnes formées en ergothérapie ou qui travaillent avec des ergothérapeutes oeuvrent davantage en équithérapie où les séances d'équitation sont organisées en fonction d'exercices précis visant à travailler des muscles ou à réaliser des objectifs de mobilité et de coordination. La thérapie avec le cheval, quant à elle, vise plutôt des objectifs de développement personnel et psychosocial : l'estime de soi, le contrôle de l'agressivité, ou tout simplement le traitement de phobies. La clientèle est très diversifiée quant à l'âge ou aux problématiques à traiter (isolement, pédopsychiatrie, paralysie cérébrale, trouble d'attention, handicap, santé mentale). Fait intéressant à noter, les jeunes y occupent une grande place, puisque le contact avec les animaux exerce chez eux un attrait certain et que la motivation constitue un facteur essentiel dans l'initiation, le suivi et le succès des thérapies.

La représentation de la zoothérapie (3^e question d'entrevue)

La zoothérapie regroupe un ensemble de méthodes d'intervention ou de techniques qui dispensent certains soins ou traitements. Elle permet d'atteindre des objectifs thérapeutiques spécifiques que les approches établies n'auraient pas permis de réaliser. Elle possède donc une spécificité, elle se distingue de toutes les autres techniques de réadaptation, de rééducation ou de stimulation. Les participants ont décrit cette spécificité en donnant différents exemples. Certains mettent d'ailleurs en relief le fait que

l'équithérapie permet de dépasser un plateau de développement psychomoteur que les clients avaient atteint dans les traitements antérieurs, soit directement grâce à l'enchaînement des exercices proposés en zoothérapie, soit simplement sous l'effet de la motivation supplémentaire induite par la relation avec le cheval. Pour d'autres, même quand elle est utilisée comme méthode de réadaptation physique et non pas prioritairement comme technique de stimulation psychosociale, la zoothérapie permet de responsabiliser et de sensibiliser les bénéficiaires aux besoins des chevaux. Certains pensent que cette sensibilisation peut très bien se transposer aux personnes qui nous entourent, et stimuler la conscience de l'environnement humain (nous pensons ici notamment aux effets bénéfiques de l'équithérapie sur les enfants autistiques).

On souligne également que la présence de l'animal peut alléger le caractère sérieux et le stress souvent associés au suivi de type médical. Elle permet au client d'oublier qu'il est en traitement, lequel peut même devenir un jeu auquel il aime participer de manière répétée. La participation et la confiance du client sont ainsi plus facilement acquises. Une personne interviewée mentionne même que les gens sont plus naturels ou spontanés lorsqu'ils sont avec des animaux :

Quand on entre en contact avec un animal [...] on ne se met pas les mêmes limites qu'on va le faire avec un humain. [...] Les besoins de l'animal ne sont pas les mêmes, sa façon de s'exprimer, de bouger, de toucher [...]. Donc tout ça fait en sorte qu'on change complètement de scénario avec les gens et ça amène un comportement peut-être plus naturel. (Entrevue 5, [8:22])

Cette même personne explique l'impact de la relation avec l'animal sur le client par le fait que les animaux sont toujours « vrais » dans leurs comportements. D'ailleurs la stature même de l'animal, son gabarit, crée un impact inévitable chez le client.

Les valeurs importantes (4^e question d'entrevue)

La majorité des personnes interviewées ont traité des valeurs qui leur tiennent à cœur. Selon la définition que nous avons introduite au chapitre précédent, en citant Georges A. Legault, la valeur est un concept qui exprime la finalité, le sens que la personne attribue à une action donnée. C'est précisément cet élément de sens que nous avons cherché à repérer dans les propos des intervenants, en distinguant deux modes d'expression de la valeur.

La valeur peut être expressément identifiée ou nommée par la personne et exprimer assez clairement une finalité de l'action (autonomie, bien-être, responsabilité). Nous dirons que ces valeurs correspondent à « l'usage courant » que l'on rencontre dans les écrits en éthique. À titre d'exemple, l'anthropologue Raymond Massé propose une liste des valeurs pertinentes à la réflexion éthique en santé publique qui peut servir de guide dans l'interprétation de nos entrevues, à condition de rester attentif au fait que notre recherche envisage la zoothérapie sous l'angle clinique et que la liste des valeurs pertinentes peut être différente. En voici les grandes lignes, Massé identifie comme valeurs phares : le respect de la vie en santé, la bienfaisance, le bien commun, la responsabilité, le paternalisme et la justice. Ensuite, des valeurs secondaires sont présentées tel : la santé, le bien-être, la longévité, la qualité de vie, le plaisir, le bonheur, le confort, le souci de l'autre, la compassion, l'empathie, la sollicitude, l'altruisme et la responsabilité envers l'autre. Certaines apparaissent directement dans les propos des participants à l'enquête.

La valeur peut également être implicite ou sous-jacente à certains énoncés. Ou bien la personne présente comme valeur un concept qui ne réfère pas à proprement parler à une

finalité de l'action, mais plutôt à un mode d'action ou de relation (écoute), à une manière d'être qui sont importants à ses yeux et qui nous conduit sur la piste d'une valeur plus « établie » (empathie), selon le contexte d'énonciation. Ou bien le propos de la personne peut être interprété ou résumé sous la forme d'une valeur « établie » qui traduit le sens d'une ou de quelques phrases. Dans le deuxième cas, notre part d'interprétation est plus grande.

Ces précisions étant apportées, nous présentons d'abord un tableau des valeurs et des modes d'action ou des attitudes qui ont été nommés par les répondants (Tableau 1, ci-après), en réponse à la question d'entrevue : Quelles sont les valeurs qui inspirent votre intervention en zoothérapie? Nous les regroupons ici dans un tableau afin de donner un aperçu global de la « constellation axiologique », pour reprendre et adapter l'expression de Pierre Fortin. Par la suite, nous revenons sur ces concepts pour les expliciter ou les interpréter en fonction de leur contexte d'énonciation, en les regroupant cette fois selon les principales questions d'entrevue; nous proposons alors d'ouvrir l'éventail des valeurs portées par les intervenants à propos du rapport avec la clientèle, avec les animaux, avec les autres intervenants, et aussi en rapport avec la gestion des risques et la formation académique.

Au terme de cette analyse, nous constaterons que les réponses des intervenants à la question spécifique d'identification des valeurs n'épuisent pas le sujet; les répondants mettent en jeu bien d'autres valeurs en réfléchissant sur les différentes dimensions de leur

pratique. Cette impression se confirmera également au terme de l'analyse éthicologique, au point 4.2.

Tableau 1			
Valeurs nommées par les répondants et concepts désignant des attitudes ou modes d'action importants à leurs yeux (<i>en italique</i>)			
Respect de l'animal	<i>Estime</i>	Confiance	Performance
Respect de la vie	Amour des animaux	Bonheur	Complicité
<i>Communication</i>	<i>Réalité</i>	Responsabilisation	<i>Évolution</i>
Égalité	Autonomie	<i>Valorisation</i>	<i>Relation</i>
Bien-être	<i>Motivation</i>	<i>Sens</i>	Respect des limites
Humanité	Amélioration de la vie	Dépassement de soi	Respect des gens
<i>Écoute</i>	<i>Croire</i>	<i>Attention</i>	Rigueur
Respect			

***Note :** Celles-ci sont présentées par ordre d'apparition dans les entrevues.

Une première impression globale nous reste de l'analyse des entrevues en vue de réaliser ce tableau. Les valeurs exprimées par les intervenants constituent leur raison d'agir et de persévérer en zoothérapie; c'est ce qui les motive à développer cette nouvelle méthode d'intervention. Pour illustrer cette impression, nous rapportons les propos d'une personne qui a nommé ce qu'elle considère comme les trois valeurs de base de toute relation avec l'humain ou l'animal : l'écoute, le respect et l'estime. Voyons maintenant comment se situent les énoncés de valeurs du Tableau 1 en regard de chacun des grands thèmes de notre enquête.

Les valeurs associées à la formation en zoothérapie (5^e question d'entrevue) :
compétence, qualité, confiance et crédibilité

Plus de la moitié des participants connaît l'existence et le contenu d'au moins une formation offerte dans le domaine de l'équitation thérapeutique. Tous sont d'accord pour

reconnaître l'importance de la formation, ce que nous interprétons comme une reconnaissance de la valeur de **compétence**; plusieurs déplorent d'ailleurs le manque d'information ou d'accessibilité qui fait en sorte qu'un nombre minime de personnes intéressées s'inscrit à une formation spécifique en zoothérapie. Certains ont mentionné qu'une formation de base dans un autre domaine de la santé serait nécessaire avant de suivre une formation spécifique en zoothérapie. À propos des formations spécifiques, un répondant mentionne que « *toutes les formations sont valables si elles sont de **qualité*** » (Entrevue 5, [14:00]). Par contre, des intervenants signalent le manque d'homogénéité des formations et l'absence de vérification de la qualité de ces formations, ces problèmes résultant à leurs yeux du fait que les formations ne sont pas régies par une instance faisant autorité. Une formation organisée et reconnue, disent-ils, permettrait de susciter la **confiance** dans une profession; une participante mentionne d'ailleurs que : « *si c'est pour devenir une profession [...] quand les charlatans se mettent là-dedans [...] un problème de **crédibilité** et de **financement*** » (Entrevue 7, [12:56]). Selon elle, une formation de qualité et contrôlée par un organisme sérieux permettrait de contrer les « charlatans » et de donner un essor de qualité à cette nouvelle méthode d'intervention qu'est la zoothérapie.

Les raisons d'agir « personnelles » à la base de leur intérêt (6^e question d'entrevue) :
bienfaisance, amour des animaux et partage

Les intervenants invoquent, sous diverses formulations, la valeur de **bienfaisance**; s'ils ont fait le choix de la zoothérapie, c'est qu'ils croient qu'elle fonctionne, qu'ils observent des changements positifs chez les clients. « Pour justifier l'utilisation d'un cheval

dans une thérapie, il faut vraiment qu'on anticipe un gain thérapeutique très significatif pour le client », mentionne une personne. L'utilisation du cheval complique, en effet, le travail du thérapeute, d'où la nécessité d'obtenir des effets bénéfiques importants liés directement à la présence de l'animal, pour motiver les intervenants à continuer. « *Si on était capable de faire une même progression sans l'animal, je dirais qu'on perd notre temps. Pourquoi est-ce qu'on prend notre temps ou on le perd? Selon moi, c'est évident, il y a des étapes qu'on ne réussit pas à franchir [...] sans l'animal.* » (Entrevue 5, [7:38])

Une personne mentionne aussi que pour elle, la zoothérapie est plus qu'un mode d'intervention, qu'une technique, c'est un moyen de communiquer une passion, de transmettre à d'autres cet intérêt pour les chevaux qu'on lui a fait découvrir, ce qui lui procure une grande satisfaction. Sur le plan des valeurs, on retrouve ici l'**amour des animaux** et l'importance du **partage**.

La différence entre les rapports professionnels et personnels avec l'animal (7^e question d'entrevue) : bien-être animal (ou respect de l'animal) et professionnalisme

Presque toutes les personnes interviewées voient une différence entre le rapport professionnel avec un animal et le rapport personnel. Par contre, deux personnes mentionnent qu'il ne devrait peut-être pas y avoir de différence, puisque l'animal a les mêmes besoins de base, qu'il soit utilisé pour le travail ou qu'il vive une simple relation de compagnie ou de loisir. Donc, dirions-nous, le souci pour le **bien-être animal** est le même dans les deux cas. Pour les autres, la distinction pourrait reposer sur le type de d'éducation auquel est soumis l'animal destiné à un travail spécifique, thérapeutique ou autre. À ce

propos, les répondants ont fait état de la diversité des utilisations possibles du même cheval, d'où un entraînement approprié au travail thérapeutique, à l'enseignement ou encore aux loisirs. À ce moment, il faut voir à ce que les apprentissages requis dans les trois activités ne se recoupent pas pour qu'ainsi l'animal fasse la différence entre les trois situations. Tous ne s'entendent pas sur cette capacité de l'animal : une personne pense qu'il est impossible pour un cheval de savoir si le propriétaire vient pour le travail ou pour le loisir. D'autres mentionnent que le cheval est en mesure de reconnaître les routines types des deux activités; il faut cependant être constant dans les demandes que nous adressons à l'animal. Cette problématique nous met sur la piste du **professionnalisme** dans les relations des zoothérapeutes avec les animaux, notamment dans le choix des animaux destinés à la thérapie :

Quand il y a un rapport professionnel, il faut que l'animal, de un, soit fait pour faire de la zoothérapie. Ça, il y a toujours des normes que ceux qui choisissent les animaux doivent [...] puis dire : OK, il a tel comportement qui fait qu'il peut être utilisé en zoothérapie. Il y a telle caractéristique de cet animal-là qui fait qu'il peut être un bon candidat pour la zoothérapie. (Entrevue 9, [13:28])

Les droits des animaux (8^e question d'entrevue) : respect de l'animal, responsabilité

Toutes les personnes interviewées accordent une grande importance aux droits des animaux, établissant un lien entre ces droits et les conditions d'hébergement et les soins de base, le respect des capacités de l'animal, de ses limites. Pour certains, être professionnel, c'est être à l'écoute des messages et des signes émis par les animaux, c'est respecter leurs droits.

La question des tranquillisants a aussi été abordée comme une possible dérogation aux droits des animaux. Pour les activités proprement thérapeutiques, les chevaux se

doivent d'être calmes et dociles, mais un cheval n'est pas calme de nature; certains le sont plus que les autres, mais même dans ces cas, il reste un sérieux travail de dressage à réaliser. Si le dressage n'est pas complété et que l'animal n'est pas prêt, certains répondants affirment qu'il est préférable de ne pas l'utiliser plutôt que de lui donner des tranquillisants. Une personne mentionne expressément que c'est une question de **respect** : « *je pourrais lui donner des tranquillisants, le rendre bien tranquille, mais je pense qu'il y a un respect de l'animal qu'on doit avoir au niveau des limites et des faiblesses.* » (Entrevue 6, [10:20])

Toutefois, au-delà de ces prises de positions, plusieurs intervenants n'explicitent pas ce qu'ils entendent par « droit » des animaux. L'intervenant qui prend la position la plus explicite ne va pas dans le même sens : selon lui, les animaux n'ont pas de droits, ce sont les humains qui ont des devoirs envers eux. Il mentionne que pour avoir des droits, il faut être capable de les revendiquer, et ce n'est pas le cas des animaux.

On retrouve donc parmi les personnes interviewées les tendances observées par Jean-Pierre Digard chez les défenseurs des animaux, dans son ouvrage *Si les lions pouvaient parler*. Il mentionne en effet que « les débats les plus passionnés sont de nature éthique et tournent autour de la question controversée des droits de l'animal »¹. La notion de « droit » des animaux demeure controversée, car elle fait référence à l'identité morale que l'on accorde aux animaux. Certains se considérant de tradition humaniste, essaient de contrer la difficulté posée par la reconnaissance de droits juridiques aux animaux, en réunissant les

¹ Jean-Pierre Digard, dans Boris Cyrulnik, Jean-Pierre Digard, Pascal Picq et Karine-Lou Matignon, *Si les lions pouvaient parler : essais sur la condition animale*, Paris, Édition Quarto Gallimard, 1998, p. 1053.

concepts de droits et de devoirs : « Pour ces derniers, en effet, la notion de droits est indissolublement liée à celle des devoirs. C'est pourquoi, à la notion de droits de l'animal, ils préfèrent celle de devoirs de l'homme envers les animaux »². Cette position nous paraît intéressante, car elle met en cause le concept de **responsabilité**. C'est en ce sens que l'on peut interpréter ces paroles du répondant cité plus haut : « *quand les gens ne se comportent pas de façon adéquate avec les animaux, les autres humains se doivent de rappeler leurs devoirs aux autres envers les animaux* » (Entrevue 4, [10:50]). Un autre répondant y voyait d'ailleurs une raison militante en faveur d'un regroupement des zoothérapeutes dans un mouvement de type professionnel. Nous reviendrons, au chapitre 5, sur la question de l'identité morale des animaux.

Les risques liés à la pratique (9^e question d'entrevue) : prévenance et non-malfaisance

Tous s'entendent pour dire que la zoothérapie n'est pas sans risques, mais attention, disent certains répondants, ils ne sont pas plus élevés que dans d'autres domaines. Les risques, dit l'un d'eux, on en prend tous les jours que ce soit en conduisant sa voiture ou en traversant la rue. Néanmoins, en réponse à une question de notre part, cette personne se dit consciente qu'on ne parle pas des mêmes risques, quand on compare ceux de la vie courante et ceux qui sont liés aux interventions thérapeutiques. Pour cette raison, l'intervenant en zoothérapie doit porter une attention particulière à la prévention des risques en vue de les atténuer le plus possible, mettant en cause les valeurs de **prévenance** et de **non-malfaisance** qui nous paraissent inspirer plusieurs interventions. Ainsi la transmission

² *Ibid.*, p. 1053.

de maladies peut être évitée ou pratiquement réduite à zéro en respectant des précautions simples : les animaux doivent être vaccinés et examinés régulièrement pour détecter toute infection, parasite ou maladie; par ailleurs la probabilité de zoonose est infime (maladie transmise de l'animal à l'homme). Il existe également des protocoles dont le respect avant, pendant et après les séances diminue de beaucoup le risque d'accidents. Ces protocoles comportent plusieurs éléments : le choix et la sélection des animaux, les soins à leur prodiguer, les techniques de dressage, l'entretien de l'équipement, les instructions à donner aux participants sur la manière d'approcher les animaux, le déroulement des activités proprement thérapeutiques et le rôle de l'intervenant responsable des chevaux. Ainsi, selon les dires d'une participante, ce ne sont pas tous les chevaux qui sont faits pour la zoothérapie. Si la sélection initiale est bien faite, les chances qu'un cheval panique sont infimes. Il en va de même pour tous les autres points du protocole.

La relation avec les autres intervenants en zoothérapie (10^e question d'entrevue) :
bienveillance, complicité, convivialité, collaboration, confiance et respect d'autrui

Les relations que les répondants entretiennent avec les autres intervenants en zoothérapie sont définies d'emblée comme enrichissantes, tout en étant abordées sous deux angles différents : la convergence et la divergence. Sous l'angle de la convergence, chaque membre du groupe des zoothérapeutes possède sa propre personnalité et sa propre façon d'agir, et tous cherchent à s'entraider. Une personne mentionne qu'il y a moins de guerres de clocher en zoothérapie que dans d'autres domaines de l'intervention en santé³. La

³ Ce point est contesté par d'autres zoothérapeutes.

zoothérapie, c'est rassembleur, dit-elle : les gens ont un point commun qui leur permet de s'identifier les uns aux autres en se décentrant de leur personne : l'amour des animaux. Nous y voyons quant à nous l'expression de la **complicité** et de la **convivialité**. Une autre mentionnait que : « *Quel que soit le genre de profession, lorsqu'on utilise l'animal pour guider quelqu'un, c'est ça [...] qui nous rapproche les uns des autres, c'est un geste bienveillant dans l'espoir de rendre quelqu'un un petit peu plus heureux* » (Entrevue 4, [14:11]).

On souligne l'importance des bonnes relations en vue de faciliter l'échange des informations sur les clients : « *Il faut que cet échange d'informations soit efficace, car c'est de l'information privilégiée qui nous permet de monter des cours, de préparer des leçons en lien avec les buts visés [...] si l'échange d'informations n'est pas bien fait, pas de paramètres solides* » (Entrevue 5, [34:30]). Entretenir de tels échanges prend du temps, mais ce n'est pas du temps perdu; au contraire, cela permet d'avancer plus vite et de façon plus perceptible que si l'information ne passait pas bien. Nous y voyons une affirmation claire de la valeur de **collaboration**.

Sous l'angle de la divergence, maintenant, les entrevues mettent en évidence l'importance du **respect** des capacités et des connaissances de **l'autre**. Quelques fois, au début d'une nouvelle relation professionnelle, dit un répondant, il y a des accrochages à propos de l'arrimage des actions des uns et des autres, accrochages qui mettent en cause les compétences de chacun. Une fois que la **confiance** en l'autre est là, cette méfiance s'éteint et les gens peuvent alors exercer pleinement leurs habiletés. Un intervenant a également

insisté sur le respect de la spécificité de chaque discipline : s'il est important d'enrichir ses connaissances en puisant dans le domaine de l'autre professionnel, il est tout aussi important de préserver ses forces et ses compétences spécifiques, et d'éviter la confusion sur les rôles de chacun.

4.2 Les résultats de l'analyse éthicologique

Une fois les données brutes identifiées et regroupées, nous entreprenons l'analyse des données recueillies lors des entrevues à l'aide de la grille éthicologique. Voici le protocole que nous avons suivi pour préparer les données en vue de cette analyse. Par souci de congruence, nous avons d'abord construit le cadre général d'analyse à partir des cinq thèmes principaux déjà introduits : la formation, les risques, le professionnalisme, les droits des animaux et les relations avec les autres intervenants. Un tableau différent a donc été créé pour différencier chacun des thèmes. Ensuite, nous subdivisons chacun des thèmes en différents sous-thèmes identifiés par les répondants eux-mêmes. Chacun de ces sous-thèmes constitue une facette de la pratique zoothérapeutique, ou un aspect de l'instance légitimatrice. C'est ainsi que débute l'analyse éthicologique proprement dite : les informations sont par la suite classées par catégorie selon qu'elles représentent une norme, une valeur ou une légitimation que les répondants associent à leur pratique, soit pour la questionner, en exprimer la signification ou signifier un besoin de changement. Cinq tableaux seront ainsi constitués (numérotés de 3 à 7); à la suite de chacun des tableaux, une première identification des enjeux soulevés par les participants est donnée.

4.2.1 La grille éthicologique telle que nous l'avons appliquée

Dans notre recherche, la grille éthicologique ne sera pas appliquée dans sa forme la plus « pure » qui consiste à analyser des discours moraux élaborés, ce qui n'est manifestement pas le cas des propos que nous avons recueillis en entrevue. Par contre, la lecture des entrevues sous l'angle des quatre instances éthicologiques permet de cerner les enjeux au sens où nous l'avons défini précédemment, c'est-à-dire un questionnement sur l'orientation à donner à une configuration de normes et de valeurs encadrant ou visant à encadrer une pratique. Voici comment nous avons appliqué les instances éthicologiques aux propos des zoothérapeutes.

Instance pratique

Sous le titre d'instance pratique, nous regroupons les éléments de description permettant de spécifier la pratique, l'intervention ou l'action qui fait l'objet du discours normatif ou axiologique. Se rangent également sous l'instance pratique les éléments de critique positive ou négative permettant de mieux cerner la pratique zoothérapeutique comme elle est vécue aujourd'hui.

Instance régulatrice

L'instance régulatrice renvoie aux normes encadrant la pratique, aux normes existantes identifiées par les intervenants ou souhaitées par eux. Nous sommes ici à la recherche de normes formelles (lois, codes de déontologie) ou informelles (actions perçues comme socialement requises). On reconnaît souvent un énoncé normatif à l'utilisation de

verbes indiquant l'obligation ou le devoir, à la mention d'une sanction à la déviance, à l'appel d'un encadrement ou d'une régulation externe, etc.

Instance axiologique

L'instance axiologique met en relief les valeurs qui tiennent à cœur aux participants, que ce soit pour appuyer une critique ou pour exprimer le sens d'une pratique propre à la zoothérapie. Nous ne revenons pas sur la manière de distinguer les valeurs dans les propos des intervenants, elle a été exposée ci-dessus.

Instance légitimatrice

L'instance légitimatrice constitue le référent plus « substantiel » des positions ou des questionnements normatifs et axiologiques exprimés par les personnes. De fait, elle donne en quelque sorte la clé d'interprétation de la morale ou de l'éthique propre à chacune. Il peut s'agir d'une vision du monde, d'une définition du bonheur, d'une philosophie de vie, d'une conception du rapport entre l'être humain et l'animal, d'une conception du professionnalisme. Les passages significatifs des entrevues qui correspondent aux légitimations se présentent la plupart du temps comme une explication que donne le répondant à une position axiologique ou normative qu'il vient de prendre. Ils sont souvent relativement courts. Il faut dire à ce propos que nous n'avons pas relancé les répondants pour qu'ils explicitent leurs légitimations au moment de l'entrevue, puisque ce n'était pas le but premier de cette recherche.

4.2.2 L'analyse au moyen des tableaux

Les tableaux sont essentiellement constitués d'extraits des entrevues mettant en lien les quatre instances à propos d'un même sous thème, lui-même situé dans le cadre de l'un des cinq thèmes généraux. L'interprétation des extraits est faite dans un texte explicatif suivant chaque tableau; cette interprétation vise à brosser un premier portrait des enjeux éthiques propres à la zoothérapie. Voici, à titre d'exemple, un tableau type (qui ne fait pas partie de l'analyse éthicologique) illustrant la façon dont nous avons traité et classé les différentes citations dans les tableaux.

Tableau 2				
Exemple de la pratique de la zoothérapie				
	Instance pratique	Instance régulatrice	Instance axiologique	Instance légitimatrice
1	La pratique de la zoothérapie en général.	Les règles déontologiques encadrant les « autres » professions de la santé.	Toutes les valeurs citées dans la question numéro 4.	La vision d'un monde où toute personne a le droit à la santé et au bien-être.

Les tableaux qui sont présentés et explicités dans les pages suivantes traitent les informations selon les cinq catégories annoncées précédemment. Il est à noter que les cases demeurent vides quand il n'est pas possible d'identifier une citation illustrant l'une ou l'autre des instances à propos d'un sous-thème donné.

Formation

Tableau 3				
Formation				
	Instance pratique	Instance régulatrice	Instance axiologique	Instance légitimatrice
1	La formation spécifique. « La formation [...] est nécessaire ne	Formation de base spécifique. « Avant d'intervenir, je pense qu'il faut une	Compétence. « Le fait de se regrouper et puis d'avoir une formation pour les gens	Conceptions de la formation. « Ce n'est pas suffisant d'être formé que dans un

	<i>serait-ce que pour apprendre comment mettre l'animal puis la personne en relation. » (Entrevue 2, [9:48])</i>	<i>bonne formation. » (Entrevue 2, [11:13])</i>	<i>qui sont là-dedans. » (Entrevue 10, [12:46])</i>	<i>domaine qui a trait aux animaux, ce n'est pas suffisant que d'être formé dans un domaine qui a trait à l'être humain seulement. » (Entrevue 2, [11:20]) « Qui dit formation, dit objectif, dit cheminement, aussi remise en question, et ça c'est peut-être une lacune dans notre métier. » (Entrevue 10, [12:49])</i>
2	<i>L'accessibilité de la formation. « Ce n'est peut-être pas accessible à tout le monde. » (Entrevue 2, [10:20]) « C'est pas accessible comme aller au Cégep du coin pour prendre un cours [...] Par contre, c'est plus accessible que ça l'était. » (Entrevue 5, [11:46])</i>	<i>Instaurer l'accessibilité. « Je trouve ça dommage que ce soit pas répandu au niveau des autres cégeps. » (Entrevue 7, [9:15])</i>	<i>Égalité des chances.</i>	
3	<i>La différence marquée entre les formations, l'absence d'homogénéité. « La difficulté, c'est d'avoir une homogénéité dans les formations » (Entrevue 5, [12:00])</i>	<i>Standards de formation. « [...] Il faudrait s'assurer que toutes les formations soient au moins ancrées sur avoir des règles standards qui répondent aux obligations [...] d'une association [...] d'équitation thérapeutique. » (Entrevue 5, [12:03]) « Je pense que la formation devrait être plus uniforme. » (Entrevue 9, [9:21])</i>	<i>Cohérence, expertise, uniformité. « Si on adhère tous à des façons de faire réglementées [...] on serait au moins assuré d'une uniformité de comment ça fonctionne. » (Entrevue 5, [14:44])</i>	<i>Conception de la formation. « Toutes les formations en zoothérapie ou en équitation thérapeutique, [...] sont valables si elles sont de qualité. » (Entrevue 5, [14:00])</i>
4	<i>Les « monopoles » de la formation. « Je trouve ça dommage [...] que ce soit un petit peu</i>	<i>Reconnaissance externe. « Si tu veux offrir quelque chose de qualité, il faut que premièrement ce soit reconnu, pis</i>	<i>Solidarité, qualité.</i>	<i>Bénéfices de la concurrence. « Veut veut pas, quand tu es tout seul à donner cette formation-là, tu n'as pas</i>

	<i>un monopole. Je trouve ça dommage que ce soit pas répandu [...]. » (Entrevue 7, [9:10])</i>	<i>deuxièmement, il faut que plusieurs personnes le donnent. » (Entrevue 7, [10:43])</i>		<i>de compétition directe, ça te force pas à t'améliorer. » (Entrevue 7, [10:53])</i>
5	<i>Le manque d'information sur les formations offertes. « On n'a pas beaucoup de nouvelles, on est un peu dans la brume. » (Entrevue 6, [6:10]) « Ça fait plusieurs mois pour ne pas dire plusieurs années qu'on essaie de savoir qu'est-ce qui s'offre comme formation. Je ne sais pas du tout ce qui s'offre comme formation présentement en zoothérapie. » (Entrevue 10, [8:00])</i>	<i>Lien associatif. « Là il y a plus, par l'association, qu'il y avait eu une formation qui s'était donné pis que j'étais au courant. » (Entrevue 8, [24:48])</i>	<i>Partage, efficacité.</i>	<i>Explication par la nouveauté. « C'est nouveau dans le fond. » (Entrevue 6, [6:38]) « Le lien n'est pas fait à travers le monde des chevaux encore sur la formation. » (Entrevue 6, [6:32])</i>
6	<i>L'absence d'accréditation pour les formations. « Si on pouvait aller suivre une formation chez Monsieur quelqu'un qui va transmettre son savoir puis après ça, je m'en vais chez moi puis j'offre le même service sans examen, sans certification; comment est-ce qu'on fait pour vérifier réellement la qualité de cette formation là tout d'abord et la qualité du service offert. » (Entrevue 5, [14:15])</i>	<i>Accréditation externe. « Si les examens étaient gérés par une maison centrale [...] on sait qu'au moins au minimum tout le monde est passé par là. » (Entrevue 5, [14:59]) « Ça pourrait être plus encadré que ça un petit peu comme formation. » (Entrevue 7, [9:38])</i>	<i>Prévenance, non-malfaisance. « On va se dire tant qu'il n'y a pas d'accident, c'est bon. » (Entrevue 5, [14:38])</i>	

Dans le discours des participants sur la formation, six éléments ont retenu notre attention. Les participants ont, en effet, porté un jugement sur six aspects de ce que devrait être la pratique de la zoothérapie du point de vue de la formation requise, ce qui permet de constituer l'image qu'ils se font de la formation en zoothérapie, de son encadrement normatif et des valeurs qui devraient inspirer le projet de formation. Le premier point concerne la nécessité d'une formation spécifique aux yeux des participants, la majorité s'entendant aussi sur la nécessité d'apporter de gros changements à celle qui se donne actuellement, si l'on veut qu'elle soit prise au sérieux et valorisée. Les cinq autres points mettent précisément en relief des critiques adressées aux pratiques actuelles de formation. Ce sont des critiques constructives qui, selon les intervenants, visent à offrir des meilleurs services aux clients en garantissant l'expertise des intervenants qui se disent « zoothérapeutes ».

Au niveau des **pratiques**, les problèmes qu'ils visent à résoudre sont ceux de la visibilité, de l'accessibilité, de l'homogénéité, de la rareté et de l'accréditation de la formation. La solution à ces problèmes passe, pour plusieurs intervenants, par un **encadrement normatif** relevant d'une instance de type associatif, qui assurerait le sérieux de la formation, son accréditation, son uniformité, son accessibilité et son caractère obligatoire. Les **valeurs** qui inspirent ces positions normatives sont : la compétence, la qualité, la cohérence, et l'expertise, lesquelles décrivent les qualités que la formation des zoothérapeutes devrait comporter. Quant aux valeurs d'efficacité, d'accessibilité et d'égalité des chances, elles devraient inspirer l'organisation de la formation commune à tous les zoothérapeutes. Enfin, les valeurs de solidarité et de partage semblent inspirer les propositions ou les souhaits de regroupement des zoothérapeutes en association, dans une

visée de non malfaisance et de prévenance envers les clients, puisque leur sécurité dépend, dans une large mesure, de la compétence des intervenants.

La formation académique soulève donc les enjeux de la *compétence* des zoothérapeutes en lien avec leur *crédibilité* et la *confiance du public* dans ce nouveau domaine d'intervention. Comme nous l'avons mentionné dans un chapitre précédent, ces questions sont très importantes pour une nouvelle profession. Par le nombre de commentaires émis en entrevue, nous pouvons affirmer que cet enjeu est également très important aux yeux des répondants. Tous les individus interrogés possèdent une formation dans le domaine en lien avec leur fonction en équithérapie; quelques-uns seulement ont une formation spécifique en zoothérapie. La manière dont ils parlent de leur expérience professionnelle montre bien qu'ils abordent la zoothérapie de manière prudente et consciencieuse; pour assurer l'avenir de leur mode d'intervention, ils semblent convaincus qu'une formation spécifique commune ne pourrait qu'avoir des impacts positifs sur la reconnaissance sociale et la confiance du public.

Risques

Tableau 4				
Risques				
	Instance pratique	Instance régulatrice	Instance axiologique	Instance légitimatrice
1	Le dressage comme précaution de base. « Si l'animal est bien dressé [...] et que le propriétaire le connaît très bien. Il va pouvoir évaluer, de par son comportement, si le	Procédures et techniques. « Il ne faut pas que le cheval se retrouve [...] dans son oeil que c'est des prédateurs en avant de lui. » (Entrevue 3, [12:55]) « Tu inventes pas les	Respect de l'animal, vigilance, responsabilité. « Si on est vigilant et que justement on est respectueux des droits des animaux, ben là, on diminue beaucoup les risques. » (Entrevue 2, [19:57])	Conception du risqué. « On peut pas tout prévoir non plus. » (Entrevue 4, [12:20]) « Il y a aussi des risques à ne rien faire. » (Entrevue 4, [11:23])

	<p><i>risque est là ou pas et agir en fonction d'éviter les accidents... »</i> (Entrevue 14, [9:18])</p>	<p><i>choses [...] il y a des façons de procéder quand tu arrives avec un cheval dans un manège.</i> » (Entrevue 3, [11:42/12:03])</p> <p><i>« Faut essayer de prévoir le plus possible qu'il n'y ait rien qui dérange notre cheval pendant l'utilisation. »</i> (Entrevue 4, [12:06])</p>		
2	<p>Les risques de transmission de maladies. <i>« C'est sûr qu'on peut attraper des maladies avec les animaux... »</i> (Entrevue 1, [24:30])</p>	<p>Règles d'hygiène. <i>« Il faut qu'ils soient brossés, il faut qu'ils soient vermifugés, il faut qu'ils soient vaccinés, il y a plein de "il faut" »</i> (Entrevue 1, [24:16])</p> <p><i>« l'équipement doit être impeccable. »</i> (Entrevue 1, [24:56])</p>	<p>Protection, santé. <i>« Il y a une hygiène tant au niveau de l'écurie qu'au niveau des animaux dont on doit se soucier. »</i> (Entrevue 1, [24:50])</p>	<p>Conception du risque. <i>« Il y a toutes les maladies avec les animaux. »</i> (Entrevue 1, [24:02])</p> <p><i>« [...] même quand on travaille avec les humains il y a des risques de contamination. »</i> (Entrevue 1, [24:10])</p>
3	<p>La diffusion des standards de sécurité. <i>« Présentement, on en a des normes, mais c'est pas tout le monde qui sait que ça existe. C'est pas tout le monde qui les applique. »</i> (Entrevue 5, [13:07])</p>	<p>Protocoles de sécurité. <i>« C'est pas toutes les personnes qui pratiquent l'équitation thérapeutique qui adhèrent aux mêmes règles de base. »</i> (Entrevue 5, [13:07])</p> <p><i>« Les normes, si on ne les connaît pas par coeur, il faut vérifier, faut regarder si ça nous convient ou pas. »</i> (Entrevue 5, [13:44])</p> <p><i>« Je pense qu'il faut aviser les gens qu'il y a toujours un risque d'être en contact avec des animaux. »</i> (Entrevue 2, [20:10])</p>	<p>Sécurité, discipline, minutie. <i>« Souvent les entraîneurs [...] sont négligents sur le matériel [...] être négligent sur un élément de base de sécurité, c'est épouvantable. »</i> (Entrevue 7, [15:28/15:45])</p> <p>Transparence, respect de l'autonomie</p>	<p>Conception du risque. <i>« Plus on en a à connaître, [normes] plus ça devient difficile à gérer. »</i> (Entrevue 5, [13:50])</p>

Certains intervenants mentionnent, en guise de légitimation, que les risques font partie de la vie et que le risque zéro n'existe pas. Tous ceux qui se sont prononcés sur les risques ont cependant indiqué que ce qui fait la différence, c'est la capacité des gens à

identifier les risques potentiels, leur volonté de les prévenir et de les réduire au minimum. Les participants ont identifié trois types de risques. Il y a d'abord les précautions de base liées essentiellement au dressage qui permettent de contrôler le comportement du cheval en situation thérapeutique et de prévenir les accidents liés à des mouvements ou à des réactions « déviantes » de la part de l'animal; selon les intervenants, c'est la base essentielle de la prévention des risques. Les intervenants accordent également de l'importance au risque de transmission de maladies par le contact avec les animaux, d'autant plus que les clients qui font appel aux services du zoothérapeute ne sont pas toujours en bonne santé. Le fait de reconnaître que les animaux, tout comme les humains, peuvent être une source de maladies constitue le point de départ pour protéger la santé des clients, notamment en assurant l'hygiène animale de base et les examens vétérinaires réguliers. Le troisième type de risques pour la sécurité du client est lié à l'interaction thérapeutique proprement dite entre l'animal et l'humain; les intervenants mentionnent à cet égard que des protocoles thérapeutiques et de sécurité existent en équithérapie et qu'ils sont en constante évolution.

Les personnes qui font partie d'une association équestre ont déjà des normes qui touchent chacun des trois types de risques mentionnés ci-dessus; ce qu'il faut, insistent-ils, c'est qu'elles soient approuvées, changées s'il le faut, et appliquées par le plus grand nombre. Nous reconnaissons là un appel très ferme en faveur d'un **encadrement normatif** accru du respect des règles, des techniques, des procédures, et une revendication de rigueur dans la définition et l'application de règles ayant un caractère commun et obligatoire. Plusieurs **valeurs** sont invoquées ou évoquées pour donner un sens à ces normes. Certaines se rapportent au client et expriment un souci pour son bien-être (sécurité, santé, protection,

transparence, autonomie); d'autres expriment le sens de l'action du thérapeute comme sujet moral (responsabilité, vigilance, minutie, discipline); d'autres manifestent que le souci pour la sécurité du client passe par le souci du bien-être animal, par le respect de ses limites.

Les **enjeux** qui se dégagent de cette analyse viennent renforcer ceux qui ont été identifiés au tableau précédent et qui portaient sur l'acquisition d'une compétence et sur la reconnaissance sociale qu'elle apporte. Nous identifions ici deux enjeux principaux : d'abord la *sécurité du public* qui renvoie à celui de la confiance, car nous savons bien que les histoires d'accidents qui font la manchette incitent le public à douter de la zoothérapie, qui en est pratiquement à ses débuts. Et surtout, l'enjeu de la *responsabilité* de l'intervenant, une responsabilité que se reconnaissent les intervenants face à la prévention des torts chez les clients, responsabilité associée à la conscience qu'ils ont à leur disposition les moyens de les prévenir (les torts), conscience qui relève beaucoup de l'instance régulatrice. Si nous avions à définir un point commun entre les intervenants, nous dirions qu'ils croient qu'il est de leur ressort, en tant que groupe professionnel en devenir, de voir à la sécurité des clients, et qu'il leur revient de définir les balises normatives nécessaires. Manifestement, les enjeux identifiés s'inscrivent dans une démarche de réflexion sur la professionnalisation de l'activité zoothérapeutique.

Relation « professionnelle » avec l'animal

Tableau 5				
Relation professionnelle avec l'animal				
	Instance pratique	Instance régulatrice	Instance axiologique	Instance légitimatrice
1	La relation professionnelle avec l'animal. « <i>Quand il y a un rapport professionnel, il faut que l'animal, de un, soit fait pour faire de la zoothérapie.</i> » (Entrevue 9, [13:28])	Critères de sélection de l'animal. « <i>Ça, il y a toujours des normes que ceux qui choisissent les animaux doivent [...] puis dire : Ok, il a tel comportement qui fait qu'il peut être utilisé en zoothérapie. Il y a telle caractéristique de cet animal-là qui fait qu'il peut être un bon candidat pour la zoothérapie.</i> » (Entrevue 1, [16:26])	Bien-être animal. « <i>Pour être fidèle au bien[-être] du cheval, même dans un rapport personnel, il faut être professionnel.</i> » (Entrevue 5, [21:21])	Conception du professionnalisme. « <i>Être professionnel, ça veut dire être constant pis c'est de respecter l'animal.</i> » (Entrevue 5, [19:02])

Les réponses données par les intervenants à la question d'entrevue qui demandait de faire la différence entre la relation personnelle et la relation professionnelle avec l'animal, n'ont pas donné beaucoup de matériel à analyser à l'aide de la grille éthicologique, du moins en termes de citations significatives. Nous rappelons cependant ici une distinction importante qui se dégage des entrevues, distinction que nous avons présentée au moment de l'analyse des données brutes : la relation thérapeutique « utilisant » le cheval, tout en respectant les besoins et les limites de l'animal, se doit d'être encadrée par un dressage spécifique et une connaissance approfondie des réactions physiques et psychologiques de chaque animal en situation de travail zoothérapeutique. Le passage que nous avons cité dans le tableau 5 va dans le même sens, et veut mettre l'accent sur la nécessité de sélectionner les bêtes qui ont le plus d'affinités ou de dispositions pour les exercices de

type thérapeutique. Bref, nous demeurons dans la perspective du professionnalisme au sens où les intervenants distinguent clairement la relation personnelle avec un animal de compagnie ou de loisir, de la relation thérapeutique, qui doit faire l'objet d'un encadrement normatif.

Droits des animaux

	Instance pratique	Instance régulatrice	Instance axiologique	Instance légitimatrice
1	La relation globale de l'homme à l'animal. « On a des devoirs envers les animaux comme on a des devoirs envers la nature [...] il faut être conscient de nos devoirs. » (Entrevue 4, [10:24])	Reconnaissance des droits des animaux. « C'est important que les animaux aient des droits [...] et qu'ils soient respectés. » (Entrevue 14, [8:27])	Non malveillance. « Si ton cheval est blessé, tu l'utilises pas. » (Entrevue 1, [25:18]) Engagement. « Quand les gens ne se comportent pas de façon adéquate avec les animaux, les autres êtres humains se doivent de rappeler les devoirs des êtres humains envers les animaux... » (Entrevue 4, [10:50])	Statut moral / juridique de l'animal. « À mon avis, les animaux n'ont pas de droits parce qu'ils ne peuvent pas revendiquer, cependant nous autres on a des devoirs. » (Entrevue 4, [10:12])
2	La définition des limites de l'intervention. « Si le cheval n'est pas prêt à répondre à cette demande-là, il n'est pas prêt à répondre à cette demande-là point. » (Entrevue 3, [10:23])	Énoncé normatif ouvert. « Il ne faut pas les pousser à bout [...] il faut être capable de les lire. » (Entrevue 9, [15:12])	Respect des animaux, professionnalisme. « Si on est professionnel et si on comprend bien les messages, chaque cheval va avoir sa manière ou sa limite de capacité et si on respecte ces limites-là, bien, on va respecter les droits des animaux... » (Entrevue 5, [25:16]) « Je pourrais lui donner des tranquillisants [...] mais je pense qu'il y a un respect qu'il faut qui se fasse au niveau des limites, des forces et des faiblesses de ton cheval. » (Entrevue 6, [10:17])	Vision de l'animal comme « thérapeute ». « Ce n'est pas tous les animaux qui peuvent devenir thérapeutes. » (Entrevue 1, [20:24]) « Il y a peut-être des chevaux qui ne sont vraiment pas à leur place à faire de l'équitation thérapeutique. » (Entrevue 5, [26:27])

3	Les soins de base. « <i>Il faut qu'il ait tous les soins dont ils ont besoin, la nourriture, lavé, il faut s'assurer qu'ils sont en santé.</i> » (Entrevue 9, [16:05])	Les normes non écrites de protection des animaux. « <i>Heureusement qu'il existe la protection des animaux.</i> » (Entrevue 14, [8:12])	Sollicitude, mutualité. « <i>Il faut en prendre soin car d'un autre côté eux aussi nous rendent services.</i> » (Entrevue 9, [16:30])	Vision globale de la maltraitance. « <i>Il y a des personnes qui [...] ne sont pas responsables qui vont les laisser errer ou simplement pas les nourrir ou les abandonner.</i> » (Entrevue 14, [8:16])
---	---	--	--	--

Lorsque nous posons la question des droits des animaux, tous s'entendent pour dire que les mauvais traitements ou la négligence n'ont pas leur place en zoothérapie ni dans les relations avec les animaux en général. Si l'on se fie aux entrevues, les gens qui oeuvrent en zoothérapie mettent en pratique les valeurs de respect des animaux : ils ont une vision très claire de ce que devraient être nos relations avec les animaux, sur trois aspects de leur **pratique**. Le premier aspect concerne la relation avec l'ensemble des animaux. Les deux autres portent sur la relation avec les chevaux mis à contribution en zoothérapie, plus précisément sur les soins de base au quotidien et sur la définition des limites de l'intervention. Cette partie de l'analyse a été la plus chargée dans la section sur les **valeurs**. Nous pouvons affirmer que les participants ont une bonne idée de ce qui est inacceptable et de ce qui est à valoriser dans les relations avec les animaux. Ces prises de positions normatives s'inspirent de **valeurs** bien ancrées : le respect de l'animal comme être vivant, la non malfaisance, la sollicitude renforcée par la vulnérabilité des animaux, et même un appel à l'engagement actif en faveur de la défense des animaux auprès des collègues. Nous soulignons à ce propos que les réflexions sur le devoir de limiter l'intervention en zoothérapie à la capacité des chevaux, à l'exclusion de l'usage de calmants, par exemple, sont très significatives. L'animal est plus qu'un instrument « vivant » dont on recherche les

performances : il est considéré comme un sujet moral à respecter. Nous dirions même que c'est en les « utilisant » comme aides thérapeutiques que nous avons pu constater toute l'importance que les animaux occupent dans notre vie.

Cette importance centrale accordée au *bien-être des animaux*, de même que les débats qui ont lieu sur le statut moral et juridique de l'animal, en font un **enjeu** majeur de la zoothérapie. Nous voyons également émerger une autre dimension de l'enjeu de *responsabilité* : celui des devoirs personnels et professionnels envers les animaux. La portée de cette dimension se trouve amplifiée par le fait que les animaux sont vulnérables, qu'ils sont dépendants de nous : il y a longtemps que les chevaux ne peuvent plus être libres de leurs mouvements; voilà pourquoi il nous incombe de veiller à leur bien-être.

Relation avec les autres intervenants

Tableau 7				
Relation avec les autres intervenants				
	Instance pratique	Instance régulatrice	Instance axiologique	Instance légitimatrice
1	La relation avec les autres personnes formées dans un autre domaine d'intervention. « <i>Quel que soit le genre de profession quand on utilise l'animal pour aider quelqu'un [...] c'est ça qui nous rapproche.</i> » (Entrevue 4, [14:11])	La mise en commun des compétences. « [...] <i>utiliser les personnes dans leurs forces, c'est ça qui est important.</i> » (Entrevue 1, [26:33]) « <i>Il faut que cet échange-là soit efficace parce que c'est de l'information privilégiée.</i> » (Entrevue 5, [34:29])	Collaboration, convivialité. « <i>Je trouve que c'est rassembleur la zoothérapie puis qu'il y a moins [...] de guerres de clocher quand tu as ce point-là en commun comme intervenant que quand tu l'as pas.</i> » (Entrevue 2, [20:35])	Sens de la relation. « <i>Le temps qu'on met à échanger pour préparer, ce n'est pas une perte de temps, c'est même essentiel.</i> » (Entrevue 5, [39:09]) « <i>Si la relation avec ces intervenants-là n'est pas de qualité [...] je n'ai pas de paramètre solide.</i> » (Entrevue 5, [34:40])
2	Les tensions entre professions. « [...] <i>Quand les deux arrivent ensemble, il y a comme un choc, un choc culturel, un choc</i>		Ouverture, clairvoyance, dialogue. « <i>Il a fallu s'expliquer pourquoi je faisais telle ou telle chose.</i> » (Entrevue 10, [16:22])	

<i>de responsabilité. »</i> (Entrevue 10, [16:04]) <i>« Ils avaient un peu de difficultés à évaluer les risques que je prenais »</i> (Entrevue 10, [16:40])			
---	--	--	--

Les relations entre les intervenants illustrées dans ce tableau montrent que les gens sont très solidaires une fois que les inévitables tensions initiales, liées aux points de vue différents sur les options thérapeutiques, sont surmontées. En partageant un dénominateur commun, le recours à l'animal dans le projet thérapeutique, ils se rapprochent malgré les différences de formation académique et de pratique professionnelle. Sur le plan **normatif**, on insiste sur le devoir de communication et de mise en commun des compétences dans l'élaboration d'un plan d'intervention. On met surtout l'accent sur les **valeurs** qui sont de nature à rapprocher les personnes dans une recherche du meilleur intérêt du client et de l'animal : convivialité, complicité, clairvoyance, ouverture, dialogue. S'il y a un **enjeu** qui se dégage de cette analyse, c'est celui de la **professionnalisation** : la première condition d'un regroupement semble réalisable, c'est-à-dire le développement d'une collaboration professionnelle efficace, en marche vers l'élaboration d'un langage commun.

Tout au long de l'analyse éthicologique nous avons vu que les intervenants ont identifié des enjeux majeurs en lien direct avec l'enjeu global de la professionnalisation de la zoothérapie : compétence, crédibilité, confiance du public, sécurité du public et responsabilité. Il s'ajoute à cet enjeu global un enjeu inédit en matière de soins de santé destinés à l'humain : le bien-être animal. Notre analyse montre que toutes les parties impliquées y gagneraient si un regroupement formel de type professionnel réunissait les

zoothérapeutes : les zoothérapeutes eux-mêmes, leurs clients pris individuellement, la société en général et même... les animaux. Nous croyons que les données issues de l'analyse éthicologique des données provenant du domaine de l'équithérapie sont significatives et généralisables à d'autres domaines d'intervention en zoothérapie; nous pensons en particulier à l'enjeu central de responsabilité envers le client et envers l'animal, enjeu clairement mis en évidence. Sur cette base, nous sommes en mesure d'entreprendre la réflexion sur les prolégomènes en vue d'une déontologie professionnelle en zoothérapie, thème qui fait l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 5

LES PROLÉGOMÈNES POUR UNE DÉONTOLOGIE DE LA ZOOTHÉRAPIE

Selon son origine étymologique, le terme « prolégomènes » signifie « dire avant »; il renvoie à un exposé préliminaire à l'étude d'une question. Ce chapitre se veut donc une réflexion préalable à une éventuelle élaboration d'un code de déontologie des zoothérapeutes, qu'ils soient constitués ou non en ordre professionnel en vertu de la loi. Nous effectuons donc maintenant un retour sur l'ensemble des opinions recueillies dans les entrevues et sur l'ensemble des enjeux éthiques qui en ont été dégagés, en vue d'indiquer quelques lignes directrices d'une déontologie élaborée du point de vue de la zoothérapie. Ce chapitre sera divisé en trois parties. La première partie concerne la réflexion sur le besoin de repères déontologiques en zoothérapie. Nous y abordons quelques grands principes éthiques et nous reprenons la notion de triple responsabilité en lien avec la responsabilité professionnelle. Dans la deuxième partie, les valeurs importantes à considérer pour une éventuelle déontologie seront mises en relief, en insistant sur celles qui donnent sens à la relation thérapeutique. Dans la troisième partie, nous discuterons de l'animal comme sujet moral en abordant notamment le thème des droits des animaux et la problématique de l'instrumentalisation de l'animal. En dernier lieu, la pratique zoothérapeutique sera située en regard de certains critères majeurs en vigueur dans le code des professions du Québec. En conclusion, nous interpréterons la pratique zoothérapeutique à la lumière d'une réflexion philosophique sur la relation thérapeutique proposée par Paul Ricoeur.

5.1 La réflexion sur le besoin de repères déontologiques en zoothérapie

Selon l'analyse que nous avons réalisée au chapitre précédent, le besoin de repères déontologiques paraît évident pour les gens oeuvrant dans le milieu de la zoothérapie. Plusieurs des prises de position exprimées en entrevue identifiaient un déficit au niveau de l'instance régulatrice, laquelle requiert une démarche de type déontologique et éventuellement la définition d'un code de déontologie. La question se pose alors de savoir ce que signifie la déontologie. Selon notre compréhension, elle se présente comme un souci moral, une volonté des personnes regroupées en association de définir par elles-mêmes les règles de leur pratique sur la base d'une réflexion sur les valeurs qui donnent sens à cette pratique. Georges A. Legault écrit à ce propos :

Le code de déontologie, [...], est un mode essentiellement autorégulateur. Ce mode se reconnaît à trois composantes : le pouvoir d'énonciation des règles, la liberté de définir leur contenu spécifique et le fait de fonder les règles et leur autorité sur un mode de vie. Le mode moral de régulation des professions que véhicule l'autorégulation présuppose que les membres d'un regroupement professionnel seront capables de vivre cette exigence morale inhérente à leur profession¹.

Dans le cas de la zoothérapie, ce domaine d'intervention n'étant pas reconnu comme une profession, ils ne peuvent pas se donner un code formel de déontologie. Par contre, ils peuvent vivre « l'exigence morale inhérente » à leur pratique : ce que les répondants à l'entrevue entrevoient, c'est que la zoothérapie devienne une profession, que ce soit pour la reconnaissance sociale, nommée comme un enjeu important, ou pour le pouvoir de régulation que cela entraîne. Georges A. Legault cite deux chercheurs des années 1970 qui

¹ Georges A. Legault, *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2003, p. 41.

se sont penchés sur la déontologie au Québec. Cette citation représente assez bien de quelle façon la préoccupation déontologique pourrait évoluer en zoothérapie.

On peut aussi parler de fondement de la déontologie en se référant à la pierre d'angle qui garantit la connexion entre les normes fondamentales et leur aboutissement concret, à savoir l'acte singulier, la situation concrète. Ce point d'appui, c'est la *conscience professionnelle*. C'est en présumant son intervention, sa vigueur et son efficacité que les codes dans leur teneur actuelle sont élaborés et promulgués. La conscience professionnelle, c'est l'*intériorisation des normes objectives communément reconnues*, grâce à l'appui des traditions, des impératifs sociaux de l'éducation reçue dans la famille et dans certaines institutions [...]. Dans cette optique, *le professionnel est d'abord guidé, surveillé et stimulé par sa propre conscience*. Les codes, les comités de disciplines et les sanctions, jouent une fonction supplétive [...]².

Notre analyse éthicologique nous donne en effet à penser que les intervenants en zoothérapie manifestent une conscience professionnelle, qu'ils expriment fortement certaines valeurs avant ou en même temps qu'ils souhaitent réguler les actes professionnels. Bien sûr, nous percevons aussi chez eux un besoin de bases solides, de règles précisant les comportements corrects et les comportements déviants passibles de sanctions.

Dans le livre *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme*, Marie-Paule Desaulniers fait le bilan du cheminement que les sages-femmes ont vécu pour devenir membres d'un ordre professionnel. Ce bilan peut être très utile pour les gens qui sont intéressés à faire cheminer la zoothérapie. Elle fait le parallèle entre la nouvelle entrée des sages-femmes dans un ordre professionnel et la crise d'identité qui a suivi. Selon l'auteur, les femmes ont dû se questionner sur leur nouvelle place dans le système de santé et se redéfinir en tant que groupe.

Cette crise d'identité professionnelle est certes liée au passage du monde communautaire au monde professionnel, le premier se distinguant par des valeurs et des convictions partagées, le second, par une réglementation particulière. Cependant, elle se caractérise surtout par le passage d'un modèle d'intervention à un autre, soit du modèle communautaire participatif qui insiste sur

² *Ibid.*, p. 42.

l'inscription d'une personne dans une structure de sens, proposé par une vision globale de la pratique, à la fois philosophique et sociale, au modèle de l'intervention professionnelle³.

Cette crise d'identité que les sages-femmes ont connue ne serait sûrement pas de la même envergure dans le cas de la zoothérapie, technique pas encore très répandue et ne faisant pas l'objet d'une lutte de pouvoir de la part de la profession médicale. Au contraire, plusieurs personnes du milieu de la santé en reconnaissent les bienfaits. Nous devons également mentionner qu'il existe une différence marquée entre les deux situations, car le savoir spécifique des sages-femmes est reconnu depuis plusieurs centaines d'années; par comparaison, la zoothérapie en est encore à l'étape de l'élaboration de son savoir spécifique.

5.1.1 La définition des principes éthiques pour guider l'acte professionnel

Les enjeux identifiés dans le chapitre 4 nous permettent de proposer un certain nombre de lignes directrices en lien avec des principes reconnus servant à fonder des codes de déontologie déjà existants, notamment celui de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Nous prendrons soin de les adapter à la réalité de la zoothérapie. L'enjeu de la responsabilité met directement de l'avant le **principe de précaution** expliqué par plusieurs auteurs. Hervé Chneiweiss définit le principe de précaution comme : « une approche de gestion des risques, dans une situation d'incertitude, il se traduit par une exigence d'action »⁴. Ce principe met en lumière que dans l'ignorance, nous devons nous abstenir de poser un geste ou dans le meilleur des cas, prendre le temps d'aller chercher l'information qui manque.

³ *Ibid.*, p. 132.

⁴ Herve Chneiweiss (page consultée le 24 avril 2006). *Le principe de précaution entre droit constitutionnel et risque pour l'innovation*, [en ligne]. Adresse URL : <http://www.erudit.org/revue/ms/ms/2004/v20/n6-7/008695ar.pdf>

Il suggère aussi de faire référence à un autre intervenant ou à un autre professionnel de la santé lorsque le besoin s'en fait sentir. Il faut être capable d'évaluer nos connaissances et de reconnaître que notre champ de compétence est dépassé.

À l'éthique de la bienfaisance, de la prévoyance et de la prévention succède de nos jours l'éthique de la précaution qui introduit cette obligation de prévoir les risques inhérents à notre pratique professionnelle en tenant compte de toutes leurs conséquences prévisibles [...]⁵.

Ce principe n'exige pas de ralentir, encore moins d'arrêter le développement de la zoothérapie; il permet au contraire de lui assurer un développement stable et durable, la stabilité et la durabilité étant assurées par l'absence d'accident, d'abus, etc. Nous devons, par contre, rester vigilants dans l'utilisation de ce principe car, comme le mentionne Christian Hervé : « Prôner une heuristique de la peur dans notre société et appliquer aveuglement ce principe de précaution à toute situation ne résout rien sinon tout bloquer, sans réflexion principielle ou sur le sens de nos actions et de nos vœux individuels et communs »⁶.

Le deuxième principe mis de l'avant est celui de **l'intégrité**. L'intégrité comporte plusieurs aspects, l'honnêteté constituant le lien entre chacun d'eux. Un intervenant ne doit en aucun cas abuser de la confiance que le patient lui accorde. Il est tenu de ne pas tenter de dissimuler un accident ou un incident. L'intégrité concerne aussi la gestion des dossiers, ces derniers ne doivent jamais contenir des informations fausses ou encore être dépourvus

⁵ Dr. Jean Pouillard (page consultée le 24 avril 2006). *Le principe de précaution*, [en ligne]. Adresse URL : <http://www.web.ordre.medecin.fr/rapport/precaution.pdf>

⁶ Christian Hervé (page consultée le 24 avril 2006). *Le principe de précaution : sujet de débat en médecine*, [en ligne]. Adresse URL : <http://infodoc.inserm.fr/ethique/Ethique.nsf/0/fe39c5df0ce0b44b80256aa2004a7acc?OpenDocument>

d'informations pertinentes. Enfin, l'intégrité exige que l'intervenant possède une connaissance complète de la situation ou du traitement avant de donner son avis ou de soumettre un client à une thérapie. Toutes ces mesures peuvent avoir un impact sur l'enjeu de la confiance du public. Dans une éventuelle déontologie de la zoothérapie, ce principe viserait à garantir l'honnêteté des praticiens, à les obliger à prendre tous les renseignements nécessaires pour bien renseigner les futurs clients, d'être en mesure de leur exposer les risques sans tenter de les dissimuler et de développer une relation de confiance avec les clients. Une attention particulière devrait être portée au préjugé favorable que nourrissent plusieurs clients potentiels envers les animaux, ce qui pourrait inciter les intervenants à minimiser les risques.

Le principe d'**indépendance professionnelle** se rapporte directement à la notion de conflit d'intérêts. Lorsqu'on fait appel au service d'un professionnel, il est toujours rassurant de savoir que les actes qu'il pose sont dictés par le bien-être de son client, et non pas par ses seuls intérêts, financiers ou autres. Dans le cas de la zoothérapie, l'indépendance serait incompatible avec le fait d'inciter un client de façon trop insistante à se soumettre à une thérapie expérimentale, ou encore de proposer au client des services inutiles pour assurer la rentabilité d'une clinique. L'intérêt professionnel devrait toujours coïncider avec celui du client : le but d'un intervenant est d'aider une personne dans le besoin et il doit en rester de même tout au long du processus thérapeutique.

Ensuite, le **principe de confidentialité** suppose que les informations échangées pendant les séances entre l'intervenant et le client ne soient pas divulguées à des tiers. Les

membres de plusieurs professions sont tenus au secret professionnel : les médecins, les psychologues, les avocats, etc. sont tenus de protéger le secret des informations personnelles recueillies dans le cadre de leur travail autant pour l'identité de leurs clients. De la même façon, les zoothérapeutes ont parfois accès au dossier médical et à d'autres renseignements pertinents à la thérapie, renseignements qui relèvent de la vie privée du client. Tous les renseignements recueillis doivent être utiles à l'élaboration d'un plan de soins ou d'intervention et ils ne devraient en aucun cas sortir du lieu de la thérapie.

5.1.2 La triple responsabilité de l'intervenant et son rapport à la responsabilité professionnelle

La notion de triple responsabilité, qui a été posée comme hypothèse initiale et qui occupe une place importante dans ce travail, se trouve renforcée et enrichie par nos résultats de recherche auprès des zoothérapeutes. Au terme du parcours, nous voyons plus clairement les implications de chacun des trois niveaux de responsabilité d'un intervenant en zoothérapie : 1) la responsabilité directe du zoothérapeute envers le client au sein de la relation thérapeutique; 2) la responsabilité directe du thérapeute envers l'animal au sein de la relation de monitorat; et 3) la responsabilité du thérapeute face à la relation qui s'établit entre le client et l'animal. Comme tous les professionnels de la santé, l'intervenant qui utilise la zoothérapie a des devoirs quant à l'offre et au bon déroulement du traitement requis par l'état du client : il doit, par exemple, prescrire les exercices équestres efficaces qui présentent le meilleur équilibre « bienfaits versus risques », afin que le bilan soit favorable aux bienfaits et à l'efficacité de l'intervention. De plus, l'intervenant est responsable de procurer les soins de base nécessaires à l'animal, ou du moins de veiller à ce

qu'ils soient donnés, à demeurer attentif aux limites de la résistance de l'animal, etc. Enfin, le thérapeute doit se porter responsable de la relation qui se crée entre l'animal et le client, car elle risque d'échapper à son contrôle immédiat comme soignant ou comme entraîneur puisqu'elle s'établit entre deux êtres incapables de contrôler leur comportement mutuel : le cheval et son cavalier vulnérable. Ce troisième niveau de responsabilité pose une exigence supplémentaire au thérapeute; celui-ci doit demeurer attentif à l'évolution de cette relation tout au long de la séance thérapeutique et doit prévoir des stratégies spécifiques d'intervention en cas de besoin. Les participants à cette recherche sont d'ailleurs conscients que le fait d'utiliser un animal apporte une responsabilité supplémentaire. Une personne mentionnait même que les gens ne se donneraient pas la peine de déployer toute cette énergie si l'animal n'apportait pas une dimension de plus dans la thérapie.

Dans son livre *Le temps de la responsabilité*, Frédéric Lenoir explique la substitution du terme « morale » à celui d'« éthique » en présentant le lien avec la responsabilité.

L'usage du mot éthique, préféré à celui de la morale, semble donc davantage indiquer le besoin de mener - près l'effondrement des référents traditionnels - une recherche approfondie sur les principes qui doivent guider l'action humaine. L'usage du mot morale signifierait plutôt l'étape ultime de l'éthique où s'exprime la responsabilité de l'individu, par l'acceptation volontaire et intériorisée d'un certain nombre de règles et de normes nécessaires à lui-même et à la vie sociale⁷.

Dans le cas de la zoothérapie, comme dans tous les autres domaines d'intervention, les gens sont à la recherche de principes d'ordre déontologique. Mais ils partagent aussi des valeurs qui les rassemblent.

⁷ Frédéric Lenoir, *Le temps de la responsabilité*, Édition Fayard, Paris, 1991, p. 13.

5.2. Les valeurs privilégiées en zoothérapie

Les valeurs importantes pour la zoothérapie ont été nommées dans les entrevues ou identifiées au terme de l'analyse éthicologique. Cette enquête nous a mis en présence d'un dynamisme, d'une effervescence : comme elle est une discipline en émergence, la zoothérapie est privilégiée car elle peut se permettre de tenir des débats d'idées auxquels des professions plus anciennes ont difficilement accès. La plupart des valeurs privilégiées par les participants se trouvent aussi présentes dans d'autres éthiques professionnelles, mais elles prennent une couleur particulière en zoothérapie. Nous voulons spécifier cette couleur en insistant sur deux valeurs cardinales.

5.2.1. Les valeurs cardinales en zoothérapie

La valeur d'**autonomie** occupait une grande place dans les discussions. Les gens qui font de la zoothérapie, dans la plupart des cas, visent la réhabilitation des clients. C'est donc dans le but de rendre la personne autonome que les intervenants travaillent. Un des participants a beaucoup mis l'accent sur l'autonomie tout au long de l'entrevue. Sans prendre de risques supplémentaires, celui-ci visait à ce que le jeune client devienne de plus en plus autonome au cours de la relation thérapeutique.

Les gens sont là pour surveiller, encadrer, mais pas nécessairement être accrochés à l'enfant. Et les enfants, c'est pas long qu'ils sentent que c'est eux qui progressivement maîtrisent leur équilibre et non pas la personne qui les tient. Donc finalement l'enfant, ce qu'on veut, c'est de créer un peu d'autonomie. C'est toujours ça qui est le but, l'objectif, pis avec le temps, ça finit par se réaliser. (Entrevue 10, [14:55])

Le **respect** fait aussi partie des valeurs ou des attitudes morales privilégiées en zoothérapie.

Cette valeur a été associée à différents thèmes : respect de la vie, des limites et des

personnes. Le respect constitue l'attitude de base d'une relation thérapeutique, et comme l'animal fait partie de la relation, il devient lui-même sujet au respect.

[...] *le respect de ses capacités, [...] le respect de sa tolérance. Un animal qui est tanné de se faire [...] toucher, flatter. Je pense qu'il faut être à l'écoute de ces signes là et les respecter.* (Entrevue 2, [18:07])

Dans le même ordre d'idées, on a aussi abordé le respect de sa nature animale.

L'homme humanise l'animal, l'animal perçoit l'homme comme un congénère, d'où ce pullulement de maîtres hystériques et d'animaux agressifs chez les vétérinaires. Anthropomorphiser un animal au point d'oublier sa vraie nature, c'est le dégrader et finalement lui témoigner peu de respect. [...] En croyant bien faire, on les traite de manière inadaptée, ce qui revient à les maltraiter⁸.

Les personnes qui oeuvrent en zoothérapie sont très sensibles à cette facette de leur relation avec les animaux. Une participante mentionnait que nous devons toujours essayer d'offrir aux animaux un environnement qui se rapproche de leur habitat naturel. C'est un moyen de nous assurer qu'ils demeurent heureux et en santé.

5.2.2 Les valeurs comme facteurs de cohésion des groupes

Les valeurs, par leur caractère différent, sont amenées à changer selon les groupes et les cultures. Certaines d'entre elles sont plus répandues tandis que d'autres ne se retrouvent que dans quelques communautés. L'intériorisation des valeurs est d'une grande importance, car celles-ci guident nos actions et constituent une forme de régulation importante. Raymond Boudon explique même que sans les règles morales ou valeurs, l'espèce humaine n'aurait pas survécu.

⁸ Boris Cyrulnik, Jean-Pierre Diguard, Pascal Picq et Karine-Lou Matignon, *La plus belle histoire des animaux*, Collection Points, Éditions du Seuil, Paris, 2000, p. 135.

L'espèce humaine ne peut se maintenir en l'absence de règles sociales et morales. Un homme non sociable n'aurait pu survivre, ni par conséquent se reproduire : l'évolution biologique l'aurait écarté⁹.

Il en va de même pour les groupes. Lorsque les valeurs partagées par un groupe sont bien identifiées, celui-ci peut continuer à évoluer et ainsi devenir plus fort. Raymond Boudon dans son livre *Déclin de la morale, déclin des valeurs*, nomme certaines valeurs qui sont de plus en plus prisées actuellement. L'auteur mentionne que : « ce sont surtout les valeurs insistant sur l'*autonomie* de l'individu qui sont en hausse »¹⁰. Cette valeur d'autonomie mentionnée comme importante par plusieurs participants de l'enquête occupe aussi une grande place dans la société. On peut donc croire que la zoothérapie attirera de plus en plus d'attention, car celle-ci partage une des grandes préoccupations morales de la population. Nous croyons qu'il en ira de même pour la problématique du respect de l'animal; celle-ci suscite un intérêt de plus en plus large et constitue l'un des principaux prolégomènes d'une déontologie de la zoothérapie.

5.3 L'animal comme sujet moral ou la dignité de la créature

Précédemment, la question de l'identité morale des animaux a été effleurée. Nous revenons sur ce thème particulier à l'aide d'une citation: « Our duties towards animals are merely indirect duties towards humanity »¹¹. Pour bien cerner le concept de l'identité morale des animaux, il faut parler de la dignité de la créature. En vue de comprendre le sens de ce

⁹ Raymond Boudon, *Le sens des valeurs*, Collection Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 1999, p. 47.

¹⁰ Raymond Boudon, *Déclin de la morale, déclin des valeurs*, Éditions Nota Bene/Cefan, Québec, 2002, p. 66.

¹¹ Emmanuel Kant, dans Tom Regan et Peter Singer, *Animal Rights and Human Obligations*, 2^e Édition, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1989, p. 23.

concept, plusieurs propositions ont été énoncées et diverses recherches effectuées. « Tous les essais tentés jusqu'à ce jour attribuent une dignité à la créature en soutenant qu'elle possède une valeur inhérente ou une valeur propre, qui fait d'elle, en tant que telle et pour elle-même, un être moralement digne de respect »¹². C'est dans cette optique que notre texte a été écrit. Deux choses sont très importantes lorsque nous discutons de l'animal comme sujet moral ou de la dignité de la créature : les droits des animaux et l'instrumentalisation.

5.3.1 Les droits des animaux

Des débats sont toujours en cours sur la légitimité d'accorder des droits aux animaux. Conscients que les droits des humains n'ont été mis en valeur et reconnus comme fondamentaux et universels qu'au terme de la Deuxième Guerre mondiale et qu'ils ne sont encore que partiellement respectés aujourd'hui, certains diront qu'il est disproportionné d'accorder autant d'importance aux droits des animaux. Brenda Almond, dans le livre *A Companion to Ethics*, dresse un portrait sommaire de l'évolution du concept de droits dans notre société.

The Second World War involved violations of human rights on an unprecedented scale but its ending saw the dawn of a new era for rights. Following their heyday into the seventeenth century, when the idea of rights was propounded by such writers as Grotius, Pufendorf and Locke, rights played a crucial role in the revolution of the late eighteenth century¹³.

L'auteure mentionne également comme faisant partie des sujets principaux du volet des droits : « abortion, euthanasia, legal punishment, our treatment of animals and of the natural

¹² Andrea Arz de Falco et Denis Müller, *Les animaux inférieurs et les plantes ont-ils droit à notre respect?, Réflexions éthiques sur la dignité de la créature*, Cahiers Médico-Sociaux, Éditions Médecine et Hygiène, Genève, 2002, p. 12.

¹³ Brenda Almond, « Rights », dans Peter Singer, *A Companion to Ethics*, Basil Blackwell Inc., Cambridge, 1991, p. 259.

world, our obligations to each other and to future generations »¹⁴. La question qui se pose dans le cas des animaux est la suivante : peuvent-ils avoir des droits? Pour répondre à cette question, il faut d'abord s'entendre sur les conditions nécessaires à l'attribution de droits, selon le même auteur.

A variety of criteria have been suggested by different writers for bringing an entity within the range of rights protection. One broad distinction is that if a right is understood to be a power, to be exercised or not at the right-holder's option, then only beings capable of choice can have rights. But if a right is understood as a permission, linked with prohibitions against interference by others, rights may be taken as benefits which are open to any kind of entity capable of being benefited¹⁵.

Par la suite dans le texte, l'auteur intègre les animaux sous les trois critères pouvant conduire à la reconnaissance de droits aux animaux : la capacité de souffrir, « *having interests* », et le fait de posséder une raison capable de mener à un choix. Manifestement, le troisième critère, la capacité de choix rationnel, est réservé aux humains. Il reste donc les deux autres critères qui, bien que faisant l'objet de nombreuses publications aujourd'hui, ne font pas l'unanimité. Des auteurs comme Peter Singer, Tom Regan, Luc Ferry, Jean-Yves Goffi et Denis Müller, pour ne nommer que ceux-là, discutent des mérites philosophiques, éthiques et juridiques de ces deux critères. Il serait trop long d'entreprendre une discussion sur l'existence de « droits des animaux » au sens fort du terme, dans le cadre de notre recherche. Sur ce point nous reprenons les propos de Jean-Yves Goffi :

Il me semble que ceux qui ont raisonné en termes d'intérêts ou de droits afin d'inclure les animaux dans la communauté morale ont mal défendu leur position ; ils ont cherché à étendre aux animaux individuels, domestiques puis sauvages, une protection comparable à celle dont jouissent les êtres humains : mais dès lors que l'individualité n'est plus discernable, les intérêts ou les droits ne sont plus assignables. Cela se produit très vite dans le monde animal, contrairement à ce qui se passe dans les sociétés humaines¹⁶.

¹⁴ *Ibid.*, p. 259.

¹⁵ *Ibid.*, p. 264.

¹⁶ Jean-Yves Goffi (page consulté le 28 avril 2006). « Les relations entre l'homme et l'animal », dans *Université de tous les savoirs. La philosophie et l'éthique*. [en ligne] Adresse URL : <http://bibliodroitsanimaux.site.voilà.fr/goffirelationhommeanimal.html>

Quoi qu'il en soit, la tendance générale de la réflexion éthique va dans le sens de la reconnaissance de l'animal comme un être digne de respect (comme un sujet moral), envers qui nous avons des devoirs, même s'ils ne sont pas formellement reconnus en tant que sujets de droit au même titre que l'humain. Et ces devoirs sont de plus en plus reconnus dans des déclarations de principes, des lignes directrices de certaines consignes et dans certaines lois.

5.3.2 Le refus de l'instrumentalisation

L'instrumentalisation démesurée n'est pas compatible avec le mouvement de reconnaissance de l'animal comme sujet moral. Nous définissons ainsi l'instrumentalisation démesurée, dans une approche inspirée du principe kantien du respect de la personne humaine : « [...] une chosification ou une aliénation : quelqu'un (une personne) ou un être vivant non humain (un animal) est traité comme un simple moyen (comme un outil, par exemple) dont on se sert pour obtenir un résultat, en ne tenant absolument pas compte de lui »¹⁷. En ce sens, le zoothérapeute doit donc, dans la perspective de conserver la dignité, le bien-être et les intérêts de l'animal, veiller à ce qu'il ne soit jamais considéré et traité seulement comme un outil thérapeutique, au même titre qu'un instrument inanimé que l'on entretient et jette après usage. Nous ne pouvons pas nier que dans le cadre d'une séance de thérapie, la fonction première de l'animal soit en un sens instrumentale. L'instrumentalisation qui poserait problème en zoothérapie consisterait à faire « un mauvais usage ou [...] un

¹⁷ Andrea Arz de Falco et Denis Müller, *Les animaux inférieurs et les plantes ont-ils droit à notre respect?, Réflexions éthiques sur la dignité de la créature*, Cahiers Médico-Sociaux, Éditions Médecines et Hygiène, Genève, 2002, p. 13.

abus »¹⁸ de l'animal, au sens où l'on ne reconnaîtrait pas qu'il a son existence propre, sa vie affective, sa propre dynamique comportementale.

5.4 La professionnalisation de la zoothérapie

La professionnalisation semble la voie la plus intéressante pour parvenir à accroître la légitimation de la zoothérapie. C'est d'ailleurs dans la perspective d'offrir des services de qualité professionnelle que l'Association Québécoise de zoothérapie ou d'autres mouvements ont été formés au Québec. Une précision terminologique s'impose quant à notre conception de la zoothérapie en tant qu'aspirante au statut professionnel. Nous avons défini antérieurement la zoothérapie comme une technique thérapeutique ou un mode d'intervention en santé qui se présente souvent comme un complément à une thérapie traditionnelle. Cela pose la question du degré de professionnalisation auquel peut aspirer la zoothérapie. Tout en sachant que la réponse appartient à la communauté des zoothérapeutes et aux autorités institutionnelles compétentes en matière de reconnaissance professionnelle, nous croyons utile d'exprimer notre point de vue, puisqu'il inspire les pistes de réflexion et d'action que nous proposons dans cette recherche.

Le Conseil interprofessionnel du Québec dénombre 50 ordres professionnels au Québec, répartis entre deux grandes catégories. Les 25 professions à titre réservé (le titre est réservé aux seuls membres de l'ordre) et d'exercice exclusif (seuls les membres de l'ordre peuvent poser les actes spécifiques) regroupent entre autres les médecins, les infirmières, les pharmaciens, les dentistes, les chiropraticiens, les optométristes, les acupuncteurs, les sages-

¹⁸ *Ibid.*, p. 13.

femmes et les denturologistes. Quant aux 25 professions à titre réservé, elles incluent notamment les psychologues, les diététistes, les ergothérapeutes, les hygiénistes dentaires, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les physiothérapeutes. Sans adopter une position définitive quant au statut éventuel de la zoothérapie, nous croyons qu'elle pourrait justifier sa présence au sein de la seconde liste aux côtés d'autres techniques thérapeutiques, sans nécessairement prétendre à devenir une discipline académique au même titre que la psychologie, par exemple. Nous croyons en effet qu'en poursuivant son développement, la zoothérapie pourra correspondre aux facteurs énumérés par le code des professions pour régir les activités :

Ils ont principalement trait à la nature des activités et aux caractéristiques des personnes qui les exercent, c'est-à-dire :

- les **connaissances requises** pour exercer ces activités;
- le **degré d'autonomie** dont jouissent les personnes exerçant ces activités, et la difficulté de porter un jugement sur ces activités pour des gens ne possédant pas une formation et une qualification comparable;
- le **caractère personnel des rapports** entre ces personnes et les gens recourant à leurs services, en raison de la confiance particulière que ces derniers sont appelés à leur témoigner;
- la **gravité du préjudice ou des dommages** qui pourraient être subis par les gens recourant aux services de ces personnes, s'il s'avérait que les activités de celles-ci n'étaient pas contrôlées par un ordre;
- le **caractère confidentiel des renseignements** que ces personnes sont appelées à connaître dans l'exercice de leur profession

Lorsque des activités et les personnes qui les exercent correspondent à ces facteurs, il peut être opportun qu'elles soient régies par le *Code des professions*, par l'entremise d'un ordre professionnel¹⁹

¹⁹ Conseil interprofessionnel du Québec (page consultée le 9 août 2006). *Le système professionnel québécois*. [en ligne]. Adresse URL : http://www.professions-quebec.org/systeme_pro.html#3.3

À propos du processus et des exigences de la professionnalisation, Marie-Paule Desaulniers indique « les trois types de relations qui chapeautent l'ensemble des critères de reconnaissance du Code des professions : la relation au savoir qui précise les connaissances requises dans l'exercice de la profession, la relation au pouvoir qui détermine le degré d'autonomie dans l'exercice de la profession, et la relation aux personnes qui indique le caractère personnel des rapports avec le client, la gravité des préjudices et des dommages possibles et le caractère confidentiel des renseignements échangés »²⁰. À cette étape de notre réflexion, il est intéressant de vérifier si la zoothérapie peut répondre aux trois critères, les données recueillies dans les entrevues pouvant soutenir cette analyse.

5.4.1 La relation au savoir qui précise les connaissances requises dans l'exercice de la profession

Nous savons bien, à la lumière des données recueillies, que l'exercice de la zoothérapie exige des connaissances particulières, la formation ayant été un sujet de discussion important de la part des participants à l'enquête. La zoothérapie suppose un savoir-faire particulier, celui de mettre en relation un animal et un être humain pour des fins thérapeutiques, savoir-faire qui met à contribution plusieurs domaines du savoir. Ces connaissances de base sont tirées de plusieurs disciplines scientifiques et constituent un corpus complémentaire pour la zoothérapie. Mais au-delà de ces connaissances, il y a un savoir spécifique à la zoothérapie qui traite de la façon de mettre en relation les animaux et les êtres humains, savoir qui n'est répertorié que dans quelques ouvrages et transmis seulement

²⁰ Marie-Paule Desaulniers, « La naissance de la profession de sage-femme et la crise d'identité », dans Georges A. Legault, *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2003, p. 133.

dans quelques formations. C'est de cette connaissance précise qu'il est impératif de discuter. Une personne en entrevue mentionnait le fait que les zoothérapeutes procèdent entre eux à un transfert informel de connaissances d'expérience et que cela ne peut qu'être bénéfique. Le problème que cette personne entrevoyait, c'est que les connaissances ainsi transmises ne font pas l'objet de tests ou de vérifications systématiques préalables, pour évaluer leur validité et leur fiabilité. Ajoutons que cette transmission, de par sa nature informelle, risque de souffrir d'un bon nombre de déformations et d'interprétations. La revendication d'une formation spécifique et complète en zoothérapie démontre bien le besoin que les intervenants éprouvent de se réguler au niveau de la formation académique et ainsi au niveau de l'appellation de « zoothérapeute ». Étant donné que cette connaissance est nouvelle, la seule façon de mettre sur pied une formation complète serait de faire appel aux praticiens qui œuvrent en zoothérapie depuis longtemps. Certains ont une longue expérience et se sentent directement interpellés par le développement professionnel de la zoothérapie. La formation par les pairs pourrait être un moyen de mettre leur expérience en commun²¹.

5.4.2 La relation au pouvoir qui détermine le degré d'autonomie dans l'exercice de la profession

Au moment d'écrire ces lignes, la zoothérapie n'est pas considérée comme une profession au sens que le code des professions l'entend. Donc le degré d'autonomie des intervenants est surtout régi selon les barèmes de l'ergothérapie, de l'orthopédagogie, de la psychologie ou d'autres domaines. De ce point de vue, nous croyons que l'indépendance de

²¹ C'est ainsi qu'a procédé l'ITA de la Pocatière pour construire son programme.

la zoothérapie prendra encore plusieurs années à se développer, car sa pratique reposera encore longtemps presque exclusivement sur les connaissances empruntées à d'autres domaines d'intervention. Mais il ne faut pas désespérer car les découvertes en zoothérapie progressent régulièrement et un jour, il y aura des « experts ». En continuant d'effectuer des recherches spécifiques, les zoothérapeutes parviendront à accroître leur autonomie et à constituer un champ de savoir distinctif.

5.4.3 La relation entre personnes qui recèle le sens premier de l'acte thérapeutique

L'évaluation des risques fait partie des préoccupations des zoothérapeutes, chacun ayant une bonne idée des risques que la zoothérapie représente. Cette vision des risques est expliquée dans un tableau du chapitre 4. Un participant mentionnait qu'il était de son devoir d'informer les autres, thérapeutes ou clients, des risques inhérents à la zoothérapie. On se rapproche ici de la notion de « pacte de soin »²² proposée par le philosophe Paul Ricoeur pour indiquer le fondement des préceptes moraux qui se dégagent de l'acte d'offrir un service professionnel en réponse à l'expression d'un besoin, d'une souffrance. Pour Ricoeur, le « pacte de soins » va au-delà de la simple relation contractuelle pour mettre en scène deux sujets moraux qui s'engagent mutuellement dans un pacte basé sur la confiance. Lorsqu'une personne accepte ou décide que son traitement se fera avec un animal, elle fait confiance à l'intervenant et aussi à l'animal qui sera partie prenante du plan de soins et en quelque sorte du pacte moral. La spécificité de la relation créée en zoothérapie n'a d'équivalent

²² Paul Ricoeur (page consultée le 24 avril 2006). *Penser la médecine*, [en ligne]. Adresse URL : http://esprit.presse.fr/bibliothèque/index2.cfm?id_texte=77

dans aucune autre discipline. La présence de l'animal rend cette relation tout à fait différente des relations établies dans le contexte des autres professions de la santé. Tous les participants de la recherche se sont montrés très sensibles à la relation qu'ils créaient avec leur client via l'animal. Nous croyons que cette personnalisation du rapport est atteinte dès qu'il intervient un accord entre un client et un intervenant.

Toujours selon Ricoeur, si la relation thérapeutique prend son sens dans le pacte entre deux sujets moraux, elle doit aussi faire l'objet d'une reconnaissance de la société. Aussi distingue-t-il trois niveaux de jugement que nous comprenons comme étant nécessaires à l'élaboration d'une éthique professionnelle. Au premier niveau, c'est le jugement prudentiel qui s'exerce, la faculté de jugement moral du professionnel dans sa relation concrète avec l'autre : il cherche à dégager les valeurs inhérentes à cette relation qui s'expriment principalement dans la confiance qui s'installe entre les personnes en cause. Au second niveau de jugement, la visée consiste à exprimer, sous forme de normes, les valeurs découvertes dans la relation thérapeutique, à leur assurer une reconnaissance plus large, celle du groupe professionnel, de la société; le travail consiste alors à dégager des expériences thérapeutiques les valeurs qui s'appliquent à toute relation thérapeutique, indépendamment des personnes en cause : « Le second mérite d'être appelé « déontologique » dans la mesure où les jugements revêtent la fonction de normes qui transcendent de différentes manières la singularité de la relation entre tel patient et tel médecin »²³.

²³ *Ibid.*, (site web de la note 22).

Le troisième niveau est de type réflexif, il tente de légitimer les jugements de niveaux un et deux. À ce niveau,

Le jugement moral fait référence à une ou plusieurs traditions éthiques elles-mêmes enracinées dans une anthropologie philosophique : c'est à ce niveau que sont mises en cause des notions telles que la santé et le bonheur et que la réflexion éthique touche à des problèmes aussi radicaux que ceux de la vie et de la mort²⁴.

Cette référence à Ricoeur nous permet de conclure nos prolégomènes en situant le niveau de notre réflexion. Notre recherche ne s'adresse pas au troisième niveau, celui de l'analyse des fondements philosophiques; elle se situe plutôt dans la dynamique entre le premier et le deuxième puisque nous traitons de valeurs, d'enjeux et de principes normatifs en vue de proposer des lignes directrices pertinentes à une déontologie. Sans viser à établir des normes ou une déontologie précise, le but de notre recherche est de susciter la réflexion sur les préceptes moraux qui se dégagent de la pratique concrète; cette réflexion conduit à aborder le deuxième niveau du jugement qui consiste à soumettre les préceptes « au crible de la norme », pour emprunter les mots de Ricoeur dans *Soi-même comme un autre*. Au terme de ce chapitre, nous invitons les intervenants en zoothérapie à aborder ensemble le second niveau de jugement thérapeutique, celui de l'élaboration et de la justification des normes. Ricoeur parle de ce travail de réflexion dans le dialogue comme d'un art :

comme tout art, pratiqué cas par cas, il engendre, précisément à la faveur de l'enseignement et de l'exercice, ce qu'on peut appeler des préceptes - pour ne pas parler encore de normes - qui mettent le jugement prudentiel sur la voie du jugement déontologique²⁵.

²⁴ *Ibid.*, (site web de la note 21).

²⁵ Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, Éditions du Seuil, Collection. Points, Paris, 1990, p. 200.

Nous avons donc, à ce moment de notre démarche, parcouru une partie du chemin qui mène vers la déontologie. Les préceptes dont parle Ricœur correspondent aux valeurs et aux enjeux que nous avons mis en relief dans cette recherche. En ce sens, nous pouvons en parler comme des prolégomènes à une déontologie de la zoothérapie.

CONCLUSION

Cette recherche se présente comme une première réflexion éthique sur la pratique de la zoothérapie, réflexion appuyée sur l'état de situation de cette nouvelle méthode d'intervention et des enjeux qu'elle soulève. Nous croyons que notre réflexion est appropriée au contexte actuel du développement accéléré de la zoothérapie; c'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles les intervenants ont été très réceptifs à notre recherche et empressés d'y participer. Les personnes que nous avons contactées sont très intéressées à partager leurs expériences et leur savoir; nous espérons que cette recherche stimulera le dialogue entre les zoothérapeutes et contribuera à faire connaître un mode d'intervention dont les effets bénéfiques déjà connus semblent prometteurs pour l'avenir. En ce sens, le fait de donner en entrevue la parole aux gens du milieu contribuera certainement à la réalisation de cette visée.

Le premier chapitre a permis de mettre en perspective beaucoup d'informations relatives aux animaux et à la zoothérapie. Ce chapitre se voulait une introduction à la zoothérapie pour les gens qui ne sont pas familiers avec cette discipline. Les rudiments de cette technique y sont présentés, ce qui permet d'explorer le champ de connaissances propre à la zoothérapie. Ensuite, le deuxième chapitre exposait dans quelle mesure le questionnement par rapport au volet éthique de la zoothérapie a évolué. Nous avons également fait ressortir les repères théoriques importants pour la formulation des concepts

opératoires de notre recherche et nous avons indiqué dans quelle mesure le questionnement éthique et déontologique devait être effectué en zoothérapie. Une fois toutes ces informations colligées, il a été possible d'expliquer en profondeur de quelle façon nous avons procédé sur le plan méthodologique. Nous avons démontré en quoi les entrevues semi-dirigées constituaient le meilleur choix pour les objectifs de la recherche. Nous avons aussi expliqué le motif de la démarche d'élaboration des questions et la façon dont les entrevues ont été dirigées. C'est dans le quatrième chapitre que sont présentées les données tirées des entrevues. L'exposé ne lie pas les données à chacune des entrevues pour caractériser le point de vue de chaque participant; elles sont plutôt regroupées par thèmes. Les informations ont été analysées avec la grille éthicologique pour mettre en évidence les quatre instances existantes. Les enjeux ont ensuite pu être identifiés et définis, ce qui a permis d'alimenter la réflexion qui se poursuit dans le cinquième chapitre, lequel explicite nos prolégomènes pour une déontologie de la zoothérapie.

Une des pistes d'action proposées invite les praticiens de la zoothérapie à partager l'information entre eux et à se pencher sérieusement sur les enjeux éthiques de leur activité thérapeutique. Nous croyons qu'en se dotant de repères déontologiques, ils seront en mesure de mieux guider leur pratique. Par contre, ces repères ne peuvent être définis que par les personnes qui oeuvrent en zoothérapie. Des associations et des fédérations se sont créées et elles se sont montrées intéressées par le volet déontologique. Il ne reste donc qu'à susciter la réflexion éthique et le dialogue entre leurs membres. Ce travail ne prétend pas proposer de réponses toutes faites aux questions normatives et axiologiques que les gens se posent sur le terrain. Ce que nous voulions faire, c'est de permettre qu'une réflexion structurée

émerge, et éventuellement d'y contribuer à l'aide des pistes que nous avons formulées à partir du discours des personnes qui ont participé à cette recherche. Pour effectuer un retour sur l'atteinte de nos objectifs de recherche, nous avons pensé relire notre question de départ et la décortiquer pour prendre conscience du chemin parcouru.

Réponses à la question de recherche

Tout au long de ce mémoire, nous avons tenté de répondre à la question de recherche suivante : *Comment gérer de manière responsable la présence d'un intermédiaire vivant, doté d'un comportement autonome, dans une relation thérapeutique? Réflexion sur les enjeux éthiques de la zoothérapie.* Reprenons cette question, concept par concept, pour bien résumer les éléments de réponse que nous proposons au terme de cette recherche.

Comment, signifie selon *Le Petit Larousse* (2003), « sert à interroger sur le moyen, la manière »¹. Nous avons cherché, tout au long de notre recherche, à comprendre la zoothérapie et à structurer une réflexion d'ordre éthique dans ce champ nouveau. Nous avons interrogé les pratiques actuelles telles que perçues par les acteurs eux-mêmes, dans le but d'en comprendre le sens et l'orientation, puis nous avons tenté d'en dégager des perspectives pour l'avenir. En éthique, le *comment* réfère au choix des moyens pour atteindre un but ou une finalité, ainsi qu'à la réflexion sur la finalité elle-même. Nous avons donc essayé de dégager le sens et les implications de la zoothérapie, notamment autour de l'enjeu de professionnalisation de la méthode.

¹ Philippe Merlet et Anémone Berès, *Le Petit Larousse*, Éditions Larousse, Paris, 2003, p. 238.

Gérer : le concept de gestion que nous employons est emprunté au vocabulaire de la gestion des ressources humaines. Il fait appel aux compétences nécessaires pour encadrer et orienter l'action clinique dans une perspective de changement de comportement d'un bénéficiaire. Mentionnons la capacité de raisonnement analytique (« analyser l'information pour connaître les enjeux, recenser les options et appuyer la prise de décisions judicieuses »); d'initiative (« recenser et étudier prospectivement les enjeux »); d'orientation client (« assurer l'excellence des services à l'intention de la clientèle »); de gestion des risques et de prise de décision (« comportant différents niveaux de risque et d'ambiguïté »)². La gestion de l'acte thérapeutique en zoothérapie fait donc appel au développement d'un savoir et d'un savoir-faire spécifiques, mais aussi à la mise en œuvre de compétences décisionnelles visant à orienter l'action en fonction d'une finalité, en fonction d'une éthique professionnelle.

De manière responsable : ces mots spécifient le sens premier de la « gestion ». Tel que nous le comprenons, le concept implique aussi bien la responsabilité rétrospective que prospective des personnes face à leurs actes. La responsabilité rétrospective consiste à « assumer ses actes* en se reconnaissant l'auteur. D'où, dans la responsabilité, l'intériorisation de la faute non pas sur autrui*, mais sur soi »³. Quant à la notion de responsabilité prospective, inspirée de la philosophie de Hans Jonas, elle met en cause l'engagement de la personne à prévenir les risques ou les torts que son action peut causer à autrui. Il s'agit dans le cas de la zoothérapie, de prendre conscience de tout ce que cette méthode d'intervention

² Gouvernement du Canada (page consultée le 28 avril 2006). *Dictionnaire des compétences comportementales*, [en ligne] Adresse URL : http://www.solutions.gc.ca/oro-bgc/behav-comp/behav-comptb_f.asp

³ Bertrand Vergely, *Dictionnaire de la philosophie*, 2^e Ed., Éditions Milan, Toulouse, 2004, p. 204.

implique et d'être capable de faire face aux défis, de gérer l'innovation dans le meilleur intérêt des parties en cause, le client d'abord, le thérapeute ensuite.

Intermédiaire vivant doté de comportement autonome, signifie que l'animal « utilisé » dans la pratique de la zoothérapie joue un rôle d'*intermédiaire* dans la relation entre l'intervenant et le client. Nous avons ajouté le terme *vivant*, pour distinguer « l'utilisation » de l'animal de celle des instruments techniques : tests, appareils diagnostics, appareils orthopédiques, etc. La spécification du statut d'*intermédiaire vivant* est très importante parce qu'elle permet de reconnaître que le zoothérapeute assume une responsabilité supplémentaire à l'acte professionnel qu'il assume déjà en tant qu'ergothérapeute, infirmière ou psychologue. Cette responsabilité spécifique à l'intervention en zoothérapie repose sur le rôle « autonome » de l'animal dans la zoothérapie, au sens où c'est précisément parce qu'il agit et réagit à partir de ses propres schèmes de comportement et de sa propre vie affective, qu'il exerce une « action » thérapeutique. Certes, l'animal utilisé en zoothérapie n'est pas considéré comme un être totalement « indépendant », car il a besoin de l'être humain pour subvenir à ses besoins. Il n'est pas autonome au sens premier de « liberté, indépendance matérielle ou intellectuelle »⁴, mais il a la capacité de réagir à certaines situations en manifestant un comportement non dicté ou non influencé par l'homme. En faisant connaître cette réalité des intermédiaires animaux, nous mettons l'accent sur des risques accrus et inédits dans le domaine des soins de santé, d'où l'émergence d'une responsabilité particulière pour laquelle nous avons proposé une définition originale : celle de la triple responsabilité du zoothérapeute. C'est pourquoi

⁴ *Ibid.*, p. 163.

l'explication du rôle d'intermédiaire de l'animal dans la relation thérapeutique a pris beaucoup de place dans ce mémoire.

Dans une relation thérapeutique : ces mots situent la problématique à l'intérieur d'un cadre prédéfini. Une relation implique que deux ou plusieurs personnes font partie de l'échange. Et cet échange est dit thérapeutique quand il met en relation deux personnes dont l'une a pour mission de soulager, de guérir, de réhabiliter l'autre, de l'aider à recouvrer la santé, à se développer, dans une visée de bien-être physique et psychologique. Notre recherche a permis de mettre en évidence le caractère très particulier de la relation zoothérapeutique et les exigences d'ordre éthique qu'elle pose aux professionnels qui l'exercent. Il nous est clairement apparu que les intervenants sont conscients de ces exigences, qu'ils sentent le besoin d'un encadrement normatif permettant de maintenir le cap sur la finalité thérapeutique. Parmi ces exigences, certaines sont communes à l'ensemble des professions de la santé, mais d'autres sont spécifiques à la zoothérapie, principalement celles qui relèvent de la triple responsabilité et du respect de l'animal. Nous croyons qu'il s'agit là d'un apport original et significatif de notre recherche.

Réflexion, signifie un « retour de la pensée sur elle-même en vue d'examiner plus à fond une idée, une situation [...] »⁵ Le but de ce travail n'était pas de mener une critique de la zoothérapie telle qu'elle se pratique au Québec, mais d'initier une réflexion sur les moyens de faire en sorte que la zoothérapie se développe dans une perspective proprement éthique. Il a été mentionné, tout au long de ce travail, que la réflexion est un processus

⁵ *Ibid.*, p. 1902.

continu, jamais achevé, et qu'elle se situe au cœur de la démarche éthique; jamais nous n'avons eu la prétention d'apporter une solution aux différents points identifiés comme problématiques. La solution ne peut venir que du choc des idées des personnes qui pratiquent la zoothérapie, de la réflexion sans cesse à reprendre, dans le dialogue, sur les enjeux identifiés. Pour revenir aux propos de Ricoeur que nous avons déjà cités, la réflexion trouve son objet premier dans la pratique, dans la relation concrète qui unit le soignant, le soigné et l'animal dans un pacte de soins.

Enjeux éthiques : l'enjeu renvoie à quelque chose que l'on peut perdre ou gagner. L'enjeu éthique se définit comme un objet de réflexion et de débat, l'objet étant une configuration de pratiques, de normes et de valeurs qui doit être réorientée ou réorganisée par les agents moraux concernés. Une partie importante de ce mémoire, ou son objectif central, a été précisément consacrée à l'identification des enjeux éthiques propres à la zoothérapie, à l'explication de ceux-ci et à leur formulation en termes de prolégomènes à une déontologie.

C'est en engageant et en poursuivant le dialogue avec les intervenants et en invitant les personnes oeuvrant dans toutes les branches de la zoothérapie à y participer que cette recherche atteindra ses objectifs ultimes.

Bien sûr, notre étude comporte des limites, comme toutes les recherches qualitatives. Le nombre limité de participants fait en sorte qu'elle ne peut être généralisée à l'ensemble de la pratique de l'équithérapie au Québec, ou aux autres volets de la zoothérapie. Même si cela ne faisait pas partie des objectifs et de la méthodologie de notre recherche, un

échantillon plus volumineux nous aurait permis de valider nos résultats d'enquête sur une base plus large et vraisemblablement de les nuancer en fonction de la diversité des milieux de pratique.

Bref, le champ éthique et déontologique de la zoothérapie mérite qu'on lui consacre encore de nombreuses recherches. Nous souhaitons que ce travail puisse servir de stimulant et de point de départ pour d'autres recherches; il jouerait alors pleinement son rôle de « prolégomènes » à une déontologie de la zoothérapie.

BIBLIOGRAPHIE

- Appel, Karl-Otto. 1998. *Discussion et responsabilité : 2. Contribution à une éthique de la responsabilité*. Collection Passages. Paris. Éditions du Cerf. 217 pages.
- Aristote. 1964. *L'histoire des animaux*. Tome 1. Paris. Société d'édition « Les belles lettres ». 181 pages.
- Arkow, Phil. 1984. *Dynamic Relationships in Practice : Animals in the Helping Professions*. Alameda. Latham Foundation. 420 pages.
- Arkow, Phil. 1987. *The Loving Bond : Companion Animals in the Helping Professions*. Saratoga. R&E Publishers Inc. 420 pages.
- Arz de Falco, Andrea et Müller, Denis. 2002. *Les animaux inférieurs et les plantes ont-ils droit à notre respect : réflexions éthiques sur la dignité de la créature*. Cahier médico-sociaux. Genève. Éditions Médecine et Hygiène. 128 pages.
- Beck, Alan et Aaron Katcher. 1996. *Between Pets and People : The Importance of Animal Companionship*. Revised edition. West Lafayette. Purdue University Press. 315 pages.
- Blanchet, Alain. 1993. *L'entretien dans les sciences sociales*. 2^e Ed. Paris. Éditions Dunod. 286 pages.
- Blondel, Éric (textes choisis et présentés par). 1999. *La morale*. Collection Corpus. Paris. Éditions GF Flammarion. 244 pages.
- Boisvert, Yves, Jutras, Magalie, Legault, Georges A., Marchildon, Allison. 2003. *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*. Montréal. Liber. 135 pages.
- Boudon, Raymond. 1999. *Le sens des valeurs*. Collection Quadrige. Paris. Presses Universitaires de France. 397 pages.
- Boudon, Raymond. 2002. *Déclin de la morale? Déclin des valeurs?* Montréal. Éditions Nota bene/Cefan. 173 pages.
- Boutin, Gérald. 2000. *L'entretien de recherche qualitatif*. Québec. Presses de l'Université du Québec. 169 pages.

- Buytendijk, F.J.J. 1952. *Traité de psychologie animale*. Collection Logos. Paris. Presses Universitaires de France. 362 pages.
- Chevalier, Jean (dir.). 1969. *Dictionnaire des symboles : mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*. Paris. Éditions Robert Laffont. 843 pages.
- Crawford, Jaqueline J., Pomerinke, Karen A. 2003. *Therapy Pets : The Animal Human Healing Partnership*. New York. Prometheus Books. 198 pages.
- Cusack, Odean. 1988. *Pets and Mental Health*. New York. The Haworth Press. 241 pages.
- Cyrulnik, Boris. 1983. *Mémoire de singe et paroles d'homme*. Collection Pluriel. Paris. Hachette Littératures Éditions. 303 pages.
- Cyrulnik, Boris. 1995. *La naissance du sens*. Collection Pluriel. Paris. Hachette Littératures Éditions. 168 pages.
- Cyrulnik, Boris (dir.). 1998. *Si les lions pouvaient parler : essais sur la condition animale*. Paris. Éditions Quarto Gallimard. 1503 pages.
- Cyrulnik, Boris, Diguard, Jean-Pierre, Picq, Pascal, Matignon, Karine-Lou. 2000. *La plus belle histoire des animaux*. Collection Points. Paris. Éditions du Seuil. 256 pages.
- De Palma, Maryse. 2004. *Entre l'humain et l'animal : de la zoothérapie à la télépathie*. Outremont. Les Éditions Québecor. 276 pages.
- Deslauriers, Jean-Pierre. 1991. *Recherche qualitative : guide pratique*. Collection Thema. Montréal. McGraw-Hill Éditeur. 142 pages.
- Filion, Louis-Jacques, Paillé, Pierre, Laflamme, Diane (éd.). 1997. « Recherches qualitatives ». *Revue de l'Association pour la recherche qualitative*. Volume 17. Trois-Rivières. 301 pages.
- Filloux, Jean-claude. 1965. *Psychologie des animaux*. Paris. Presses Universitaires de France. Collection Que sais-je? 128 pages.
- Fine, Aubrey (ed.). 2000. *Handbook on Animal Assisted Therapy : Theoretical Foundations and Guidelines for Practice*. San Diego. Academic Press. 481 pages.
- Fortin, Pierre. 1995. *La morale, l'éthique, l'éthicologie*. Québec. Presses de l'Université du Québec. 124 pages.

- Gauthier, Benoît (dir.). 1997. *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. 3^e édition. Québec. Presses de l'Université du Québec. 529 pages.
- Goffi, Jean-Yves. 1994. *Le philosophe et ses animaux, du statut éthique de l'animal*. Paris. Éditions Jacqueline Chambon. 335 pages.
- Giroux, Guy (dir.). 1997. *La pratique sociale de l'éthique*. Paris. Les Éditions Bellarmin, 286 pages.
- Guirand, Félix. 1935. *Mythologie générale*. Paris. Librairie Larousse. 444 pages.
- Hamel, Jacques, Deschamp, Chantal (éd.). 1993. « L'éthique dans la recherche qualitative ». *Revue de l'Association pour la recherche qualitative*. Volume 9. Trois-Rivières. 141 pages.
- Hauser, Marc D. 2002. *À quoi pensent les animaux?* Paris. Éditions Odile Jacob. 338 pages.
- Jonas, Hans. 2003. *Le principe responsabilité*. 3^e Édition. Manhecourt. Éditions Champs Flammarion. 470 pages.
- Jung, C.G. 1964. *L'homme et ses symboles*. Paris. Éditions Robert Laffont. 315 pages.
- Le Blanc, Allen. 2002. *La dimension irrationnelle de l'éthique : entre rationalisation des processus décisionnels et assumption axio-logique*. Document n° 17. Collection Essais et Conférences. Sherbrooke. GGC Éditions. 42 pages.
- Leclerc, Bruno. Automne 2005. Notes du cours ETH-665-05. *Méthodologies de la recherche en éthique*. UQAR.
- Legault, Georges A. 1999. *Professionnalisme et délibération éthique : manuel d'aide à la décision responsable*. Québec. Presses de l'Université du Québec. 290 pages.
- Legault, Georges A., Rada-Donath, Alejandro, Bourgeault, Guy (dir.). 2000. *Éthique de société*. Les Éditions GGC. Sherbrooke. 325 pages.
- Legault, Georges A. 2003. *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme*. Québec. Presses de l'Université du Québec. 226 pages.
- Lenoir, Frédéric. 1996. *Le temps de la responsabilité*. Paris. Éditions Fayard. 272 pages.
- Lessard-Hébert, Michelle, Goyette, Gabriel, Boutin, Gérald. 1995. *La recherche qualitative : fondements et pratiques*. 2^e Ed. Montréal. Éditions Nouvelles. 124 pages.

- Levinson, Boris M. 1997. *Pet-Oriented Child Psychotherapy*. 2^e Ed. Springfield. Charles C. Thomas Publisher. 210 pages.
- Louis, Sylvie. novembre 1989. « Les thérapeutes à quatre pattes ». *L'Actualité*, Montréal. volume 14, numéro 11, Section psychologie, 240 pages.
- Lorenz, Konrad. 1984. *Les fondements de l'éthologie*. Paris. Éditions Champs Flammarion. 426 pages.
- Martin, Paul et Patrick Bateson. 1993. *Measuring Behavior : An Introduction Guide*. 2^e Ed. Cambridge. Cambridge University Press. 222 pages.
- Matignon, Karine-Lou. 2000. *Sans les animaux le monde ne serait pas humain*. Paris. Éditions Albin Michel. 343 pages.
- Merlet, Philippe et Anémone Berès. 2003. *Le Petit Larousse*. Paris. Éditions Larousse. 1818 pages.
- Moussé, Jean. 1989. *Fondements d'une éthique professionnelle*. Paris. Les Éditions d'Organisation. 175 pages.
- Müller, Denis. 1998. *Les éthiques de responsabilité dans un monde fragile*. Montréal. Éditions Fides. 43 pages.
- Nicolas, Guy. 1996. *La responsabilité médicale*. Collection Dominos. Paris. Éditions Flammarion. 126 pages.
- Patenaude, Johanne et Georges A. Legault (dir). 1996. *Enjeux de l'éthique professionnelle : codes et comités d'éthique*. Tome I. Québec. Presses de l'Université du Québec. 143 pages.
- Reeves, Hubert. 2003. *Mal de terre*. Paris. Éditions du Seuil. 260 pages.
- Regan, Tom, Singer, Peter. 1989. *Animal Rights and Human Obligations*. 2^e Ed. Englewood Cliffs, New Jersey. Prentice-Hall Inc. 280 pages.
- Reichholf, Josef. 1991. *L'émergence de l'homme*. Paris. Éditions Champs Flammarion. 354 pages.
- Renck, Jean-Luc et Véronique Servais. 2002. *L'éthologie : histoire naturelle du comportement*. Collection Points. Paris. Éditions du Seuil. 340 pages.
- Rey-Debove, Josette et Alain Rey. 1995. *Le Nouveau Petit Robert*. Paris. Éditions Dictionnaires Le Robert. 2551 pages.

- Ricoeur, Paul. 1990. *Soi-même comme un autre*. Paris. Éditions du Seuil. Collection Essais # 330. 421 pages.
- Sheldrake, Rupert. 2001. *Ces chiens qui attendent leur maître et autres pouvoirs inexplicables des animaux*. Paris. Éditions du Rocher. 409 pages.
- Singer, Peter. 1991. *A Companion to Ethics*. Cambridge. Basil Blackwell Ltd. 565 pages.
- Singer, Peter. 1993. *La libération animale*. Paris. Édition Bernard Grasset. 383 pages.
- Singer, Peter. 1994. *Ethics*. Oxford. University Press. 415 pages.
- Tarpy, Roger M. 1975. *Basic Principles of Learning*. Glenview Scott, Foresman and Compagnie. 261 pages.
- Termier, Henri et Geneviève, Termier. 1977. *Les animaux préhistoriques*. Collection Que sais-je? Paris. Presses Universitaires de France. 123 pages.
- Thévenin, René. 1947. *L'origine des animaux domestiques*. Collection Que sais-je? Paris. Presses Universitaires de France. 126 pages.
- Thinès, Georges. 1977. *Phénoménologie et science du comportement*. Bruxelles. Pierre Mardaga Éditeur. 230 pages.
- Tremblay, Marc-Adélar. 1968. *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*. Montréal. Mc-Graw-Hill Éditeurs. 425 pages.
- Vergely, Bertrand. 2004. *Dictionnaire de la philosophie*. 2^e Éd. Toulouse. Éditions Milan. 254 pages.
- Vuilleminot, Jean-Luc. 1997. *La personne âgée et son animal*. Édition Érés. 139 pages.
- Wilson, Cindy C., Turner, Dennis C. (ed.). 1998. *Companion Animals in Human Health*. Thousand Oaks. SAGE Publications. 310 pages.

Sites Internets

- Centre hospitalier universitaire de Québec (page consultée le 8 février 2006). *La Magie d'un rêve*, [en ligne]. Adresse URL : <http://www.oricom.ca/zoothérapie.chuq/>
- Christian Herve (page consultée le 24 avril 2006). *Le principe de précaution : sujet de débat en médecine*, [en ligne]. Adresse URL :

<http://infodoc.inserm.fr/ethique/Ethique.nsf/0/fe39c5df0ce0b44b80256aa2004a7acc?OpenDocument>

Dr. Jean Pouillard (page consultée le 24 avril 2006). *Le principe de précaution*, [en ligne].

Adresse URL : <http://www.web.ordre.medecin.fr/rapport/precaution.pdf>

François Beiger (page consultée le 5 janvier 2006). *La zoothérapie de A comme animal, à Z comme zoothérapie*, [en ligne]. Adresse URL :

<http://www.institutfrancaisdezoothérapie.com>

Fondation Ligue française des droits de l'animal (page consultée le 7 avril 2006). *La déclaration universelle des droits de l'animal*, [en ligne]. Adresse URL :

<http://www.citerre.org/droianimauxmct.htm>

Georges-Henri Arenstein (page consultée le 28 avril 2006). *L'animal catalyseur en zoothérapie*,

[en ligne] Adresse URL : <http://www.authenticite.qc.ca/articlesetreflexions.htm#lac>

Goffi, Jean-Yves (page consulté le 28 avril 2006). « Les relations entre l'homme et l'animal »,

dans *Université de tous les savoirs. La philosophie et l'éthique*. [en ligne] Adresse URL : <http://bibliodroitsanimaux.site.voilà.fr/goffirelationhommeanimal.html>

Gouvernement du Canada (page consultée le 28 avril 2006). *Dictionnaire des compétences comportementales*, [en ligne] Adresse URL :

http://www.solutions.gc.ca/oro-bgc/behav-comp/behav-comptb_f.asp

Herve Chneiweiss (page consultée le 24 avril 2006). *Le principe de précaution entre droit constitutionnel et risque pour l'innovation*, [en ligne]. Adresse URL :

<http://www.erudit.org/revue/ms/ms/2004/v20/n6-7/008695ar.pdf>

Institut de gériatrie de Montréal (page consultée le 8 février 2006). *Les animaux domestiques*, [en ligne]. Adresse URL : <http://www.iugm.qc.ca/200/animaux.htm>

Paul Le Guerrier, M.D. membre du CINQ (page consultée le 7 avril 2006). *Avis du comité sur les infections nosocomiales du Québec; risques de transmission de zoonoses par les animaux utilisés en centre d'hébergement et de soins de longue durée*, [en ligne].

Adresse URL :

[http://www.inspq.qc.ca/documents/InfectionsNosocomiales/InfectionsEtAnimauxDeCompagnie\(CINQ\).pdf](http://www.inspq.qc.ca/documents/InfectionsNosocomiales/InfectionsEtAnimauxDeCompagnie(CINQ).pdf)

Paul Ricoeur (page consultée le 24 avril 2006). *Penser la médecine*, [en ligne]. Adresse

URL : http://esprit.presse.fr/bibliothèque/index2.cfm?id_texte=77

APPENDICES

APPENDICE 1

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'ANIMAL¹

Article premier : Tous les animaux naissent égaux devant la vie et ont les mêmes droits à l'existence.

Article 2 : Tout animal a droit au respect. L'homme en tant qu'espèce animale, ne peut exterminer les autres animaux ou les exploiter en violant ce droit; il a le devoir de mettre ses connaissances au service des animaux. Tout animal a droit à l'attention, aux soins et à la protection de l'homme.

Article 3 : Nul animal ne sera soumis ni à des mauvais traitements ni à des actes cruels. Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse.

Article 4 : Tout animal appartenant à l'espèce sauvage a le droit de vivre libre dans son propre environnement naturel, terrestre, aérien ou aquatique et a le droit de se reproduire. Toute privation de liberté, même si elle a des fins éducatives, est contraire à ce droit.

Article 5 : Tout animal appartenant à une espèce vivant traditionnellement dans l'environnement de l'homme a le droit de vivre et de croître au rythme et dans les conditions de vie et de liberté qui sont propres à son espèce. Toute modification de ce rythme ou de ces conditions qui serait imposée par l'homme à des fins mercantiles est contraire à ce droit.

Article 6 : Tout animal que l'homme a choisi pour compagnon a droit à une durée de vie conforme à sa longévité naturelle. L'abandon d'un animal est un acte cruel et dégradant.

Article 7 : Tout animal ouvrier a droit à une limitation raisonnable de la durée et de l'intensité du travail, à une alimentation réparatrice et au repos.

Article 8 : L'expérimentation animale impliquant une souffrance physique ou psychologique est incompatible avec les droits de l'animal, qu'il s'agisse d'une expérimentation médicale, scientifique, commerciale ou de toute autre forme d'expérimentation. Les techniques de remplacement doivent être utilisées et développées.

¹ Fondation Ligue française des droits de l'animal (page consultée le 7 avril 2006). *La déclaration universelle des droits de l'animal*, [en ligne]. AdresseURL : <http://www.citerre.org/droianimauxmct.htm>

Article 9 : Quand l'animal est élevé pour l'alimentation, il doit être nourri, logé, transporté et mis à mort sans qu'il en résulte pour lui ni anxiété ni douleur.

Article 10 : Nul animal ne doit être exploité pour le divertissement de l'homme. Les exhibitions d'animaux et les spectacles utilisant les animaux sont incompatibles avec la dignité de l'animal.

Article 11 : Tout acte impliquant la mise à mort d'un animal sans nécessité est un biocide, c'est-à-dire un crime contre la vie.

Article 12 : Tout acte impliquant la mise à mort d'un grand nombre d'animaux sauvages est un génocide, c'est-à-dire un crime contre l'espèce. La pollution et la destruction de l'environnement naturel conduisent au génocide.

Article 13 : L'animal mort doit être traité avec respect. Les scènes de violence dont les animaux sont victimes doivent être interdites au cinéma et à la télévision, sauf si elles ont pour but de démontrer une atteinte aux droits de l'animal.

Article 14 : Les organismes de protection et de sauvegarde des animaux doivent être représentés au niveau du gouvernement. Les droits de l'animal doivent être défendus par loi comme les droits de l'homme.

APPENDICE 2

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LES INFECTIONS NOSOCOMIALES¹

1. Un établissement de santé ne devrait en aucun cas utiliser des « nouveaux animaux de compagnie » pour des fins de zoothérapie à cause du risque élevé de zoonose.
2. On doit s'assurer que tous les animaux de compagnie sont en santé, bien dressés et qu'ils sont adéquatement vaccinés.
3. L'établissement de santé devra identifier les zones où les animaux ne pourront pas accéder.
4. L'animal ne doit jamais venir en contact avec une peau qui n'est pas saine (plaies, sites chirurgicaux).
5. Le personnel hospitalier devra se conformer aux pratiques préventives de base et aux précautions de contact pour nettoyer un endroit de l'établissement contaminé par les excréments ou les excréments d'un animal (selles, urines, sang, vomissures ou autres excréments.)
6. Toute personne qui a eu des contacts avec un animal, avec ses selles ou son urine devra effectuer un lavage adéquat des mains en utilisant de l'eau et du savon ou un agent antiseptique.
7. La formation du personnel est également une mesure importante pour réduire le risque de zoonose.
8. Les établissements de santé devraient également se doter d'une politique concernant la zoothérapie. Cette politique spécifierait entre autres les conditions dans lesquelles un animal peut fréquenter l'établissement. De plus, toutes les mesures préventives qui viennent d'être énoncées pourraient être reprises dans cette politique.

¹ Paul Le Guerrier, M.D. membre du CINQ (page consultée le 7 avril 2006). *Avis du comité sur les infections nosocomiales du Québec : risques de transmission de zoonoses par les animaux utilisés en centre d'hébergement et de soins de longue durée*, [en ligne]. Adresse URL : [http://www.inspq.qc.ca/documents/InfectionsNosocomiales/InfectionsEtAnimauxDeCompagnie\(CINQ\).pdf](http://www.inspq.qc.ca/documents/InfectionsNosocomiales/InfectionsEtAnimauxDeCompagnie(CINQ).pdf)

APPENDICE 3



Évaluation complète de la gestion des risques de l'ACET¹

Infrastructures et bâtiments

- 1) Il n'est pas permis de fumer dans l'écurie, sur la piste ou dans toute installation associée directement à la conduite du programme. Des affiches à cet effet doivent être visibles.
- 2) On ne doit entreposer aucun matériau inflammable tel que de l'essence, de la peinture ou du kérosène dans le voisinage de l'écurie. Ces matériaux doivent être entreposés dans un bâtiment à part.
- 3) Des extincteurs appropriés, tels que recommandés par le service d'incendie local, doivent être placés dans les écuries, le manège et les bureaux. Les extincteurs doivent être rechargés et inspectés chaque année. La carte d'inspection de chaque extincteur doit être signée et datée par l'inspecteur ou l'inspectrice.
- 4) **Des exercices d'évacuation en cas d'incendie doivent être fait deux fois par année et doivent impliquer tout le personnel et les instructeurs. (Il est fortement recommandé qu'une des deux pratiques ait lieu en hiver durant les conditions de neige et de glace.)** Un formulaire daté et signé par un employé du service des pompiers prouvera que ces exercices d'évacuation ont bel et bien eu lieu. **Si vous êtes incapable de faire venir un pompier sur les lieux de votre centre, vous devrez soumettre une copie de votre plan d'évacuation à votre service de pompiers pour le faire approuver. Dans ce dernier cas, vous devez quand même faire les deux exercices d'évacuation en cas d'incendie par année.**
- 5) Les numéros d'appel des secours et les indications pour se rendre aux installations doivent être affichés près du ou des téléphone(s). L'endroit où se trouvent les autres téléphones et la procédure à suivre en cas d'urgence doivent être affichés près de l'entrée de l'écurie.
- 6) Les trousse de premiers soins et les trousse vétérinaires doivent être munies du matériel nécessaire et facile d'accès. L'endroit où elles sont rangées doit être indiqué

¹ Nous avons fait la demande de ce formulaire à CANTRA (site web : www.cantra.ca).

- clairement. **Les trousse**s devraient comprendre au moins les articles énumérés à la fin du présent document. Un poste pour le lavage des yeux ou une bouteille pour le lavage des yeux devrait se trouver dans l'écurie et être accessible à tout le personnel et aux bénévoles.
- 7) L'écurie, y compris les box, les barreaux et le grillage, doit être en bon état. Les aliments pour les chevaux doivent être entreposés de façon sécuritaire et inaccessible aux chevaux. Tout le matériel utilitaire (fourches, râteaux, etc.) doit être rangé de façon sécuritaire.
 - 8) Le manège, les clôtures et les barrières doivent être en bon état. Des pare-bottes doivent couvrir toutes les protubérances dans le manège dans le but de protéger les genoux des cavaliers, des cavalières et des bénévoles.
 - 9) La rampe d'accès et (ou) le montoir doivent être faciles d'accès, en bon état et, si cela est possible, séparés du manège.

Chevaux

- 10) Les selles, les brides et autres équipements doivent être vérifiés et nettoyés régulièrement. Les réparations doivent être faites lorsque nécessaires. Un registre des réparations d'équipement doit être maintenu.
- 11) Des registres à jour pour le soin des chevaux, y compris les vaccins, les traitements vermifuges et les soins fournis par le maréchal-ferrant, doivent être disponibles en tout temps.
- 12) Les chevaux doivent être en bonne condition de chair et bien soignés (on doit les brosser fréquemment, enlever la boue et les chardons, et leur fournir les soins des sabots appropriés).
- 13) Les chevaux doivent être montés et entraînés par un cavalier ou une cavalière compétent(e) pour demeurer en bonne condition. **Un horaire d'entraînement écrit doit être disponible.**
- 14) Les chevaux doivent être gardés à une distance sécuritaire les uns des autres dans l'écurie comme au manège (au moins une longueur de cheval).
- 15) La grandeur de l'enclos/bienfaits des sorties quotidiennes (qualité du pâturage).

Personnel

- 16) On doit enseigner à tout le personnel et à tous les bénévoles à faire un noeud d'attache rapide, **pour les cas où il est nécessaire d'attacher les chevaux lors du**

déroulement normal de l'exploitation. Des mousquetons rapides peuvent aussi être utilisés.

- 17) **Les instructeurs et instructrices payés et bénévoles** doivent avoir un certificat à jour de secourisme et de RCR. Le personnel bénévole devrait également être encouragé à prendre des cours de secourisme et de RCR.
- 18) Le personnel qui travaille auprès des chevaux doit porter des chaussures fermées (sécurité) qui protègent les talons et les orteils.
- 19) Les bénévoles doivent apprendre les techniques de base pour le maniement des chevaux en plus de savoir mener le cheval à la laisse (meneur), accompagner et soutenir le cavalier ou la cavalière. **On recommande que tous les centres organisent des séances de formation des bénévoles données par un instructeur ou une instructrice d'équitation thérapeutique accrédité ou un examinateur de l'ACET. Les bénévoles devraient comprendre le contenu des cours et l'objectif du plan de cours.**
- 20) Les instructeurs et instructrices devraient être formés pour suivre la procédure correcte en cas d'incident ou d'accident (par exemple, un cavalier qui tombe de son cheval). **Cette procédure devrait être disponible par écrit.**
- 21) Des cours pratiques pour les bénévoles doivent être offerts régulièrement et un bulletin ou guide du bénévole comprenant les mesures de sécurité doit être mis à la disposition de tout le personnel du programme.
- 22) Les instructeurs et instructrices doivent être accrédités par l'ACET ou faire la preuve qu'ils travaillent en vue d'obtenir l'accréditation. Ils doivent en faire une priorité.

Cavaliers et cavalières

- 23) Lorsque monté, chaque cavalier et cavalière doit porter un casque protecteur bien ajusté et attaché avec un harnais de sécurité permanent approuvé par l'ASTM bien ajusté et attaché avec un harnais de sécurité permanent. Ceci s'applique aux instructeurs, aux cavaliers, aux entraîneurs et aux bénévoles lorsqu'ils montent à cheval que ce soit pour une leçon ou une période d'exercice ou d'entraînement. Consulter les lignes directrices concernant les casques légers dans le manuel.
- 24) Des étriers de sécurité doivent être utilisés (par ex. bottes Devonshire, étriers Look, Peacock, mousquetons australiens, etc.) Un cavalier ou une cavalière qui porte des souliers de course ou des chaussures sans talon doit utiliser des bottes Devonshire. Les selles doivent être munies de prises de main.
- 25) Les formules suivantes doivent figurer aux dossiers :

Pour les clients/participants :

- inscription
- recommandation médicale
- évaluation du/de la physiothérapeute (le cas échéant)
- une formule de décharge authentifiée signée par le cavalier ou la cavalière, ou dans le cas d'un(e) mineur(e) par un parent ou un tuteur
- communiqué photographique/consentement
- rapport de thérapie (facultatif)
- rapport d'étape
- vérification du syndrome de Down axio-atloïdien, le cas échéant
- rapport d'incident (le cas échéant)

Pour les bénévoles :

- inscription
 - formule de confidentialité, signée et authentifiée
 - formule de décharge signée et authentifiée
 - rapport d'incident (le cas échéant)
- 26) Un instructeur ou une instrutrice doit superviser les procédures pour monter et descendre de cheval de façon sécuritaire, avec l'appui d'un ou d'une thérapeute, lorsque nécessaire.
 - 27) Hippothérapie : Si l'hippothérapie est offerte dans le cadre du programme, l'instructeur ou l'instrutrice doit être responsable du cheval et un professionnel de la santé (physiothérapeute ou ergothérapeute), qui a pris des cours de base et/ou intermédiaires d'hippothérapie, est responsable du cavalier ou de la cavalière. Ces deux personnes doivent être présentes pendant les séances.
 - 28) Équitation en couple (2 personnes sur le cheval) : Ceci n'est pas recommandé. Consultez les lignes directrices dans le Manuel de l'ACET.
 - 29) La certification en tant qu'instructeur adjoint permet d'enseigner à une personne à la fois. Tout instructeur adjoint qui ne travaille pas sous la supervision d'un instructeur certifié et qui désirerait superviser un groupe de quatre (4) cavaliers ou moins, doit en informer la direction de l'ACET.

Ces personnes devront être évaluées pendant la supervision d'une leçon tel que décrit lors de l'évaluation complète de la gestion des risques de l'ACET, ou comme une partie de l'inspection pour les assurances si le centre bénéficie de l'assurance de l'ACET. Ces évaluations seront faites par un (représentative)(sic) de l'association.

Exigences en matière de soins aux chevaux et de secourisme vétérinaires

Thermomètre	Ciseaux chirurgicaux à bouts ronds
Lotion vétérinaire pour les yeux	Un rouleau de ouate ou des boules de coton
Gazes stériles et compresses stériles	Serviettes et éponges propres
Sel de table <i>et</i> sel d'Epsom	Bandages et piques pour les membres des chevaux
Crème antibiotique	Tourniquet ou garrot
Gelée de pétrole (Vaseline)	Liniment
Cataplasme	Antiseptique/astringent et asséchant en vaporisateur (genre 'Boroform')

- **Demandez toujours à un vétérinaire de vérifier les blessures aux yeux et n'utilisez jamais des médicaments destinés aux humains pour traiter les problèmes oculaires d'un cheval.**
- Assurez-vous que tous les médicaments sont étiquetés et portent une date.
- Rangez les médicaments dans un cabinet sec et propre.
- Gardez les numéros de téléphone du maréchal-ferrant et du médecin vétérinaire à portée de la main.

Soins vétérinaires

Un cheval restera en santé la majorité du temps si on lui donne des soins constants et de bonne qualité qui comprennent notamment un approvisionnement constant en eau fraîche, une alimentation régulière et de bonne qualité, une bonne litière propre dans une stalle en bon état, et un abri contre les éléments. Le propriétaire attentif qui connaît bien son cheval et observe tout changement dans son comportement normal ou son apparence pourra rapidement déceler les indices qu'il est mal en point.

Voici les **indices de bonne santé** :

- Le cheval se déplace et se tient debout d'une manière égale, et se comporte normalement.
- Le cheval paraît confiant et alerte.
- La peau du cheval est lâche, souple, et se déplace facilement au-dessus des structures sous-jacentes.
- Lorsque le cheval est au repos, il est exempt de sueur, sauf lorsqu'il fait chaud.
- Les yeux du cheval sont grand ouverts, brillants et clairs.
- La conjonctive (membrane) sous les paupières et la muqueuse des narines sont couleur saumon.
- Le cheval mange bien et mâche normalement.
- Le cheval a une bonne condition de chair et n'est ni trop maigre, ni trop gras.
- Il n'y a pas d'enflure ou de points de chaleur dans les pattes.

- Le cheval urine plusieurs fois par jour et son urine est de consistance un peu épaisse et incolore ou jaune pâle.
- Le cheval excrète des déjections environ huit fois par jour sous forme de boules humides brunes qui se rompent quelque peu lorsqu'elles frappent le sol et qui ne dégagent pas une forte odeur. Lorsque le cheval est au pâturage, les déjections peuvent être moins compactes et de couleur un peu moins foncée.
- Au repos, la fréquence de respiration du cheval est de 8 à 12 respirations par minute.
- La température normale du cheval est de 38°C (100,5°F). Si la température du cheval grimpe à 39°C (102°F) ou plus, on devrait communiquer avec un ou une vétérinaire.
- Au repos, le pouls normal du cheval (battements de coeur) est de 36 à 42 battements la minute. Les jeunes chevaux et poneys peuvent avoir un pouls plus élevé – jusqu'à 45 battements la minute. On peut sentir le pouls sur l'artère qui se trouve en dessous et à l'intérieur de l'os de la mâchoire inférieure.

Les **indices de mauvaise santé ou de blessure** sont énumérés ci-dessous. Si le cheval montre **deux** de ces symptômes, quels qu'ils soient, il est recommandé de communiquer avec un ou une vétérinaire.

- Mucos ou yeux qui coulent.
- Contusions, enflures ou coupures.
- Manque d'appétit.
- Apathie.
- Plaques de peau sans poil.
- Chaleur et (ou) enflure dans les pieds ou les pattes.
- Pelage sec ou sans lustre.
- Toute bosse inhabituelle.
- Toux persistante.
- Pouls accéléré.
- Augmentation de la température.
- Augmentation du taux de respiration ou narines évasées lorsque le cheval est au repos.
- Agitation.

Il est recommandé de déterminer la température et le pouls moyens de votre cheval au repos de sorte que vous ayez des données comparatives si votre cheval semble malade.

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) endosse les indices de santé énumérés ci-haut. L'ACMV souligne que vous devriez vous familiariser avec les chevaux qui vous appartiennent ou avec lesquels vous travaillez. Chaque fois que vous soignez un cheval ou que vous le nourrissez ou le faites travailler, vous devriez l'observer afin de développer une meilleure compréhension de son comportement normal, de son attitude et de sa condition physique.

Exigences relatives aux premiers soins à apporter aux humains

- (1) Chaque employeur qui emploie un maximum de cinq travailleurs par quart de travail à un lieu de travail donné doit fournir et maintenir au lieu de travail un poste de secourisme muni d'une trousse de premiers soins contenant au moins les articles suivants :
- Une copie de la dernière édition d'un manuel standard de secourisme de base.
 - Un carton d'épingles de sûreté.
 - Des bandages, y compris :
 - 12 pansements adhésifs, enveloppés individuellement
 - deux rouleaux de gaze d'une largeur de deux pouces
 - quatre compresses de gaze stérile de trois pouces carrés
 - un bandage triangulaire
 - deux pansements de combat de quatre pouces carrés ou deux bandages stériles de quatre pouces
 - des compresses.
- (2) Tout employeur employant de 6 à 15 travailleurs par quart de travail à un lieu de travail donné doit fournir et maintenir une station de secourisme munie d'une trousse de premiers soins contenant au moins :
- Une copie de la dernière édition d'un manuel standard de secourisme de base.
 - Un carton d'épingles de sûreté
 - Des bandages y compris :
 - 24 pansements adhésifs enveloppés individuellement
 - quatre rouleaux de gaze d'une largeur de deux pouces
 - 12 compresses de gaze stérile de trois pouces carrés
 - quatre rouleaux de gaze d'une largeur de quatre pouces
 - six bandages triangulaires
 - deux rouleaux de matelassure
 - une attelle démontable
 - des compresses chirurgicales stériles pouvant servir de pansement de pression, enveloppées individuellement.

Il est recommandé d'installer un poste de lavage des yeux (on peut en acheter un d'un fournisseur d'articles de sécurité). La solution qui se trouve dans le poste de lavage des yeux devrait être légèrement saline. Elle doit porter une date et être changée mensuellement ou une fois que le sceau a été brisé. Une solution saline doit remplacer ce qu'il y avait dans la bouteille (eau bouillie, ajouter ½ c. à thé de sel, remplir la bouteille à moitié – laisser refroidir; inscrire une date et couvrir le bouchon avec un papier aluminium pour le protéger de la poussière).

APPENDICE 4

RÉSUMÉ ADRESSÉ AUX PARTICIPANTS

Recherche sur les enjeux de l'intervention en zoothérapie

Résumé explicatif

Cette recherche vise à établir la spécificité des enjeux éthiques propres à l'intervention en zoothérapie, en particulier ceux qui touchent à la responsabilité du thérapeute, en vue d'alimenter une réflexion sur l'éthique professionnelle. Le projet prévoit deux activités principales de recherche : 1) une analyse systématique de la documentation spécialisée sur la zoothérapie en vue de décrire les référents et les orientations de cette pratique professionnelle émergente; 2) une recherche auprès d'intervenants en zoothérapie au moyen d'entrevues semi-dirigées.

Ces entretiens seront enregistrés sur cassette audio. Le déroulement des entrevues, d'une durée de 90 minutes environ, se présentera comme suit : présentation du projet, explication du formulaire de consentement, réponse à un bref questionnaire sociodémographique et entrevue semi-dirigée. Ces entrevues seront transcrites aux fins d'analyse.

La confidentialité étant assurée, il n'y a pas de risques à participer à cette étude. Par contre, les connaissances nouvelles qui découleront de votre participation à cette recherche pourront permettre de développer une meilleure compréhension du domaine d'intervention. L'identification des enjeux éthiques des pratiques de zoothérapie et la réflexion consécutive sur l'éthique professionnelle sont de nature à faire valoir le sérieux et la crédibilité de cette thérapie alternative et à en assurer la promotion.

Ma question de recherche porte donc sur les enjeux éthiques liés au caractère spécifique de l'intervention en zoothérapie. Elle se formule ainsi : *Comment gérer de*

manière responsable la présence d'un intermédiaire vivant, doté d'un comportement autonome, dans une relation thérapeutique? Réflexion sur les enjeux éthiques de la zoothérapie. Mon objectif de recherche est :

Objectif général :

Établir la spécificité des enjeux éthiques propres à l'intervention en zoothérapie, en particulier ceux qui touchent à la responsabilité du thérapeute, en vue d'alimenter une réflexion sur l'éthique professionnelle.

Mélanie Pelletier
Étudiante à la maîtrise en Éthique
Université du Québec à Rimouski
Décembre 2004

APPENDICE 5

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche : Regard sur la zoothérapie : enjeux éthiques de la pratique professionnelle.

Nom de la chercheuse : Mélanie Pelletier, étudiante à la maîtrise en Éthique à l'UQAR

1. But de la recherche :

Cette recherche vise à établir la spécificité des enjeux éthiques propres à l'intervention en zoothérapie, en particulier ceux qui touchent à la responsabilité du thérapeute, en vue d'alimenter une réflexion sur l'éthique professionnelle. Le projet prévoit deux activités principales de recherche : 1) une analyse systématique de la documentation spécialisée sur la zoothérapie en vue de décrire les référents et les orientations de cette pratique professionnelle émergente; 2) une recherche auprès d'intervenants en zoothérapie au moyen d'entrevues semi-dirigées.

2. Nature du protocole de recherche :

Je, soussigné(e), _____, déclare avoir été informé(e) du projet de recherche que poursuit **Mélanie Pelletier** dans le cadre de son programme de maîtrise. On m'a également informé(e) que ma participation à l'étude consistait à répondre à une série de questions concernant mon vécu d'intervenant ou de bénévole dans le cadre d'activité de zoothérapie. Ces entretiens seront enregistrés sur cassette audio. Le déroulement des entrevues, d'une durée de 90 minutes environ, se présentera comme suit : présentation du projet, explication du formulaire de consentement, réponse à un bref questionnaire sociodémographique et entrevue semi-dirigée. Ces entrevues seront transcrites aux fins d'analyse.

3. Confidentialité et anonymat :

Je comprends et j'ai reçu l'assurance que toute information obtenue dans le cadre de cette recherche restera confidentielle, c'est-à-dire que mon nom ne sera mentionné ni dans les dossiers de recherche, ni dans les communications écrites ou orales issues de ce projet. Si les données sociodémographiques sont utilisées dans les communications, elles seront traitées de manière à prévenir toute identification des participants et des participantes à l'étude. Les enregistrements et la transcription des données seront conservés de manière confidentielle et ne seront accessibles qu'à la chercheuse et à son directeur de recherche et ils seront détruits au terme de la recherche, une fois que le dépôt final du mémoire aura été fait. J'accepte donc que mes propos soient divulgués

et utilisés, au même titre que ceux des autres participant(e)s, dans les documents écrits ainsi que lors des communications scientifiques, professionnelles et sociales.

4. Bénéfices et risques inhérents à la recherche :

La confidentialité étant assurée, il n'y a pas de risque à participer à cette étude. Par contre, les connaissances nouvelles qui découleront de ma participation à cette recherche pourront permettre de développer une meilleure compréhension du domaine d'intervention. L'identification des enjeux éthiques des pratiques de zoothérapie et la réflexion consécutive sur l'éthique professionnelle, sont de nature à faire valoir le sérieux et la crédibilité de cette thérapie alternative, et à en assurer la promotion.

5. Liberté de consentement et de retrait de l'étude à tout moment :

Je reconnais que ma participation à l'étude est tout à fait volontaire et que je suis libre d'y participer. Je certifie qu'on m'a expliqué verbalement le projet de recherche, qu'on a répondu à toutes mes questions. Je reconnais être libre de me retirer en tout temps de la recherche en cours, et cela, sans préjudice d'aucune sorte.

En foi de quoi, je consens à participer à cette recherche.

PARTICIPANT(E)

DATE

CHERCHEUSE (TÉL. : 418-725-0453).